

LAUS
L'UNIVERSITÉ
SYNDICALISTE

MAG

**29 JANVIER
ENSEMBLE**

L'ENVIRONNEMENT A BESOIN DE VOUS !

SCRELEC lance un appel aux 12 millions d'écoliers français

Alors qu'en Belgique, en Allemagne et en Autriche une pile (ou batterie) usagée sur quatre est collectée par le biais des écoles, en France, on en encore loin du compte. Pourtant, si un récent sondage Ilop/Batribox* révèle que seuls 5%* des Français jugent les établissements scolaires comme des lieux de collecte pratiques, le chiffre passe à 34%* dès lors que les personnes interrogées sont parents d'enfants de moins de 15 ans.

SCRELEC, éco-organisme conventionné par les pouvoirs publics pour la collecte et le recyclage des piles et des batteries usagées, a donc la volonté dès maintenant de mobiliser l'ensemble des établissements scolaires de l'hexagone, de la maternelle au supérieur.

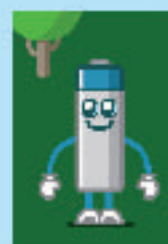
La volonté de **SCRELEC** est d'accompagner les enseignants pour transmettre aux élèves de bonnes pratiques en matière environnementale. La fourniture gratuite d'un kit de collecte et d'outils de sensibilisation devant au final permettre d'augmenter significativement et durablement les quantités de piles et de batteries recyclées en France et ainsi combler notre retard sur les pays d'Europe du Nord.



Photo: P. H.

COMMENT FAIRE PARTICIPER NOS ENFANTS ? Les chefs d'établissement ou les enseignants qui souhaitent impliquer leurs élèves dans cette démarche éco-citoyenne doivent commander gratuitement un Pack Ecole Batribox sur le site Internet : www.screlec.fr.

QU'EST-CE QUE LE PACK ECOLE BATRIBOX ? Ce pack spécialement conçu pour les écoles comprend un bac de collecte, la prestation complète d'enlèvement et de traitement des piles et batteries collectées, ou l'un de Mini-Batribox ou de Alèves et un ensemble d'outils pédagogiques spécifiques (affiches, DVD, plaquettes).



Pour cela, **UN QUIZ INTERACTIF**, ludique mais très pédagogique, a été développé par matière (histoire, géographie, SVT, sciences et français) pour que les 6/11 ans, et les 12/16 ans puissent réaliser un vrai travail de fond. Pour apprendre en s'amusant, rendez-vous sur www.batribox.fr.

L'ensemble du Pack Ecole Batribox est **GRATUIT**. Comme chez tous les éco-organismes, la collecte et le recyclage sont financés par les producteurs sur le marché. Une fois les bacs de collecte Batribox pleins, l'école contacte **SCRELEC** qui vient récupérer le contenu de la collecte et se charge de la recycler.

POURQUOI COLLECTER LES PILES ET LES BATTERIES USAGÉES ? Les métaux contenus dans les piles et les batteries peuvent nuire à notre environnement s'ils ne sont pas correctement traités en fin de vie. Ces métaux ainsi récupérés peuvent être recyclés en nouvelles piles et batteries ou participer à la fabrication d'objets de haute qualité dans : tuyaux de cuivre, pneus ou amfibies, panneaux en bronze, graviers, miniers mélangés (pas les cailloux...), vélos, etc... Récupérer des métaux permet aussi de limiter leur extraction de nouvelles mines.

* Sondage Ilop/Batribox (édition du guide) réalisé du 29 au 30 mai 2015 auprès d'un échantillon de 100 personnes représentatif de la population française âgée de 15 ans et plus.

SCRELEC invite donc les chefs d'établissement à faire rapidement et simplement un geste pour l'environnement via le site Internet www.screlec.fr.



Édito

Provocations

Alors que le ministère a multiplié ces derniers temps les déclarations visant à affirmer son souci du dialogue, en l'espace de 24 heures, sur plusieurs dossiers importants, il a marqué son total mépris à l'égard des personnels et de ses représentants. Non seulement le contenu des mesures annoncées va à l'encontre des demandes exprimées par les personnels à travers les actions qu'ils ont menées depuis de nombreux mois, mais aucune discussion avec le ministère n'a eu lieu en dépit de nos demandes.

Pire encore : les décisions prises par ce dernier ont été rendues publiques avant même que les organisations syndicales en aient eu connaissance :
 - la ventilation, entre les académies, des 3 000 suppressions au titre du remplacement, a été faite en catimini, imposant aux académies la suppression de l'intégralité des emplois prévue au budget, avec les conséquences prévisibles dans les établissements ;
 - les conditions de fonctionnement des commissions paritaires imposées par le ministère pour les mutations des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation interdisent, de fait, aux élus des personnels de contrôler, pour tous, le respect des règles, de corriger des erreurs, de proposer des améliorations du projet ;
 - les calendriers des examens modifiés par la généralisation de la « reconquête du mois de juin » aggravent les conditions de travail des personnels, tout particulièrement celles des correcteurs du bac, sans apporter la moindre amélioration à l'organisation du troisième trimestre.
 Décisions inacceptables, mépris des personnels, volonté de supprimer toute transparence constituent autant de motifs supplémentaires pour accentuer le

36 Fenêtre sur L'homophobie à l'école



46 Entretien avec Jean-Marie Pernot

23 Dossier Éducation et décentralisation

Sommaire

Revue de presse	4	Métier	30
30 jours	5	• Enseignements artistiques	
Courrier	6	• Décrochage scolaire : quoi de neuf ?	
Débat/opinion	8	• Calendrier du bac	
• Réforme du Parlement : l'opposition muselée ?		Portrait	32
Actualité	10	• Femmes dans les arts d'Afrique	
• Les vœux du Président		Catégories	34
• Xavier Darcos reçoit le SNES		• Mouvement interacadémique 2009	
• En grève pour l'éducation		• Retraites : la réforme peaufinée	
• Ensemble, public-privé		Fenêtre sur	36
• Réforme des lycées		• L'homophobie à l'école	
• Formation des maîtres		International	38
• Recrutement		• Grèce : une jeunesse en colère	
• Rapport Veil		• Chili : premières victoires	
Droits et libertés	19	• Tunisie : pour un statut d'enseignant	
• Cessez-le-feu !		Culture	40
Éco/social	20	• Livres-revues	
• Crise de l'industrie automobile		• Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions	
• COR : Inégalités entre retraités		Entretien	46
• Crise du logement		• Jean-Marie Pernot	
Dossier	23	Congrès du SNES	48
• Éducation et décentralisation		Expression des courants de pensée sur le rapport d'activité	50



rapport de force avec les actions du 17 janvier et la grève du 29 janvier.

Daniel Robin
cosécrétaire général



Excellente année 2009 !

Marianne

20 déc. 2008

CETTE RÉVOLTE QUI BRÛLE DANS LES YEUX DE NOS ENFANTS

Certes, on le concède volontiers, ça fait des mois et des mois que nous nous époumonons, dans un désert d'indifférence pleine de morgue, à pousser des cris d'alerte et d'effroi, devant ce feu social qu'allument inconsciemment les pyromanes en tenue de soirée ! Regardez, pourtant, les yeux des enfants lycéens, vous y verrez brûler les brasiers de demain. Aujourd'hui, ce ne sont que des flammèches de colère, mais le feu couve. Même si *Le Figaro* et quelques autres organes de la bienpensance conservatrice feignent de ne pas discerner le danger, Nicolas Sarkozy et Xavier Darcos, eux, ont senti le brûlé. Ils ont retiré fissa leur projet de réforme des lycées parce que les images d'une jeunesse grecque enflammée les ont inquiétés. [...]

LE FIGARO 5 déc. 2008

« LE MONDE DE L'ÉDUCATION » DEVIENT GRATUIT

Véritable institution auprès des enseignants, le mensuel *Le Monde de l'éducation* change de modèle. Le numéro de décembre, vendu dans les kiosques à partir d'aujourd'hui, sera le dernier d'une série de 34 ans. Dans une lettre adressée hier en interne, la direction du groupe Le Monde explique la difficulté de la décision « imposée par les faits » : *Le Monde de l'éducation* a été lu en 2008 par plus de 1 million de lecteurs, alors que seulement 38 000 personnes, morales ou physiques, l'achetaient. « Bref, le magazine était un succès éditorial et un échec financier. » [...]

Libération

31 décembre 2008

“ 2008, la paupérisation généralisée ”

par Michel Onfray, philosophe

On meurt de froid en France. Autrement dit : on meurt de pauvreté en France. Car on ne meurt pas de froid, on meurt de ne pas avoir l'argent qui permet de se loger, de s'abriter des intempéries, de se vêtir chaudement ; on meurt de ne pas avoir l'argent qui permet de manger à sa faim des nourritures qui restaurent le corps correctement ; on meurt de complications de maladies parce qu'on n'a pas l'argent qui permet de se soigner, soit sur le mode préventif, soit sur le mode curatif.

On meurt de suicide en France. Parce qu'on n'a pas de travail, donc pas d'argent, donc pas de dignité. Mais aussi parce que, parfois, quand on a du travail, on s'y fait humilier, maltraiter, rabaisser, avilir : soit par la précarité instaurée comme une nouvelle loi d'airain, et qui permet d'exiger du salarié à durée déterminée d'être taillable et corvéable à merci, sans l'aide et le soutien des syndicats, quasi invisibles pour le travailleur intérimaire ; soit par l'éternel retour de l'esclavage vécu dans sa chair par le salarié sans autre perspective d'avenir que de répéter *ad nauseam* le rituel de son petit métier sans joie. On se pend dans les usines. On se met une balle dans la tête quand on est policier dans un commissariat. On se tire une décharge de chevrotine quand on est paysan et qu'on travaille comme un fou, sans horaires, et qu'on est tout de même ruiné, endetté, sans espoir. [...]

Pendant ce temps, il se vend sans discontinuer des montres qui correspondent à cinq années d'un Smic net, il se facture des nuits d'hôtel équivalent à une demi-année de Smic ou des chaussures trustées pour presque deux salaires mensuels... Et pas seulement aux résidents du Qatar. La vraie gauche a raison de se manger le nez pendant ce temps-là ; la fausse gauche attend son heure pour goûter à nouveau aux joies des palais de la République, et ne vit que de cette perspective ; la vraie droite pendant ce temps-là, fait sauter les bouchons de champagne. Envie d'hiberner pour me réveiller après le réveillon...

Le Monde

5 déc. 2008

VOILE ISLAMIQUE : DEUX FRANÇAISES DÉBOUTÉES À STRASBOURG

Les jeunes filles musulmanes qui se battent pour se voir reconnaître le droit de porter le voile à l'école viennent de subir un revers. La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a débouté, jeudi 4 décembre, deux élèves qui contestaient leur exclusion définitive en 1999 d'une classe de Sixième d'un collège de Flers (Orne). Elles ont poursuivi leur scolarité par correspondance. Les juges européens ont estimé que la décision du conseil de discipline de l'établissement, prise après avoir constaté le refus des collégiennes d'ôter leur foulard islamique durant les cours d'éducation physique, ne violait pas l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme, qui garantit le droit à la « *liberté de pensée, de conscience et de religion* ». [...]

L'Humanité 5 déc. 2008

SCOLARISÉS, INTERPELLÉS, EXPULSÉS

À Grenoble, trois des enfants d'une famille étaient en classe lorsque leurs parents, encadrés de policiers, sont venus les chercher. Des enfants étrangers ont-ils été interpellés en classe ou non ? La réponse dépend du point de vue de celui qui la donne. La semaine dernière, un couple macédonien et ses quatre enfants ont été expulsés par la préfecture de l'Isère vers l'Allemagne. Trois des enfants étaient en classe, dans leur école du Jardin de ville, à Grenoble, au moment où l'on est venu les chercher pour partir. Ce sont leurs parents qui les y ont récupérés. Mais ces derniers venaient de quitter la préfecture qui les avait convoqués le jour même et étaient accompagnés de policiers, dont certains les attendaient dans l'enceinte de l'école. [...]

Le dessin du mois



Charlie Hebdo, 14 janvier 2009

Gaza

Le 27 décembre, deux ans et demi après la seconde guerre du Liban contre le Hezbollah, Israël a lancé une offensive aérienne contre la bande de Gaza, annonçant sa volonté de mettre fin aux tirs de roquette du Hamas contre son territoire. Le 3 janvier, Israël a franchi une nouvelle étape en lançant une attaque terrestre qui se poursuit depuis lors et aurait fait plus de mille victimes palestiniennes et près de cinq mille blessés. Les efforts diplomatiques de l'Union Européenne, de l'Égypte et de l'ONU en vue d'une trêve voire d'un cessez-le-feu définitif, n'ont pour l'instant donné aucun résultat et la situation humanitaire s'aggrave d'heure en heure.

30 JOURS

- 26 Nov.** **La vie en rose.** L'élection de Martine Aubry à la tête du Parti socialiste est confirmée.
- 29 Nov.** **Terreur.** Trois jours d'attaques terroristes à Bombay font 170 morts et des centaines de blessés.
- 4 Déc.** **Unijambisme.** N. Sarkozy annonce un plan de relance centré sur l'investissement et muet sur le pouvoir d'achat.
- 6 Déc.** **Grèce.** Début de manifestations violentes après la mort d'un adolescent tué par un policier.
- 6 Déc.** **Jeunes pousses.** Le congrès des Verts s'achève par une synthèse générale.
- 14 Déc.** **Le rouge est mis.** Marie-George Buffet est réélue secrétaire nationale du PCF à l'issue de son congrès.
- 15 Déc.** **Vigilance.** Xavier Darcos annonce le « report » de la réforme du lycée.
- 18 Déc.** **Message.** N. Sarkozy veut faire de La Poste une société anonyme ouverte seulement « à des capitaux publics ».
- 27 Déc.** **État de guerre.** Israël lance une attaque aérienne contre le Hamas sur la bande de Gaza.
- 1^{er} Janv.** **Coupure.** La Russie cesse ses livraisons de gaz à l'Ukraine et affecte ainsi plusieurs pays d'Europe.
- 5 Janv.** **Premier jour sans publicité** après 20 heures sur les chaînes publiques.
- 6 Janv.** **Patiner plus.** Le gouvernement reporte *sine die* l'examen de la loi d'extension du travail dominical.
- 7 Janv.** **C'est pas juste.** Nicolas Sarkozy veut supprimer le juge d'instruction.
- 14 Janv.** **Enfin libre** Patrick McGoohan, le héros du « Prisonnier », est mort.
- 15 Janv.** **C'est une valse.** Nathalie Kosciusco-Morizet remplace Éric Besson qui remplace Brice Hortefeux qui remplace Xavier Bertrand.

BILLET D'HUMEUR

Il n'y a pire sourd...

S'exprimant sur LCI, André Santini estime que le point d'indice des traitements de la fonction publique « n'a plus l'importance maximale qu'il avait » dans les discussions salariales.

Ce serait « l'effet du dialogue permanent avec les organisations syndicales ».

Ensemble, elles demandent des négociations immédiates. Le secrétaire d'Etat reste sourd.

Le 29 janvier, ses oreilles pourraient siffler. Chiche !

Anne Féray

RFA

Manifs lycéennes

C. M., professeur d'allemand (Ardennes)

Berlin : quelque 80 000 lycéens ont manifesté mercredi 12 à Berlin et dans plusieurs grandes villes allemandes pour protester contre les classes surchargées et une école à deux vitesses qui perpétue les inégalités sociales.

Les manifestants agitaient des banderoles « Éducation pour tous » et « L'éducation, pas les banques », pour signifier leur opposition au soutien accordé par le gouvernement aux entreprises financières en difficulté, plutôt qu'aux écoles.

Ils demandent moins d'élèves par classe, des enseignants plus jeunes et plus nombreux, dénoncent l'orientation précoce (dès l'âge de 10 ans) qui enferme très tôt les élèves dans les filières voie générale ou voie professionnelle.

Une fois encore, *L'US* met le drapeau allemand à l'envers !

Je proteste !



MÉDECIN DU TRAVAIL ?

Marie-José Hubaud raconte les conséquences de l'intensification du travail sur les êtres humains, sur ces salariés qui vont la voir pour exprimer leur colère, comprendre, trouver des solutions à leurs problèmes. Ces hommes ont des comportements différents reflétant leur position au travail, la violence visant d'abord

les femmes, la souffrance... Une vraie leçon de choses des politiques d'entreprise, de leur imbécillité dans leur volonté de diminuer toujours plus le coût du travail. Comment peut réagir le médecin du travail ? À quels obstacles se heurte-t-il ? Comment réagissent les patrons ? Elle indique toutes les difficultés d'une médecine du travail.

• *Des hommes à la peine. Cahiers d'un médecin du travail*, Marie José Hubaud, La Découverte, 192 p., 12 euros.

Diversité

Nouvelles d'une prépa

L. G., mathématiques, TSI 2, Le Corbusier, Aubervilliers (Seine-Saint-Denis)

À propos du discours du président Sarkozy à l'école polytechnique, voici quelques nouvelles d'une prépa de la banlieue parisienne. En TSI 2 à Aubervilliers, nous avons 70 % de boursiers, taux qui devrait d'ailleurs augmenter avec le relèvement du plafond pour le taux 0. Nous avons mis en place une aide pour nos élèves de prépa par le biais d'une association du secteur avec des normaliens, doctorants... le dimanche. Budget : 0 (zéro) euro, salle trop petite, tout le monde ne peut pas en profiter. Un dispositif d'aide pour une autre classe prépa a été institué cette année au sein du lycée, sans dotation horaire, donc sur les moyens propres du lycée. Nous avons réussi à établir une convention avec une Cité U de Saint-Denis, mais suite à des impayés de la part de certains élèves (mal gérés par la cité U), elle a été dénoncée par le CROUS. Avant de penser aux classes de mise à niveau (et ce que cela véhicule de présupposé insultant vis-à-vis des élèves qu'on y accueillerait), il serait peut-être bon de donner quelques moyens aux structures qui existent déjà et qui font régulièrement la preuve de leur efficacité dans le combat pour la diversité. Ainsi, sur les cinq entrés à Centrale Paris en TSI 1^{er} an dernier, deux viennent de chez nous, et tous les élèves trouvent un débouché en école d'ingénieurs ou formation assimilée. Cela permettrait peut-être d'aider à résoudre un de nos problèmes majeurs : la difficulté de recruter et de dépasser la vingtaine d'élèves par an. Amitiés syndicales.

QUEL SYNDICALISME ?



La position de la direction nationale de la CFTD après les mobilisations pour défendre le système de retraite en 2003 s'est traduite par une crise et par la démission de syndicalistes qui ont choisi de rejoindre la CGT, une autre confédération. Leur pari : faire évoluer la CGT, l'ouvrir à d'autres cultures, pari que reprend Thibault dans sa préface. Il est trop tôt pour dire si ce pari sera gagnant. Mais entendre les arguments de ces militants permet, peut-être, de reposer un débat toujours renouvelé sur les formes de l'unité syndicale.

• *Syndicalistes ! de la CFTD à la CGT*, Paule Masson (coord.), Syllepse, 168 p., 15 euros.

Web

Veille d'opinion et consternation totale...

B. L., SI, collège (Libourne), (extraits)

L'appel d'offre du 15 octobre 2008 lancé par la Délégation à la communication du ministère de l'Éducation nationale laisse sans voix. De quoi s'agit-il ?

De constituer deux cellules, l'une pour l'enseignement primaire et secondaire, l'autre pour l'enseignement supérieur, chargées explicitement de la « veille d'opinion ».

• Cette énumération partielle campe le décor d'une guerre entre le ministère de l'EN et ses employés devenus des menaces permanentes prêtes à gangrener la société tout entière par un outil qui au demeurant leur a été imposé comme une machine de progrès dans leurs pratiques pédagogiques. Mais de quel pays parlons-nous et à quel siècle vivons-nous ?

• Un pays qui se range dans

la catégorie des grandes démocraties déclamées haut et fort à la face du monde peut-il organiser avec méthode une surveillance de ses 1,3 million de concitoyens sans avoir failli dans son propre fonctionnement ?

• Ce véritable espionnage de la pensée des enseignants a-t-il d'autres buts que de barrer la route en temps et en heure à toute forme de commentaires publics concernant la politique éducative ? La crainte des pétitions en ligne n'est-elle pas contradictoire avec l'article 44 du nouveau Traité de l'UE ?

• Aussi, considérant que notre ministre de tutelle fait peser sur nous et notre profession un soupçon automatique de « délit d'opinion » nous demandons la suspension immédiate de telles pratiques.

UNE HISTOIRE DE LA RUSSIE



Gazprom, premier producteur mondial de gaz naturel occupe régulièrement les colonnes des journaux. Récemment encore à propos de l'approvisionnement de l'Europe de l'Ouest via la Géorgie. Faire l'histoire de ce producteur c'est aussi faire l'histoire de la Russie et quelque fois même l'expliquer. Les deux journalistes russes ont enquêté, au péril de leur vie. Dans la Fédération de Russie ce n'est pas un vain mot. À lire pour

comprendre les enjeux derrière ces livraisons de gaz naturel dont dépendent les pays européens.

• *Gazprom, l'arme de la Russie*, Valéry Paniouchkine & Mikhaïl Zygar, Actes Sud/Questions de société, 363 p., 21,80 euros

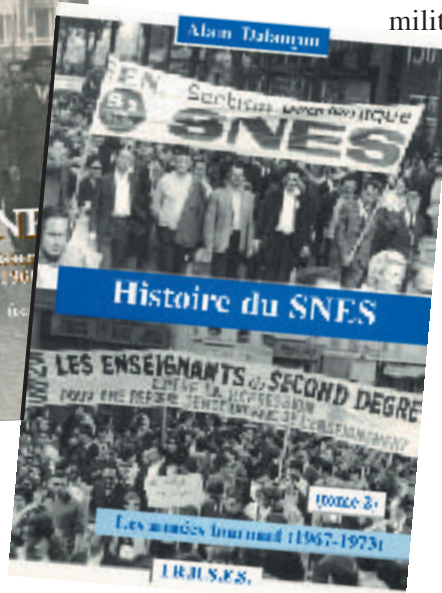
IRHSES - Formation syndicale et mémoire

L'Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les Enseignements de Second degré, créé en 1985 à l'initiative du SNES, est aujourd'hui reconnu parmi les associations qui constituent le CODHOS (Collectif des centres de documentation en histoire ouvrière et sociale) et bien au-delà. En témoignent notre

collaboration au *Dictionnaire biographique du Mouvement ouvrier et Mouvement social (Nouveau Maitron)* ou les communications de notre président Alain Dalançon dans divers colloques. Mais notre activité, dont nous rendons compte chaque mois par un bulletin numérisé *PDR-Info* envoyé à tous les adhérents individuels et collectifs, ne se limite pas à la recherche. Notre première fonction est la conservation des archives du syndicalisme, la seconde, pas moins importante, concerne la formation syndicale.

Les stages de formation syndicale du SNES sont organisés sous le label de l'IRHSES mais notre institut ne saurait se limiter à apposer un tampon sur les autorisations. Il peut apporter une réelle contribution à cette activité fondamentale. L'institut peut en effet fournir les éclairages historiques nécessaires à la compréhension de l'élaboration de la revendication, des formes de l'action et même de la négociation. Les grandes questions auxquelles nos professions sont confrontées ne sont pas nées d'hier, même si elles se présentent dans un contexte différent. Ainsi en va-t-il de la formation des maîtres ou de la réforme du second cycle comme de la revalorisation ou du paritarisme. Il existe en effet des continuités fortes, des évolutions et parfois des ruptures dont il faut comprendre les raisons et les formes.

L'IRHSES peut donc participer à des stages et surtout fournir des outils. C'est la première fonction attribuée à notre bulletin imprimé *Points de Repères*. Ainsi, après le numéro de décembre 2008 envoyé dans tous



les S2 et S3, consacré au paritarisme, sommes-nous en train de préparer un numéro sur le lycée. Les deux premiers tomes de *l'Histoire du SNES*, peuvent également servir d'ouvrages de référence et pourraient être mieux connus et utilisés. Mais nous sommes à la disposition des

militants syndicaux pour essayer de répondre à leurs demandes plus ponctuelles, qu'ils doivent nous faire connaître.

Cette activité va de pair avec la conservation des matériaux nécessaires pour faire l'histoire de notre syndicalisme, qui a joué un rôle important dans notre

histoire politique et sociale et plus particulièrement dans celle du système éducatif et de ses personnels, dans la mesure où il est porteur de leurs identités. Nous lançons donc un appel aux S3, S2 et même S1, pour qu'ils ne jettent pas leurs archives, sans en avoir fait au préalable le tri. L'IRHSES ne peut plus désormais accueillir de nouveaux dépôts sauf quelques documents rares ou fonds privés de militants. Mais nous pouvons vous aider pour des versements aux Archives départementales : consultez-nous, nous sommes à la disposition de tous les syndiqués qu'ils aient ou non des responsabilités. Le nouveau défi qui nous attend est la préservation des productions numérisées (courriers, circulaires...) pour lesquelles il est nécessaire de prendre des dispositions dès aujourd'hui.

**Alain Dalançon, Pierre Petremann,
Gérard Réquigny**

Pour prendre contact avec l'IRHSES

Écrivez 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 ou irhses@snes.edu, tél. : 01 40 63 28 10.

L'adhésion fonctionne par année civile et donne droit à l'envoi de nos publications.

Pour les individuels : 20 euros.

L'AG de l'IRHSES se tiendra le 25 mars à Perpignan durant le congrès du SNES.

LA RÉVISION CONSTITUTIONNELLE DE JUILLET 2008 prévoyait de nouvelles conditions d'examen des textes législatifs. Dans ce cadre, le 10 décembre, le gouvernement a adopté un projet de loi réformant le droit d'amendement, qui prévoit « une procédure simplifiée pour des textes qui s'y prêtent par nature », et « une procédure impartissant des délais

Réforme du Parlement :

Droit d'amendement, le spectre de M. Smith

Article publié sur le site Mediapart.fr le 10 décembre 2008.

Les atteintes portées au droit d'amendement par le gouvernement ce 10 décembre (ça ne s'invente pas !) touchent à un principe essentiel dans toutes les démocraties parlementaires : le droit d'amendement est le corollaire de ce qui reste de l'initiative législative et il est l'expression juridique de la délibération.

L'agacement présidentiel, paraît-il de haute intensité face à la bataille que livre la gauche avec le soutien muet d'une partie de la droite contre la loi sur l'audiovisuel exploite ces circonstances pour réviser encore un peu plus en baisse l'usage historique de ce droit. Tout se passe comme si un pan important de la culture parlementaire pouvait être effacé à l'occasion de l'obstruction que fait l'opposition à l'Assemblée nationale.

Or l'obstruction est partie inhérente du droit d'amendement. Celui-ci est régleménté et plus que jamais depuis 1958. Le Conseil constitutionnel s'est même régulièrement permis une interprétation extensive de l'usage de ce droit tout en reconnaissant à chaque fois qu'il était le moyen irréfugable pour modifier les textes présentés par le gouvernement.

Des lois aussi importantes que par exemple celles sur la décentralisation en 1982 et 1992, sur l'enseignement supérieur en 1984, sur la bioéthique ou le nouveau code pénal en 1994 ont été entièrement réécrites par ce biais. Par ailleurs, des lois aussi contestées que celle



James Stewart dans *Mr Smith au Sénat* de Frank Capra (1939).

dite « sécurité et liberté » en 1980 ou la révision de la loi Falloux en 1993 ont été bloquées par l'opposition de gauche de l'époque, appuyée par de puissants mouvements dans l'opinion.

Dans la même situation, la droite a usé de ce droit contre les lois de nationalisation en 1981 ou contre la loi Savary en 1984. Dans ces cas, plutôt rares, l'obstruction devient un instrument de respiration démocratique dans un régime qui accorde si peu de droits à l'opposition. Cela ne saurait faire oublier l'impressionnante batterie dont dispose le gouvernement pour contenir cette prérogative parlementaire emblématique.



Paul Allières
Professeur
de sciences politiques
à l'université
de Montpellier I

Le vote bloqué (art. 44, al. 3), l'irrecevabilité en matière financière (art. 40) sans parler du fameux article 49, al. 3 sont autant d'armes absolues pour venir à bout d'une résistance parlementaire. Mais les gouvernements répugnent à les utiliser tellement la vérité du système apparaît alors crûment dans sa dimension la plus déséquilibrée.

Vu la dégradation de la vie législative et notamment la multiplication de lois de circonstance, la tendance est à l'élévation régulière du nombre d'amendements par législature car c'est le seul moyen grâce auquel le Parlement n'est pas une pure et simple chambre d'enregistrement. On est passé de près de 60 000 sous la XI^e législature (1997-2002) à 234 000 sous la suivante (2002-2007). Cette situation est la rançon du présidentielisme et de l'inféodation du Parlement aux volontés législatives discrétionnaires de l'exécutif. Mais il ne faut pas perdre de vue pour autant l'essentiel : la plus ancienne tradition démocratique impose le respect du droit d'amendement et de ses abus.

Les Américains connaissent très bien le « filibustering », autrement dit la règle qui veut qu'un seul sénateur puisse se faire corsaire en occupant éternellement la tribune, à condition de ne jamais s'interrompre, pour tenter d'imposer ses vues à la majorité. Frank Capra fit en 1939 de cette antique liberté inscrite dans le règlement du Sénat un magnifique film : *Monsieur Smith* (superbe James Stewart) se tient vingt-trois heures à la tribune de l'assemblée, le temps qu'il faut pour qu'un petit journal de scouts paraisse à un million d'exemplaires et dénonce les turpitudes de sénateurs affairistes. Quand Smith s'évanouit de fatigue, il a gagné et la démocratie avec lui.

Son spectre hante l'attentat de Sarkozy en ce 10 décembre, jour du 160^e anniversaire de la funeste élection de Napoléon le Petit. ■

Paul Allières est professeur de sciences politiques à l'université de Montpellier I. Il est aussi directeur de la revue *Pôle Sud*. Auteur de « *Une Constitution contre la démocratie ? Portrait d'une Europe dépolitisée* », éditeur Climat, 2005.

pour l'examen d'un texte». Moyen d'éviter le blocage du travail parlementaire, ou projet de loi visant à bâillonner l'opposition ? Tels sont les termes du débat.

l'opposition muselée ?

Le projet de loi organique sur le droit d'amendement

Que prévoit ce projet ?

La révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 modifie 42 articles de notre Constitution, soit près de la moitié de son contenu. La réforme est donc complexe et touche à de nombreux sujets, dont le statut du pouvoir judiciaire et l'institution de droits nouveaux pour les citoyens (référendum d'initiative populaire, saisine du Conseil constitutionnel par les justiciables). Le projet de loi organique actuellement débattu concerne les pouvoirs et le travail du Parlement.

Trois questions sont l'objet du projet. La réforme permet au Parlement de voter des résolutions politiques, c'est-à-dire des textes sans contenu normatif, qui ne peuvent mettre en cause la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale. Elle exige que les projets de loi, donc présentés par le gouvernement, soient désormais accompagnés des évaluations permettant d'en mesurer la portée et la signification précise.

Ces deux points ne semblent pas poser de problèmes graves, même si les résolutions sont une nouveauté.

La troisième question (la réglementation du droit d'amendement des parlementaires) est plus conflictuelle. En simplifiant, car le sujet est fort complexe, la révision constitutionnelle et le projet de loi organique prévoient que les amendements, écrits et motivés, ne sont plus recevables après le début de l'examen du texte, c'est-à-dire après la discussion générale et le début de l'examen article par article. Tout amendement parlementaire doit être présenté préalablement devant la commission saisie du projet; mais le gouvernement et la commission peuvent amender un texte en séance plénière.

Le règlement des assemblées parlementaires peut prévoir une procédure de vote sans débat des amendements parlementaires déposés devant la commission si l'organe de direction de l'assemblée a fixé à l'avance une durée pour l'ensemble du débat sur le texte.

Que peut-on en penser ?

Ces dispositions visent, semble-t-il, à compenser la perte des prérogatives du gouvernement décidée par la révision constitutionnelle de 2008 : suppression de la maîtrise totale de l'ordre du jour par le gouvernement, priorité au texte adopté par la commission et non plus celui du gouvernement dans la discussion et, surtout, droit de recourir à l'article 49-3 (adoption sans vote d'un texte gouvernemental, sauf dépôt d'une motion de censure) désormais limité aux lois de finances et de financement de la Sécurité sociale, et à un texte par session. La réforme vise également, bien sûr, à rendre difficile le blocage des débats par le dépôt d'un grand nombre d'amendements par la minorité parlementaire, dans un but de clarté et d'efficacité.



François Borella
Professeur émérite,
Nancy-Université

La vraie question est donc celle du parlementarisme majoritaire rationalisé et du statut de l'opposition. D'un strict point de vue juridique, sur ce point du droit d'amendement, le projet me semble assez équilibré.

Porte-t-elle atteinte à la démocratie ? L'opposition a souligné que les nouvelles prérogatives du Parlement aboutissaient en fait à la domination de la majorité parlementaire et donc du gouvernement qu'elle soutient et qu'il y avait là, en quelque sorte, abus de position dominante.

Mais cette situation est la conséquence du fait majoritaire résultant des élections et était plus contraignante pour les parlementaires avant 2008.

La majorité actuelle, de son côté, estime que l'opposition a abusé de son droit d'amendement non pour améliorer un texte ou le modifier,

mais pour en empêcher l'adoption et encourager la contestation sociale. Mais elle a agi de la même façon lorsque la gauche était majoritaire.

La vraie question est donc celle du parlementarisme majoritaire rationalisé et du statut de l'opposition. D'un strict point de vue juridique, sur ce point du droit d'amendement, le projet me semble assez équilibré. ■

François Borella est professeur de droit, notamment spécialiste de droit constitutionnel. Il étudie le droit à Nancy puis à Paris, il obtient une thèse de doctorat en mai 1957. Chargé de cours à la faculté de Nancy, il enseigne de 1962 à 1966 à la faculté de droit d'Alger, de 1966 à 1990 à l'université de Nancy II. Il enseigne depuis l'an 2000 au campus franco-allemand de l'IEP de Paris à Nancy un cours d'Institutions Politiques Comparées, concernant les États-Unis, le Royaume-Uni et la France.

- *Les partis politiques en Europe* (1984).
- *Les partis politiques dans la France d'aujourd'hui* (plusieurs éditions dont au moins 1973, 1975, 1990).
- *Éléments de droit constitutionnel* (2008).

JEUDI 29 JANVIER : EN GRÈVE POUR L'ÉDUCATION

Nicolas Sarkozy présentait ses vœux aux personnels de l'Éducation lundi 12 janvier. Quatre jours auparavant, Xavier Darcos recevait le SNES. Ce fut l'occasion d'annoncer, pour le premier, une réforme du lycée pour 2010 « sans enlever un centime ni supprimer un poste » et pour l'autre la restitution de 1000 postes aux concours 2009. Mais ni l'un ni l'autre n'ont remis en cause les

suppressions d'emplois pour la rentrée prochaine, ni répondu à l'exigence de revalorisation de nos salaires et de nos métiers. Le 29 janvier, forts de nos premiers résultats, rappelons leur nos revendications en étant massivement en grève !

LES VŒUX DU PRÉSIDENT

Est-ce l'exaspération devant les nombreux manifestants qui l'attendaient à Saint-Lô ? La conscience d'un discours d'affichage incapable de répondre aux attentes de la jeunesse et du monde de l'éducation ? Le président de la République a tenu lundi 12 janvier un discours bâclé et sans mesure avec le mécontentement dans l'éducation. Répétant à l'envi sa détermination à poursuivre des réformes contestées, N. Sarkozy s'est livré à un exercice d'autojustification

les lycées ne perdent des moyens au titre de la démographie. Le collège ainsi que l'enseignement professionnel sont d'ailleurs les grands absents du discours, illustrant bien une conception de la politique éducative qui au lieu de se préoccuper de la réussite de tous entend essentiellement dégager des élites. Tant pis pour ceux qui connaissent l'échec ; ils sont responsables de leur destin... Quant aux personnels, le Président n'entend leur revalorisation que comme une contrepartie des



3 000 manifestants se sont invités

balayant les réformes accomplies (suppression des Rased, suppression du samedi matin, enseignement supérieur...), pour se projeter ensuite sur le lycée ; il a annoncé la nomination de Richard Descoings comme chargé de mission et l'ouverture de larges concertations pour une réforme en 2010. Si la pression des personnels et des lycéens l'a contraint à lâcher « sans enlever un centime ni supprimer un poste », il n'a pas été question de revenir sur l'ensemble des suppressions. On peut donc craindre une ardoise lourde pour les collègues, les LP, et que

réformes, marchandage d'autant plus odieux que les membres des équipes éducatives souhaitent les réformes nécessaires à la réussite de leurs élèves, mais qu'ils estiment également légitime de voir leurs métiers reconnus. Six fédérations de l'Éducation avaient appelé à boycotter ces vœux présidentiels, marquant ainsi par ce geste la gravité de la situation dans le domaine social. La FSU avec ses partenaires a appelé à la poursuite de la mobilisation dans l'Éducation et à la réussite des journées des 17 et 29 janvier. ■

Frédérique Rolet

FLORILÈGE

« La société ne peut pas apprendre à votre place. L'État ne peut pas travailler à votre place. Toute la solidarité que nous devons à ceux de nos enfants qui doivent s'en sortir ne résoudra pas ce problème : on ne peut pas travailler à la place de celui qui ne se donne pas la peine de saisir la chance que la société lui donne. »

« Si la solution de plus d'argent était la bonne mais pourquoi tous les ministres de l'éducation précédents ont échoué alors que tous les ministres de l'éducation précédents ont donné plus d'argent et plus de postes ? »

« Je présente les choses vous savez sans aucun parti pris, sans aucune idéologie. Mais s'il suffisait pour répondre au malaise de ne rien faire ou de donner davantage d'argent, mais c'est ce qu'ils ont fait tous, de gauche comme de droite (...) et même Monsieur Fillon quand il était ministre de l'éducation nationale a connu des problèmes. »

« S'il suffisait de faire des manifestations pour résoudre les problèmes de l'éducation mais ça fait 40 ans qu'il y a des manifestations et 40 ans que la crise s'aggrave. »

« Je crois que le mot évaluation doit pénétrer l'Éducation nationale et qu'on ne doit pas en avoir peur. »

« Après avoir fait le primaire, l'université, on va travailler sur le lycée. Nous allons conduire cette réforme en prenant le temps de la concertation et de l'écoute. »

« Je n'ai que deux certitudes : la réforme il la faut, le calendrier pour septembre 2010. Aucun tabou ; si ce n'est, je l'annonce, qu'on fera cette réforme sans enlever un centime et sans supprimer un poste au niveau du lycée. »

« Je dis d'ailleurs aux enseignants : vous faites un métier passionnant, capital pour l'avenir de notre société et il faut naturellement qu'on prenne en compte votre angoisse, votre situation, vos difficultés, mais il faut aussi que vous acceptiez l'idée que les améliorations sont possibles, y compris professionnelles pour vous, au fur et à mesure que les réformes s'appliqueront. »

« Dans cette crise, il faut que le capitaine tienne solidement la barre parce qu'un bateau dans une tempête dont la barre n'est pas solidement tenue y'a rien de bon qui peut y arriver. »

« Je vous souhaite à chacun d'entre vous une année 2009 qui sera aussi passionnante pour vous que pour moi. Je vous la souhaite pas aussi difficile. »

XAVIER DARCOS REÇOIT LE SNES

Xavier Darcos a reçu le SNES (Frédérique Rolet, Roland Hubert) le jeudi 8 janvier dans le cadre des rencontres avec les organisations syndicales et lycéennes, annoncées après sa décision de retirer son projet de réforme des lycées.

Reconnaissant qu'il avait renoncé à la mise en place d'une nouvelle Seconde à la rentrée 2009 pour éviter un mouvement social plus large, le ministre a affirmé sa volonté de relancer des discussions sur un ensemble de sujets :

- Lycées : deux ou trois personnes seront missionnées pour mener le dialogue en associant la société civile. Depuis, Richard Descoings a été nommé par le président de la République lors de ses vœux aux personnels de l'Éducation lundi à Saint-Lô.

- Élévation du niveau de recrutement des enseignants : la discussion en loi de finances devrait commencer en mai.
- L'orientation

Le ministre considère qu'il a fait un geste sur les recrutements en maintenant le nombre de postes au concours pour cette année alors qu'une diminution de 1000 postes était annoncée. Le ministre dit avoir entendu la nécessité de signes sur les postes, notamment en lycée.

Pour le SNES, nous sommes intervenus sur le contexte, la question de la préparation de la rentrée et des suppressions de postes, au cœur également du mouvement lycéen, la nécessité de revenir sur les suppressions programmées d'autant que la baisse démographique sera probablement inférieure aux prévisions et que le remplacement est déjà tendu, la méthode employée dans les discussions imposant un calendrier intenable, ne permettant pas de savoir ce qui était acté ou non, l'absence de réunions multilatérales. Concernant le dossier revalori-



© Fobolia / Norman Chan

sation dont nous avons rappelé l'urgence, le discours du ministre reprend les propos antérieurs, c'est-à-dire l'ouverture du dossier quand les discussions auront repris sur le lycée, le besoin de lier volonté de changement et

amélioration de la condition enseignante face aux exigences de Bercy. Nous avons réaffirmé notre profond désaccord avec la forme de « chantage » que constitue le fait de lier l'ouverture des discussions sur la revalorisation

avec celles sur d'éventuelles réformes. Il est plus que jamais nécessaire d'amplifier la mobilisation, et la journée de grève du 29 doit en être l'occasion. ■

Roland Hubert

LES VŒUX DES SYNDICATS

Les fédérations syndicales de l'éducation FAEN, FERC-CGT, FNEC-FP-FO, FSU, SGEN-CFDT et UNSA Éducation ont décidé unitairement de ne pas se rendre à Saint-Lô le lundi 12 janvier à l'invitation du président de la République pour ses vœux aux acteurs de l'Éducation.

Elles entendaient soutenir les personnels qui manifestaient à cette occasion, à l'initiative de leurs sections locales, pour s'opposer à la politique menée par le gouvernement dans tous les domaines de l'Éducation.

Elles ont aussi décidé de présenter ensemble, leurs vœux 2009 pour l'Éducation, lors d'une conférence de presse qui a eu lieu ce même lundi 12 janvier au SNUIPP à Paris. Le secrétaire général de la FSU,

Gérard Aschieri a réclamé de nouveau à cette occasion un « moratoire » sur les suppressions de postes dans l'éducation programmées en 2009 :

« Mon vœu est que notre syndicalisme réussisse à imposer d'autres réponses à la crise que celles mises en avant jusqu'à aujourd'hui. Et c'est loin d'être un vain souhait. Dans l'Éducation nous avons pu construire un mouvement social puissant, durable et déterminé qui a marqué la fin 2008. Unitaire, soutenu par l'opinion, il a obtenu de premiers reculs d'un gouvernement mis en difficulté. Ces reculs ne peuvent qu'encourager à poursuivre ; et l'appel unitaire à une nouvelle journée de manifestations dans toute la France le samedi 17 janvier, réunissant personnels, parents, jeunes, militant associa-



tifs, offre une occasion de montrer une nouvelle fois notre combativité et notre détermination. Et l'accord de l'ensemble des organisations syndicales françaises pour une journée nationale inter-professionnelle de grèves et de manifestations le 29 janvier constitue un pas d'autant plus décisif qu'il s'accompagne d'une plateforme détaillée dans laquelle les personnels de l'Éducation et de la fonction publique peuvent se reconnaître. » ■

JEUDI 29 JANVIER : EN GRÈVE POUR L'ÉDUCATION

Maintenant l'unité la plus large possible, les organisations syndicales de l'Éducation Nationale appellent les personnels à la grève le 29 janvier dans le cadre de la journée interprofessionnelle d'action et de grèves. Combattre la politique éducative destructrice

La persistance depuis plus d'un an d'un mouvement social dans l'Éducation nationale, portant l'exigence d'une autre politique éducative et regroupant dans des configurations variées l'ensemble de la communauté éducative, a contraint le gouvernement à des reculs significatifs, et en premier lieu le report de la réforme du lycée général et technologique et l'abandon du projet de suppression des RASED en 2010 et 2011.

Même s'ils affichent leur volonté d'imposer des réformes majoritairement rejetées, les déclarations de N. Sarkozy et X. Darcos traduisent leurs difficultés devant la détermination des personnels, des lycéens et des parents.

Le SNES appelle l'ensemble des personnels à se mobiliser massivement le 29 janvier dans la grève, les rassemblements et les manifestations. Exigeons une autre politique éducative dans le cadre d'un service public d'éducation conforté dans ses missions et ses moyens et obtenons :

- l'arrêt des suppressions de postes ;
- l'ouverture de discussions pour une revalorisation de l'ensemble des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ;
- le respect des droits des personnels et du paritarisme ;
- l'amélioration des conditions de travail des personnels et d'étude des élèves ;
- une réforme des lycées reconnaissant les apports disciplinaires, respectant les métiers, définissant des parcours cohérents dans les trois voies de formation pour mener davantage de jeunes au baccalauréat, examen national garantissant l'accès à l'Université.

Le SNES appelle l'ensemble des personnels à se mobiliser massivement le 29 janvier dans la grève, les rassemblements et les manifestations.

Exigeons une autre politique éducative dans le cadre d'un service public d'éducation conforté dans ses missions et ses moyens et obtenons :

- l'annulation des suppressions de postes pour l'année 2009 ;
- l'ouverture de discussions pour une revalorisation de nos métiers ;
- le respect des droits des personnels et du paritarisme ;
- l'amélioration des conditions de travail et d'étude ;
- une réforme des lycées reconnaissant les apports disciplinaires, respectant les métiers, définissant des parcours cohérents dans les trois voies de formation pour mener davantage de jeunes au baccalauréat, examen national garantissant l'accès à l'Université.

Les lycéens et les étudiants seront aussi dans l'action le 29.

Après les manifestations et les blocages d'établissements du mois de décembre, les lycéens poursuivent leur action et maintiennent leur mobilisation, en particulier à travers les journées d'action les 8 et 15 janvier (133 lycées étaient touchés par le mouvement lycéen ce jeudi, 117 étant « perturbés » et 16 « bloqués », jeudi 15 janvier, selon le ministère de l'Éducation).

Pour l'UNL (Union nationale des Lycéens) : « On ne peut pas conce-

voir d'avancer sur la réforme du lycée avec des suppressions de postes ».

Pour la FIDL (Fédération indépendante et démocratique lycéenne) : « Il est temps pour le Gouvernement de revenir sur l'a priori des économies budgétaires faites sur le dos des lycéens afin qu'une vraie discussion puisse s'engager avec les lycéens, les enseignants et les parents d'élèves sur l'avenir du lycée. »

Pour l'UNEF (Union Nationale des Étudiants de France) : « Les

conséquences de la crise financière commencent à se ressentir dans tous les secteurs : suppressions de postes, fermetures d'entreprises, licenciements, baisse du pouvoir d'achat... Avec la hausse du chômage, l'avenir de milliers de jeunes semble s'assombrir. Sarkozy et le gouvernement, ne peuvent pas, une fois de plus, se servir de la crise pour justifier qu'une génération entière soit sacrifiée en servant de variable d'ajustement. » ■

Roland Hubert

ÉDUCATION : APPEL À LA GRÈVE

Les fédérations de l'Éducation, FAEN, FERC-CGT, FNEC-FP-FO, FSU, SGEN-CFDT, SUD-Éducation, UNSA-Education, appellent les personnels de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que de la Jeunesse et des Sports à participer massivement à la grève et aux manifestations le 29 janvier aux côtés des autres salariés du privé et du public.

Cette journée doit également être pour eux l'occasion de donner un prolongement unitaire à leurs luttes et de porter avec force une nouvelle fois leurs revendications :

- contre les suppressions de postes et la remise en cause du service public d'éducation et de recherche ;
 - pour une école assurant la réussite de tous les jeunes ;
 - pour les salaires, les statuts et la revalorisation de nos métiers.
- Le SNPDEN-UNSA (syndicat majoritaire des chefs d'établissements) et les fédérations FGAF et EIL appellent également à la grève.



© Fotolia / Norman Chan

mise en place par le gouvernement s'inscrit totalement dans la lutte plus globale pour d'autres choix en matière d'emploi, de pouvoir d'achat et de politique sociale.

LE POINT SUR LES SUPPRESSIONS DE POSTES

Le budget 2009 affiche la suppression de 5 500 emplois dans le second degré affectant directement les moyens des établissements⁽¹⁾. L'intégralité de ces suppressions d'emplois a fait l'objet d'une répartition entre les académies alors même que ni la ventilation des 3 000 suppressions au titre des remplacements, ni celle des 500 créations pour les établissements difficiles, n'ont été communiquées au CTPM du 18 décembre.

Nombre d'académies ont aujourd'hui ventilé ces suppressions d'emplois entre les différents éta-

blissements du second degré et bien souvent la note est salée. Au-delà du caractère inacceptable de ces suppressions massives d'emplois, les choix faits par les recteurs, donc les conséquences de ces suppressions, ne sont pas toujours très clairs. Les 3 000 suppressions d'emplois au titre des remplacements le seront-ils vraiment à ce titre ? Les recteurs se trouvent en effet dans la situation suivante : soit supprimer des moyens de remplacement, alors que beaucoup d'académies n'arrivent plus à assurer les suppléances des enseignants absents, soit suppri-

mer plus de postes encore dans les établissements, alors que tout laisse à penser que les diminutions d'effectifs d'élèves dans le second degré seront quatre fois moins importantes que celles à partir desquelles a été construit le budget 2009.

Par ailleurs, alors que le budget prévoit la suppression de 1 000 emplois de stagiaires, le nombre de postes aux concours 2009 est le même qu'en 2008. Soit le ministère envisage de revenir sur la suppression des 1 000 emplois de stagiaires annoncés au budget 2009, soit il envisage de les financer par d'autres suppressions sur les emplois de titulaires. Dans tous les cas, la mise en œuvre de toutes ces suppressions de postes marquera une nouvelle dégradation des conditions de fonctionnement du système éducatif.

À cela s'ajoute le fait que des recteurs s'obstinent et tentent, pour la seconde année, de transformer des emplois en heures supplémentaires alors que, l'année passée, une partie significative d'entre elles n'a pas trouvé preneur, ce qui a conduit cer-



taines académies à retransformer en catastrophe durant l'été des heures supplémentaires en emplois.

La bataille pour la défense des postes sera au cœur de l'action syndicale des semaines à venir. ■

Fabienne Bellin,
Daniel Robin

1. 1 000 emplois de stagiaires (effectuant un service de 8 heures d'enseignement en responsabilité), 1 500 emplois, solde de 2 000 suppressions au titre de la démographie et de 500 créations pour les établissements difficiles, 3 000 emplois au titre des remplacements.

MUTATIONS À LA TÊTE DU CLIENT ?

Sous couverts de décisions présentées comme « techniques » concernant le mouvement 2009, le ministère conduit une opération de grande envergure qui conduirait à supprimer de fait le rôle des CAP. Il fait le choix de la provocation. Le but est d'opérer des mutations « à la tête du client » sans respect des règles transparentes et communes à tous, en utilisant les profilages sans critères objectifs des postes, en multipliant les affectations discrétionnaires. Le ministère décide donc de priver les élus dans les CAP de tout moyen de contrôle et de vérifi-

cation. C'est dans ce contexte que la publication par l'administration du projet de mouvement prend son véritable sens. Le ministère dresse un véritable rideau de fumée pour mieux imposer ses choix, opposer les personnels entre eux (néotitulaires et titulaires...), rendre opaques les manipulations opérées par les recteurs et tenter de faire oublier les conséquences désastreuses des suppressions massives de postes et de la baisse des recrutements. Dans la même démarche, il voudrait supprimer tout contrôle paritaire sur les affectations de TZR.

Les assurances données par le cabinet du ministre à l'occasion de l'élaboration de la note de service Mutations 2009 ne sauraient être tenues pour nulles. Le SNES exige que le ministère cesse de jouer double jeu. Les droits des élus dans les CAP (documents transparents, décharges de service, temps de réunion et de préparation...) doivent être respectés pour qu'ils puissent exercer la mission que les personnels leur ont confiée dans les élections professionnelles de décembre dernier. Par leur forte participation, les personnels ont confirmé leur attachement au paritarisme. Le

ministre doit répondre à l'interpellation unanime des organisations syndicales. Avec la FSU, le SNES avait obtenu dans le cadre de l'accord sur le dialogue social que le ministre de la fonction publique renonce à remettre en cause le rôle des CAP.

À travers l'attaque en règle contre le paritarisme, ce sont les personnels et leurs droits qui sont visés. Déterminé à les faire respecter, le SNES entend prendre à ce sujet toutes les dispositions d'action en recherchant l'unité la plus large. ■

Christophe Barbillat,
Nicole Sergent

JEUDI 29 JANVIER : ENSEMBLE, PUBLIC - PRIVÉ

Pour la première fois depuis bien longtemps, toutes les organisations syndicales (CGT, CFDT, FO, FSU, UNSA, Solidaires, CGC, CFTC) appellent ensemble les salariés du privé et du public, les chômeurs et les retraités, à une journée nationale de grèves et de manifestations le jeudi 29 janvier. Au moment où la crise touche durement les salariés, elles exigent des mesures urgentes d'une

La décision a été prise le 15 décembre et la plate-forme revendicative précisée le 5 janvier. Face à la multiplication des plans de licenciement dans de nombreux secteurs, au développement du chômage partiel, au chômage des intérimaires, aux menaces qui pèsent sur l'avenir des jeunes, à l'accroissement des inégalités, les huit organisations syndicales du pays appellent ensemble tous les salariés du privé et du public, les demandeurs d'emploi, les retraités, à agir ensemble le jeudi 29 janvier par des grèves et des manifestations sur la base d'une déclaration commune. Cette déclaration et l'action du 29 ont pour objectif d'interpeller les entreprises, le patronat et l'État pour obtenir des mesures urgentes en faveur de l'emploi et des rémunérations, et des politiques publiques intégrées, pour surmonter la crise économique... Cinq points sont mis en avant dans la déclaration commune.

Donner la priorité au maintien des emplois dans un contexte de crise économique

Toutes les mesures prises par les entreprises, comme le chômage partiel, les jours de RTT ou de congés doivent être négociées dans l'objectif de préserver l'emploi et les salaires. Les aides publiques doivent aussi y être conditionnées. Dans la fonction publique et les entreprises publiques, il est indispensable de répondre aux besoins de notre société et de la population, et de leur attribuer les moyens nécessaires. Dès 2009, le gouvernement doit renoncer aux 30 000 suppressions de postes, abandonner une politique aveugle de suppression d'emplois, penser autrement l'évolution des services publics dont la qualité et l'emploi constituent une question centrale.

Politiques salariales : améliorer le pouvoir d'achat, réduire les inégalités

Les exigences des actionnaires ont conduit, dans beaucoup d'entreprises, à l'accroissement des inégalités. Elles se sont aussi traduites par une redistribution des richesses privilégiant le versement de dividendes au détriment des salaires et de l'investissement. Dans les branches, les entreprises, les fonctions publiques, les négociations salariales doivent assurer au moins un maintien du pouvoir d'achat et une réduction des inégalités. Les allègements de cotisations sociales doivent être conditionnés à la conclusion d'accords salariaux.

Orienter la relance économique vers l'emploi et le pouvoir d'achat

Il est de la responsabilité de l'État et de l'Union Européenne de décider de politiques d'interventions publiques coordonnées favorisant une relance économique. Celles-ci doivent viser à la fois :

- une relance par la consommation en améliorant le pouvoir d'achat, en priorité des revenus les plus modestes parmi lesquels de nombreux salariés, demandeurs d'emploi, retraités et bénéficiaires de minima sociaux ;
- une politique de développement de logement social à la hauteur de l'urgence, un encadrement des loyers et un accès au crédit dans des conditions excluant les taux usuraires ;
- une protection sociale (santé, retraite...) dans un cadre collectif et solidaire ;
- des investissements ciblés, en particulier en matière d'infrastructures, d'équipements publics

et de services publics, en favorisant la recherche, le développement, l'éducation et la formation. Les investissements publics et privés doivent notamment être orientés en faveur d'une économie du développement durable mettant en œuvre les principes adoptés au Grenelle de l'Environnement ;

- toute aide accordée à une entreprise doit être ciblée et faire l'objet de contreparties. Elle doit être conditionnée à des exigences sociales, en particulier en matière d'emploi. Elle doit faire l'objet d'une information et d'un avis préalable des élus représentant les salariés. Dans le cas spécifique du secteur bancaire, l'utilisation des aides publiques doit donner lieu à un contrôle direct par l'État.

Préserver et améliorer les garanties collectives

Les conditions de vie et de travail pour les

autres nature que celles prises par l'État et les entreprises, au service de l'emploi et des rémunérations. Elles se reverront le 2 février pour examiner les suites à donner à cette journée d'action.

salariés des secteurs privé et public passent par l'amélioration du cadre collectif. C'est pourquoi il faut :

- abroger les dispositifs légaux qui ont conduit à remettre en cause la réduction du temps de travail ;
- retirer la proposition de loi sur le travail dominical ;
- respecter le dialogue social sur tous les projets et propositions de loi qui touchent à la réglementation du travail ;
- face à la Révision générale des politiques publiques (RGPP), mettre en œuvre des réformes porteuses de progrès social.

Réglementer la sphère financière internationale

Cette réglementation doit mettre un terme à la spéculation, aux paradis fiscaux, à l'opacité du système financier international et encadrer les mouvements de capitaux. L'Union européenne doit être au premier plan pour l'exiger. Il faut aussi imposer le respect des droits fondamentaux et sociaux et des normes internationales de l'OIT dans tous les échanges internationaux. L'aide publique au développement doit être maintenue et améliorée. ■

Claudie Martens



FONCTION PUBLIQUE

APPEL À LA GRÈVE

DE TOUTES LES ORGANISATIONS SYNDICALES

Extraits

Nos organisations syndicales Fonction publique se retrouvent totalement dans la décision unitaire de faire du jeudi 29 janvier 2009, une journée d'action interprofessionnelle.

Pour la Fonction publique, nous exigeons particulièrement :

- l'arrêt de la politique aveugle de suppressions d'emplois et un moratoire immédiat sur celles contenues dans le budget 2009 ;
- l'ouverture urgente de négociations salariales visant en particulier à augmenter significativement la valeur du point et à réévaluer l'ensemble de la grille indiciaire pour améliorer la carrière des agents ;
- le retrait de projets porteurs de lourds reculs pour la population et les personnels et qui se traduisent notamment par des délocalisations et des fermetures massives de services de proximité et l'aggravation des conditions de travail ;
- les moyens nécessaires à la pérennisation du financement des missions publiques en lieu et place de l'actuelle politique d'austérité imposée aux services de l'État, aux collectivités locales et aux établissements hospitaliers. Face à la Révision Générale des Politiques Publiques, nous rappelons notre détermination pour le développement de services publics de qualité dotés de tous les moyens nécessaires pour répondre encore mieux aux besoins sociaux et de solidarité.

Le 29 dans différents secteurs (liste non exhaustive)

POSTE

Les fédérations CGT, SUD, CFDT, FO et CFTC de La Poste appellent l'ensemble des Postières et des Postiers à agir par la grève et à participer nombreux aux manifestations du 29 janvier, contre la privatisation de La Poste, pour le développement du service public postal, pour les revendications.

SANTÉ, SOCIAL MÉDICO-SOCIAL

CGT, CFDT, FO, SUD, UNSA, CFTC, CFE-CGC, appellent les salariés (médecins et non médecins) de la fonction publique hospitalière, du secteur sanitaire, social et médico-social du non lucratif et lucratif à la grève le 29 janvier et à manifester pour la satisfaction des revendications.

FRANCE TÉLÉCOM/ORANGE

Les fédérations CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC, FO et Sud des télécommunications « appellent l'ensemble du personnel du groupe France Télécom à s'inscrire activement » dans la journée de grèves et de manifestations du 29 janvier, lancée par l'ensemble des syndicats français.

CAISSE D'ÉPARGNE

Les 7 organisations syndicales « Caisses d'Épargne » appellent à la grève et aux manifestations le 29 janvier.

FINANCES

Les fédérations CGT, Solidaires, FO, CFDT, CFTC, UNSA appellent à une inscription massive des personnels dans le processus de grève et de manifestation interprofessionnelle du 29 janvier 2009.

TRANSPORTS

Les fédérations CGT, CFDT, FO et CFTC des transports appellent les salariés de ce secteur à cesser le travail pour aboutir à leurs revendications, dans le cadre de la journée d'action nationale du 29 janvier. Les cheminots (regroupés dans une fédération distincte à la CGT et FO) n'ont pas encore pris leur décision sur leurs modalités d'action le 29.

AIR FRANCE

Les syndicats d'Air France ALTER, CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO, et UNSA appellent jeudi les salariés de la compagnie aérienne à faire grève et à manifester le 29 janvier dans le cadre de la journée interprofessionnelle de mobilisation...

Publiscope

Les Français et les services publics

La FSU souhaite consulter largement la population pour recueillir son opinion à l'égard des services publics. Un questionnaire est en ligne, les réponses seront analysées par l'Institut de sondage CSA. N'hésitez pas à faire connaître cette initiative auprès de vos proches et connaissances en leur envoyant le lien vers le document

<http://sondage.fsu.fr/>



RÉFORME DES LYCÉES

IMPOSONS LES CONDITIONS DU DÉBAT

Après le retrait du projet de réforme du lycée en décembre, le gouvernement entend reprendre les discussions pour un nouveau projet avec l'horizon d'une mise en œuvre à la rentrée 2010 au plus tôt. Les déclarations du président de la République et du ministre essaient de rassurer mais restent marquées par leur volonté de mettre en œuvre une réforme et de maintenir les suppressions annoncées de postes à la rentrée 2009.

Après son recul de décembre, le ministre tente de reprendre l'initiative sur la réforme du lycée et en appelle au soutien du président de la République. Comprenant que sa politique éducative est largement rejetée par la communauté éducative qui refuse, en particulier, le principe de réformes imposées pour générer des économies, ce dernier a voulu rassurer en affirmant que la réforme du lycée se ferait « sans enlever un centime ou supprimer un poste », confirmant ce que Xavier Darcos annonçait pour la classe de

Seconde en décembre. Que le mouvement social l'ait contraint à une telle déclaration doit nous conforter dans notre détermination à imposer une véritable réforme démocratique des voies générale et technologique du lycée.

Le ministre a donc choisi de « repartir de zéro » et a nommé un nouveau chargé de mission, Richard Descoings. Nous ne connaissons pas encore « la feuille de route » de ce dernier, ni même la méthode qu'il envisage pour mener le débat permettant, selon les déclarations du ministre à la presse, de trouver « les moyens de faire s'exprimer tous les élèves, les lycéens, et que par ailleurs on élargisse l'assiette de l'opinion sur la question du lycée qui est une question de société ». Il est urgent que les conditions de cette mission soient rapidement définies, afin d'avoir l'assurance, d'une part, que le ministère renonce à une méthode qui laisse à un chargé de mission le soin de mener les discussions sans capacités à trancher les divergences et, d'autre part, qu'il ne

tentera pas de revenir sur des propositions que nous avons déjà combattues et qui peuvent être relayées par d'autres organisations syndicales favorables par exemple au tout-modulaire ou au contrôle continu au baccalauréat. Nous avons rappelé notre exigence de négociation directe avec le ministre, les bases de cette discussion et la nécessité qu'elles prévoient les modalités de consultation des personnels. Dans le même temps, la décision unilatérale de généraliser la « reconquête du mois de juin »,

sans concertation, sans véritable bilan de l'expérimentation, augure mal de la volonté du ministre de suivre une telle voie. Dans ce nouveau contexte, il est indispensable de continuer à mener le débat dans les établissements et avec les lycéens et les parents. Au-delà de l'engagement présidentiel, que nous actons, de ne pas supprimer de postes au titre de la réforme, il faut maintenir la pression et obtenir, l'abandon des suppressions programmées pour la rentrée 2009. ■

Roland Hubert

Richard Descoings, nouveau chargé de mission

Diplômé de Sciences Po et ancien élève de l'ENA, Richard Descoings a été successivement auditeur au Conseil d'État, conseiller technique au cabinet du ministre du Budget Michel Charasse, chargé de mission au cabinet de Jack Lang pour les questions budgétaires de l'Éducation nationale, et directeur adjoint de l'Institut d'Études Politiques de Paris. Il est directeur de Sciences Po depuis 1996.

En 2001, il a créé une filière d'accès à Sciences Po pour les élèves issus des zones d'éducation prioritaire.

Concernant la réforme du lycée, dans une première déclaration il a affirmé vouloir « partir des aspirations des lycéens, (...) de ce qui les inquiète, (...) pour construire avec eux le lycée qu'ils estiment être un lycée dont il faut conserver les fondamentaux (...) mais qui doit évoluer pour être plus juste et plus efficace ». Il souhaite « vouloir revoir en premier lieu la question de "l'orientation" ».



© Fotolia / Norman Chan

« Chiche ! »

« On repart à zéro », « on recommence et on recommence tout », ainsi s'exprime le ministre X. Darcos à la suite du retrait du projet de réforme des lycées pour la rentrée 2009.

Mais suivant quelle méthode ? Avec quelles contraintes ?

Pour le SNES, les premiers éléments qui avaient fait accord pour un lycée ambitionnant la réussite davantage de jeunes doivent être maintenus :

- maintien des trois voies de formation préparant au baccalauréat, premier grade universitaire ;
- un cycle terminal offrant une large diversité de parcours cohérents ;
- une Seconde qui permette un véritable choix d'orientation ;
- abandon du principe de limitation de l'horaire élève à 27 heures hebdomadaires ;

- abandon du « lycée modulaire » ; Le SNES a rappelé ces exigences lors de l'audience du 8 janvier avec le ministre. En revanche, il est hors de question d'accepter toute espèce d'« accord préalable » à l'entrée dans des discussions. Le ministre doit entendre les revendications de la première organisation syndicale du second degré. En terme de projet, le SNES proposera un lycée qui :
- s'attaque réellement à la difficulté scolaire ;
- remette les contenus au cœur de la réflexion, en intégrant la question des horaires ;
- maintienne et diversifie les séries générales ;
- renforce les séries technologiques ;
- fasse de la Seconde une véritable classe de détermination ;

- multiplie les passerelles ;
- améliore les conditions de travail des enseignants et élèves, en particulier en réduisant les effectifs des classes.

Compte tenu des difficultés spécifiques des séries technologiques industrielles et de laboratoire, un projet ambitieux devrait être formulé au plus tôt pour leur avenir, projet qui s'appuierait sur les besoins de formation, la demande de jeunes et les potentiels humains et matériels présents dans les établissements. En imposant ces exigences, en faisant reconnaître l'expertise des personnels sur le lycée, le SNES est porteur d'un projet ambitieux pour l'avenir.

Reste au ministre à l'entendre !

Thierry Reygades

FORMATION DES MAÎTRES

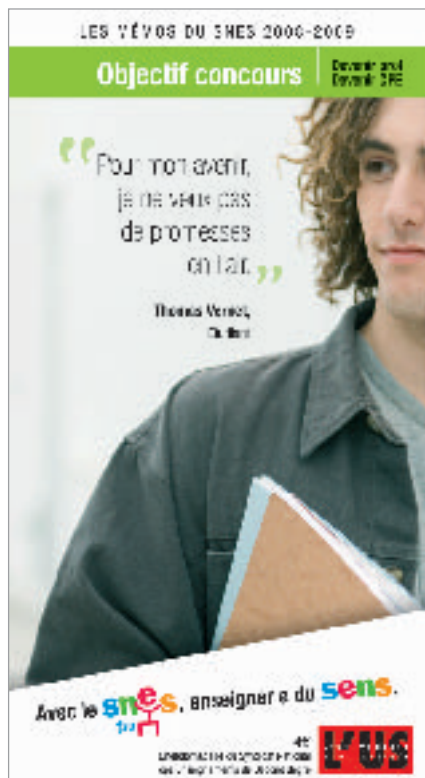
CONCOURS : UNE NOUVELLE DONNE

La mobilisation s'est amplifiée au cours des derniers mois pour demander le report de la mise en place des nouveaux concours et surtout le report du dépôt des maquettes de master.

Plus de soixante-dix sept universités ont adopté un texte avec une telle demande. Cette situation a conduit la CPU à sortir de sa réserve et à publier une lettre ouverte à N. Sarkozy.

La partie de ce courrier consacrée à la formation des maîtres constitue une bonne nouvelle et un point d'appui sérieux pour avancer sur nos propositions. Elle conteste la précipitation dans laquelle est engagée la réforme, demande des réponses sur les conditions d'entrée dans le métier et sur les moyens, pour les étudiants, de financer leurs études. La CPU va jusqu'à réclamer un financement spécifique pour la préparation des masters en prenant l'exemple des IPES.

Notre demande de report d'un an de la mise en place des nouveaux concours est renforcée par cette prise de position. Il faut continuer à pousser dans ce sens pour l'ob-



tenir. Les journées d'actions du mois de janvier seront autant d'occasions de rappeler nos exigences. Toutefois, le simple report ne suffira pas pour assurer une transition progressive et maintenir un vivier de candidats suffisant. Il y a

nécessité de mettre en place des mesures transitoires permettant d'afficher une élévation de la qualification des lauréats dès la session 2010 et de laisser le temps nécessaire à la création et la mise en place des nouveaux masters et des nouveaux concours.

En jouant sur les conditions d'inscription au concours, en particulier la condition de diplôme, le SNES proposera la transition suivante :

Report des nouveaux concours à la session 2011, ce qui implique que les concours 2010 resteront sur le modèle actuel.

À la rentrée 2009, la condition d'inscription au concours sera d'être inscrit en première année de master (M1). Pour les PLC1, ce master devra être disciplinaire. Il faudra prévoir un dispositif de double inscription pour les candidats souhaitant intégrer une première année d'IUFM. Les lauréats du concours devront avoir validé le

M1 pour être affecté en stage. Le master complet pourrait être validé au moment de la titularisation. Ce principe d'élévation progressive du niveau de recrutement pourra être répété les années suivantes.

Sur les maquettes de concours, le SNES continuera à intervenir pour faire prendre en compte ses remarques, notamment celles concernant la répartition des coefficients, la nature de l'épreuve « d'entretien avec le jury », l'exigence d'épreuves orales ancrées dans la discipline, le niveau universitaire exigé, la suppression des maquettes spécifiques pour le troisième concours.

Le temps gagné grâce au report d'un an de cette réforme devra être l'occasion d'ouvrir de véritables discussions sur l'ensemble du dossier. Elles concerneront notamment l'organisation de l'année de stage, la mise en place de véritables prérecrutements et le développement des aides sociales, la place et le rôle que constitue le potentiel de formation existant au travers des IUFM et de leurs personnels. ■

Emmanuel Mercier
fmaitres@snes.edu

RECRUTEMENTS STABILITÉ EN TROMPE-L'ŒIL

Cette année encore, le ministère a choisi les vacances de Noël pour publier le nombre de postes ouverts aux concours. Espérait-il par là cacher l'insuffisance des recrutements organisée depuis cinq ans ?

Certes, le nombre de postes ouverts aux concours externes est stable par rapport à l'année dernière et annule de fait les 1 000 suppressions d'emplois de stagiaires prévues au budget 2009. Ce nombre de postes ouverts est néanmoins insuffisant pour couvrir des besoins qui étaient estimés, dans une note de 2004, à 17 300 par an jusqu'en 2013. Depuis, le ministère n'a publié aucune note de

projection à long terme sur les besoins du système éducatif. De plus, aucune prospective n'est menée pour estimer les besoins du pays en terme de formation des jeunes. Cette politique ne prend pas en compte l'avenir. Parmi les disciplines touchées, celles de la série technologique industrielle sont en voie de liquidation. Depuis 2005, les CAPET correspondants sont fermés. Le ministre dit qu'il souhaite maintenir cette voie : qu'il le prouve en recrutant à nouveau des enseignants !



© Clément Martin

En ce qui concerne les CPE et CO-Psy, les recrutements de cette année restent au plus bas. Pour eux aussi, c'est un signe politique quant à la volonté de maintenir leurs missions.

Les conséquences sur le vivier de candidats sont désastreuses : depuis 2004, le nombre d'inscrits aux concours a chuté de 25 %. Dans un contexte où l'on s'apprête à élever le niveau de recrutement des enseignants, cette politique risque de déboucher sur une crise de recrutement. La question du recrutement fera partie des motifs de la mobilisation du 29 janvier et des suites. Le SNES portera ses propositions pour avancer sur cette question. ■

E. M.

fmaitres@snes.edu

Publicité

Le lancement officiel de la campagne de la Jeunesse au Plein Air aura lieu le mercredi 21 janvier 2009 à 14 h 15 au ministère de l'Éducation nationale. Tous les dons pour aider les enfants à partir en vacances peuvent être faits sur le site www.jpa.asso.fr



RAPPORT VEIL

COMMENT « DONNER PLUS À CEUX QUI ONT MOINS » ?

En janvier 2008, Nicolas Sarkozy demandait à Simone Veil comment inscrire dans le Préambule de la constitution le principe de « diversité ». La réponse négative du comité contraint le Président qui se prévalait de la nomination d'un « préfet musulman », à s'inscrire, à l'occasion de son discours à l'école polytechnique du 17 décembre dernier, dans la tradition française d'une approche des inégalités par des critères géographiques et sociaux.

Comité Veil: refus des critères ethniques ou religieux

Nicolas Sarkozy avait confié au Comité la mission « d'étudier si et dans quelle mesure les droits fondamentaux reconnus par la Constitution doivent être complétés par des principes nouveaux ». Parmi les questions posées, l'égalité d'accès des femmes et des hommes aux responsabilités; le respect de la vie privée et des données personnelles; la pertinence de nouvelles politiques d'intégration valorisant davantage la diversité.

Le rapport fait figurer d'abord la « doctrine » du Comité, qui a considéré en particulier qu'il ne fallait pas inscrire dans le Préambule de disposition de portée « purement symbolique » et que le pouvoir constituant devait rester l'ultime recours.

À la lumière de cette doctrine et refusant en outre « la promotion de la diversité entendue comme permettant des différenciations directement fondées sur la race, l'origine ou la religion », il a conclu qu'il était inopportun de modifier le Préambule à ce sujet. Pour le Comité, le cadre constitutionnel actuel permet des politiques de discrimination positive, lesquelles existent déjà. Il confirme la conception française visant principalement des territoires et de critères socio-économiques. Enfin, les statistiques concernant les minorités, qui permettraient de mesurer les discriminations, ne peuvent se fonder que sur des données objectives (nom, origine géographique, nationalité antérieure) ou le « ressenti d'appartenance » des enquêtés.

Ce qui intéresse N. Sarkozy c'est que la diversité se voit, qu'elle atteigne les élites.

élèves dans les établissements difficiles et, fondant « l'égalité des chances » sur le travail et le mérite individuels, restent dans le déni des réalités sociales à l'œuvre dans l'échec scolaire. Le président confirme la suppression de la carte scolaire.

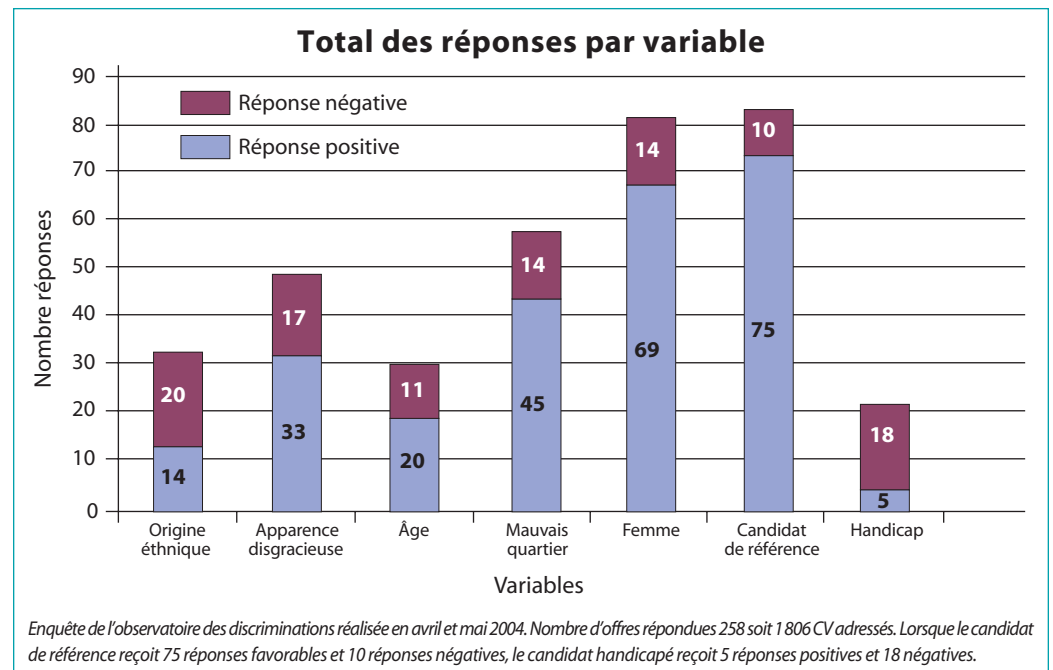
Selon lui, les lycées des quar-

tiers défavorisés doivent offrir des formations d'excellence. Il rappelle l'objectif de 5 % des élèves de terminale de chaque lycée au moins et celui de 30 % de boursiers accédant aux classes préparatoires, mais sans préciser comment y parvenir. Sarkozy cite pêle-mêle plusieurs actions, comme les conventions Sciences Po ou le tutorat organisé par les grandes écoles. Mesure phare : instituer une année de mise à niveau entre la terminale et la prépa, réservée aux boursiers méritants. C'est un bien mauvais signal que d'imposer à ces bacheliers une année supplémentaire. Le réseau actuel de CPGE est potentiellement apte à accueillir davantage d'élèves, et dans leur diversité. On pourrait le développer et financer des actions spécifiques

de soutien ou d'accompagnement culturel. La création de prépas dans des quartiers populaires a permis de faire passer le taux de boursiers de 13 à 20 % en 15 ans (26 % à l'université). C'est cette action de fond, durable, qu'il faut poursuivre car il est prouvé que ces prépas donnent une image positive des lieux où elles sont implantées et incitent les jeunes à entreprendre des études supérieures.

Concernant l'accès à l'emploi, reprochant aux entreprises de pratiquer trop souvent la discrimination à l'embauche, il reprend l'idée du CV anonyme et avance l'idée d'un label « diversité ». L'État doit montrer l'exemple. Enfin, il doit renoncer à des dispositifs dérogatoires aux concours, et préconise la création de préparations aux concours de recrutement dont les élèves bénéficieraient de bourses et de facilités de logement. Les prérecrutements que le SNES revendique sont bien d'actualité. ■

Jean-Hervé Cohen,
Anne Féray, Bruno Mer



PALESTINE. Depuis maintenant presque trois semaines, Israël a pris la décision de bombardier Gaza et d'engager une attaque terrestre.

Cessez-le-feu !

On assiste là à l'agression par un État de toute une population enfermée, qui ne peut pas fuir, déjà privée de ses droits fondamentaux. La situation humanitaire y est effroyable, comme l'ont récemment dénoncé des associations internationales, qui rencontrent les plus grandes difficultés pour accéder aux blessés.

Cette attaque israélienne affichée comme la réponse aux inacceptables tirs de roquettes sur les populations civiles du sud d'Israël apparaît aux yeux du monde, malgré les tentatives d'interdire à la presse l'accès aux territoires pilonnés, comme très loin d'une simple attitude défensive.

Cette action guerrière ne peut que renforcer les positions extrémistes de tous bords, dans une spirale infernale et éloigner encore les possibilités d'une paix durable, en affaiblissant les partisans du dialogue.

Pour le SNES, seul le respect du droit international et des résolutions de l'ONU en faveur de la création d'un État palestinien, assurant la coexistence de deux États aux frontières sûres et reconnues, peut permettre la résolution de ces conflits meurtriers. C'est pourquoi notre pays doit agir résolument en faveur de ces solutions connues de tous.

Dans l'immédiat, un cessez-le-feu doit être obtenu de toute urgence, les forces armées israéliennes doivent se retirer de Gaza et le blocus doit être levé. Une force d'interposition doit pouvoir venir immédiatement protéger les populations civiles, avec l'acheminement sans délais d'équipes médicales, de médicaments et d'équipements médicaux. Au niveau européen, il faut dénoncer les accords de rehaussement dont vient de bénéficier Israël, tant que les droits humains et le droit international ne seront pas respectés. Au niveau interna-



tional, des négociations sérieuses résolument tournées vers la création d'un État palestinien doivent être lancées sans délai.

Le SNES rappelle que toute attaque contre des populations civiles constitue un crime de guerre et doit être considérée comme telle au regard du droit international.

C'est bien sur ces bases que le SNES a appelé à participer aux manifestations du 10 janvier.

En France, la sensibilité à cette actualité tragique est réelle et de nombreuses manifestations ont montré la solidarité des citoyens avec la population de Gaza. Cependant des actes isolés inacceptables, à l'encontre d'une synagogue à Toulouse, contre une collè-

gienne à Villiers-le-Bel et à Paris contre deux lycéens d'origine maghrébine témoignent en revanche de crispations identitaires.

Le SNES s'inquiète de tout ce qui viserait à transformer ce conflit territorial et politique en un « conflit de civilisation », en lien avec des questions religieuses ou « ethniques ». Il condamne toute expression et toute attitude antisémites, racistes ou xénophobes et refuse toute instrumentalisation, par quelque partie que ce soit, du conflit israélo-palestinien.

Il dénonce la réaction des autorités politiques françaises qui s'en remettent aux instances religieuses pour prévenir la violence. Cela n'est ni admissible sur le terrain de la laïcité ni de nature à prévenir les dangers qu'elles invoquent.

Seul le respect des droits de l'Homme, du droit international et du droit de tous les peuples à disposer d'eux-mêmes et à vivre en paix dans des frontières sûres et reconnues offrira les solutions viables et durables à un conflit qui ensanglante le monde depuis plus de soixante ans. ■

Philippe Castel, 15 janvier 2009

RÉACTIONS SYNDICALES (EXTRAITS)



La FSU exige l'arrêt immédiat de l'offensive militaire israélienne et F.S.U. l'arrêt de tous les actes de violence envers toutes les populations civiles. Elle rappelle qu'une paix juste et durable doit reposer sur la reconnaissance du droit de chacun des peuples à vivre en sécurité dans des États aux frontières sûres et reconnues et que seuls la négociation et le respect des droits des peuples et de l'Homme dégageront les voies et les moyens de la paix.

29/12/08



La CGT condamne avec la plus grande fermeté la politique militaire et meurtrière de l'État israélien, contre la population palestinienne de Gaza. Les bombardements ont déjà fait des centaines de victimes, hommes, femmes et enfants.

Les plus hautes autorités de l'État en France, l'Union Européenne, l'Administration américaine et le Conseil de sécurité des Nations Unies doivent tout mettre en oeuvre pour mettre fin au blocus et à l'agression israélienne qui ne fait que renforcer les groupes les plus extrémistes de la région.



M. John Monks, Secrétaire général de la CES, a déclaré :

« La réaction israélienne aux provocations répétées du Hamas est complètement disproportionnée, et ne fera qu'encourager les extrémistes en Palestine. Un pays dont la relation privilégiée avec l'Union européenne vient d'être "revalorisée" voici quelques semaines se doit d'agir de manière responsable, faute de quoi il conviendrait d'en tirer les conséquences. La réaction que l'Europe a montrée jusqu'à ce jour a été décevante. L'absence du rôle institutionnel qu'aurait joué Javier Solana si le Traité de Lisbonne était déjà entré en vigueur a eu une nouvelle fois pour conséquence une réaction inappropriée, que l'indécision de la Présidence actuelle est encore venue aggraver ».

5 janvier 2009

DES PONTS, PAS DES MURS

Interventions policières à répétition et mise en examen de lycéens mineurs dans le 92.

À deux reprises la police est intervenue au lycée Joliot-Curie de Nanterre à la rentrée de janvier.

Celle de mardi matin a été violente et a provoqué une ITT de trois jours pour un enseignant

alors qu'aucun blocage réel du lycée n'était envisagé. Ces événements faisaient suite à la mise en garde à vue, puis à la mise en examen de deux lycéens mineurs du lycée. Ces gardes à vue se multiplient dans le département puisque deux autres lycéens mineurs du lycée de Levallois sont aussi convoqués au tribu-

nal de Nanterre jeudi 22 janvier. La FSU dénonce ces interventions ainsi que les mises en garde à vue humiliantes et traumatisantes pour ces jeunes mineurs. Elle n'est pas la seule à s'en émouvoir puisque Dominique Noguières, avocate et vice-présidente de la LDH, défendra ces quatre lycéens.

Livres

Traces du travail



Richement illustrée et documentée, une étude pluridisciplinaire approfondie interrogeant la nature du travail urbain dans la seconde moitié du xx^e siècle, autour d'Austerlitz-Salpêtrière, du Faubourg des métaux (Paris 11^e) et de Renault-Billancourt, la manière dont ces territoires ont été marqués par les dominantes professionnelles, et la vie de leurs habitants et travailleurs, les solidarités, les luttes... ce qu'il en reste dans les mémoires et dans l'environnement... et sous des formes variables dans les activités professionnelles d'aujourd'hui. Au-delà d'interrogations sur la fragilité mémorielle, individuelle et collective, que cette recherche révèle et structure simultanément, une somme éclairante de témoignages sur les bouleversements des dernières décennies, traversés par la rapidité de l'évolution des techniques et des produits du travail contemporain, la perception d'enjeux socio-économiques plus ou moins explicites... qui restent déterminants pour une meilleure connaissance de l'agglomération parisienne et de tous ceux qui y vivent et y travaillent.

• *Mémoires du travail à Paris*, Michel Pignet et collectif, Ed. Creaphis (dif. Seuil), 320 p.

La crise en manuel

Nicolas Béniès, dans ce magazine, a analysé la crise dès le mois de septembre 2007, déterminant sa profondeur et sa durée. Cette crise, financière dans ses débuts, se révèle être une crise systémique nécessitant des transformations fondamentales du capitalisme. Les « plans de relance » ne sont que des aides aux entreprises pour permettre aux banquiers comme aux actionnaires de continuer à faire du profit. Du coup, la crise ne peut que durer. Il faudrait changer totalement de politique en luttant principalement contre les inégalités, facteur déterminant de cette crise dont les responsabilités premières sont à rechercher du côté des politiques d'inspiration libérale mises en place dans les années 1980. Dans ce « Petit manuel », l'auteur revient sur le déroulement de cette crise en l'inscrivant dans la durée.



CRISE DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

Un choix de société

Les trois grands constructeurs automobiles américains sont au bord de la faillite, même s'ils ont obtenu un secours d'urgence qui leur permet de tenir jusqu'en mars. Seule une intervention massive de l'État peut les sauver. Se produira-t-elle ? Contrairement à ce qui se dit souvent en France, rien n'est moins sûr. Les sénateurs républicains ont fait échouer le plan de sauvetage prévu pour des raisons idéologiques : ils considèrent essentiellement la faillite possible de Detroit comme une victoire sur les syndicats !

Pour des raisons différentes, il n'est pas sûr que la nouvelle administration démocrate soit mieux disposée à l'égard de GM et de Chrysler (Ford ayant un peu plus de liquidités). L'industrie automobile n'est pas très populaire aux États-Unis, qu'il s'agisse de ses patrons, venant en jet privé à Washington demander 35 milliards de dollars sans plan ni explication, ou de ses ouvriers, perçus comme des privilégiés (bonne protection sociale, salaires élevés). D'autre part, il ne s'agit pas d'éviter une délocalisation vers l'Asie, comme dans le cas de l'électronique ou du textile, puisque les principaux rivaux des firmes américaines sont les transplants japonais installés sur le territoire américain. D'autre part, les démocrates admettent le jugement du mar-



© AFP/Joë Poliment

ché autant que les républicains : *pourquoi sauver des entreprises qui ne sont pas compétitives ?* demande ainsi Joseph Stiglitz. Beaucoup suggèrent donc de laisser Chrysler et General Motors se placer sous la protection du chapitre 11 de la loi sur les faillites. Leurs dettes seraient alors suspendues, le temps pour les entreprises de préparer une restructuration permettant de sortir de la crise ou, en l'absence de solution viable, de préparer leur liquidation. Si le problème des constructeurs américains, comme ils l'affirment, est un coût salarial plus élevé que celui des transplants

japonais du fait de la protection sociale que les conventions collectives leur imposent de payer, la faillite obligera les syndicats à faire des concessions (une heure de travail ouvrier coûte 40 \$ en salaires et 34 \$ en protection sociale chez GM en 2006). Si, par contre, les nouveaux modèles économes en énergie que promettent les constructeurs ne sont pas prêts, si le pari fait sur la voiture électrique est

Pas sûr que la nouvelle administration démocrate soit mieux disposée

perdant, si les méthodes de gestion ne sont pas performantes, le démantèlement des entreprises est perçu par beaucoup comme la seule solution et il ne servirait à rien de dépenser l'argent des contribuables au profit d'entreprises non viables.

Ce raisonnement économique impeccable laisse évidemment de côté le coût social monstrueux de faillites de cette importance (que décrit fort bien *Roger et moi*, premier film de Mickael Moore). Surtout, il néglige la possibilité de contraindre les usines japonaises aux États-Unis à accorder les mêmes droits sociaux à leurs salariés qu'à Detroit. La façon dont sera traitée l'automobile américaine relève donc d'un choix de société pour la nouvelle administration américaine ; un choix qui ressemble à ceux que devra affronter l'Europe. ■

Arnaud Parienty



© AFP/The Henry Ford and Ford Motor Company

Inégalités entre retraités

Le Conseil d'orientation des retraites, dont le rôle est d'éclairer les débats et les choix sur ce sujet, a rendu public en décembre un rapport sur les droits familiaux et conjugaux de retraite, dans un contexte d'appauvrissement programmé des retraites, que le dernier rapport avait dans une large mesure entériné, et d'attaques sur les retraites qui se poursuivent méthodiquement.

Le travail du COR (auquel a contribué la FSU) confirme l'existence d'inégalités de revenus salariaux puis de retraite entre les hommes et les femmes, il précise que ces inégalités vont se maintenir sur une longue durée, malgré les rapprochements progressifs de situations ; cette évolution est cependant contrariée en raison des temps partiels imposés aux femmes. Il estime donc qu'il faut tenir compte, au moment de la retraite, des effets sur les carrières liés à la naissance et à l'éducation des enfants, encore majoritairement assumée par les femmes. Le rapport souligne, comme le fait la FSU, l'importance des dispositifs de compensation que sont les « avantages » familiaux et conjugaux pour atténuer ces inégalités, malgré les évolutions sociologiques (nouvelle conjugalité, nouvelle parentalité, mais aussi volonté de voir s'accroître les droits propres des femmes) et

juridiques (jugements européens qui ont conduit le gouvernement à mettre en cause les bonifications familiales dans la fonction publique au nom de l'égalité homme/femme) qui les interrogent aujourd'hui. Pour le Conseil, la réflexion devra être menée en fonction des objectifs à retenir, toute évolution devant être envisagée très progressivement, car susceptible de bouleverser les projections que chacun a pu faire de sa situation au moment de la retraite, alors que les réformes des retraites de 1993 et de 2003 ont déjà fortement dégradé les droits à pension de tous, en affectant tout particulièrement les femmes et les salariés les plus précaires. Pour le SNES et la FSU, aucune piste d'évolution ne peut être envisagée sans tenir compte de ce contexte.

Cependant, alors que, dans la fonction publique, la suppression des bonifications pour enfants nés à partir de 2004 va entraîner pertes d'annuités et décade pour beaucoup, le refus du COR d'en évaluer les conséquences, malgré la demande forte exprimée par la FSU, et sa proposition d'extension partielle aux femmes dans le régime général, vont dans le mauvais sens ; et privilégier l'indemnisation des périodes d'interruption revient à promouvoir un modèle social que les femmes

rejetent. Le COR affirme la légitimité des pensions de réversion, tout en recensant plusieurs pistes d'évolution (mise sous conditions de ressources par exemple). Il propose également une évolution de la majoration de pension versée à partir du troisième enfant, actuellement non fiscalisée et proportionnelle.

La FSU a mis en garde le gouvernement contre une modification des conditions de départ anticipé pour les parents de 3 enfants, qui n'aurait pour premier résultat que de précipiter les départs en

Ces inégalités vont se maintenir sur une longue durée

retraite des personnes concernées. Le gouvernement a indiqué qu'il prendrait le temps de la concertation et que les évolutions éventuelles ne se feraient pas de manière précipitée. Mais il faut un véritable débat public permettant de poser tous les termes de cette question sociale qui touche à de nombreux aspects de la vie, à l'emploi, au partage des tâches domestiques et d'éducation. Elle pose évidemment la question des retraitées pauvres dans notre société et des fins de vie misérables que pourraient induire des mesures prises au nom des grands équilibres. ■

Elizabeth Labaye

Une nouvelle période économique s'est ouverte en 1974, d'une part, déterminant une tendance à la récession, d'autre part, la chute du Mur de Berlin en novembre 1989 marqua la fin du « court xx^e siècle » et le processus de mondialisation. Le capitalisme devient le seul horizon possible.

Cet environnement permet aussi de comprendre « l'écart de monde » séparant les générations. Pour dire que ce livre ne traite pas seulement des questions financières et économiques. Toutes les crises trouvent ici leur place ouvrant la porte à une compréhension des mécanismes de fonctionnement du capitalisme. Une dernière partie propose une alternative appelée « déprivatisation », un changement de logique sociale, politique, pour à la fois sortir de la crise et renouer avec la construction de solidarités collectives. Un débat à poursuivre.

• « *Petit manuel de la crise financière, économique et des autres* », Nicolas Bénétiès, Syllepse, 190 pages, 10 euros.

Congé maternité

La contre exemplarité...

Le congé maternité, gagné de hautes luttes en 1909 est un acquis des premières féministes. Féministe parce que la maternité fait partie de la vie des femmes ; une grossesse et un accouchement sont des événements dans leurs vies, pour leurs corps. La loi impose un repos minimum de 8 semaines au total dont 6 semaines après l'accouchement. L'employeur qui enfreint cette règle risque une amende de 1500 euros doublée en cas de récidive. La république serait donc coupable, une de ses représentantes hors la Loi, sous prétexte que le Pouvoir n'attend pas... Il est vrai qu'être femme en politique dans un pays où la politique reste « une affaire d'hommes » est compliqué, et bien sûr, être ministre signifie également avoir un train de vie auquel la majorité des femmes n'ont pas accès : en termes de soins médicaux, de personnels pour assumer tâches quotidiennes et garde d'enfants... Dans un contexte d'attaques contre les droits sociaux, le choix « personnel » de la ministre Rachida Dati n'est pas anodin.

Il se trouve même que notre syndicat revendiquerait 26 semaines de congé maternité... pour toutes les femmes, même ministres...



© Thierry Nestoux

Délocalisation

La statistique publique en lutte !

Les agents de la statistique publique protestent depuis décembre contre un projet de démantèlement de celle-ci entrepris sous couvert de délocalisation à Metz.

Ce projet de délocalisation fait suite à une série d'attaques contre la statistique publique : diminution de l'emploi, pressions exercées par le gouvernement quand les statistiques publiées lui déplaisent. C'est notamment le cas à l'Education nationale où les personnels du service statistique (la DEPP) ont adressé une lettre ouverte à leur direction parce que certaines études, notamment sur la prévision des effectifs scolaires, ne sont pas publiées.

Le Comité de défense de la statistique publique a lancé une pétition (<http://sauvonslastatistiquepublique.org>) et a organisé des actions de mobilisation.

CHIFFRES EN VRAC

1,8 million d'HS

Heures supplémentaires de plus déclarées par les entreprises de plus de 10 salariés en octobre 2008 par rapport à septembre (*Libération*, 23/12/08).

97 000

Emplois supprimés en France au second semestre 2008 (*Libération*, 23/12/08).

20 à 25 millions

Chômeurs en plus dans le monde d'ici 2010, selon l'OCDE (*Libération*, 23/12/08).

0,04 % (15 066)

Pourcentage (et nombre) des contribuables français ayant bénéficié du bouclier fiscal en 2007 (*Libération*, 23/12/08).

671

Contribuables disposant d'un patrimoine supérieur à 15,5 millions d'euros reçoivent 68 % des sommes versées au titre du bouclier fiscal soit 231 900 euros par personne (*Politis*, 9/10/08).

900

Emplois français supprimés d'ici fin 2009 par le laboratoire pharmaceutique américain Pfizer, soit un tiers des effectifs (*Libération*, 28/12/08).

7,9 milliards de \$

Dividendes versés par Pfizer à ses actionnaires en 2007 (*Libération*, 28/12/08).

240 SMIC

Daniel Lebègue, président de l'Institut Français des administrateurs, fixe à 240 SMIC la « limite admissible » pour les parachutes dorés (*Le Monde*, 14/01/08).

CRISE DU LOGEMENT

À la rue, les pauvres !

Aujourd'hui le logement est rare et cher.

Les propriétaires sont en position de force, la rente locative est revenue à son niveau du XIX^e siècle quand la fructification de l'immobilier était une valeur centrale de la bourgeoisie. Le pouvoir de cette bourgeoisie rentière a décliné après 1914 quand la nécessité de construire des logements abordables pour les salariés s'est imposée et lorsque les luttes sociales sur le logement ont renversé le rapport de forces. La protection des locataires, la réglementation des loyers, le développement du logement social ont illustré le changement de politique.

Au milieu des années 80, les loyers ont été complètement dérégulés dans le secteur privé, ce qui a généré une première vague de spéculation qui s'est achevée par un premier krach au début des années 90.

On a construit trop peu de logements (la demande étant sous estimée) et l'État a favorisé l'investissement dans le locatif privé à coups d'avantages fiscaux (lois Périssol, Besson, De Robien), le logement social ne représentant plus que 15 % des logements nouveaux (2006). Aucune régulation sur le foncier n'est entreprise. L'accession à la propriété devient l'axe central de la politique du logement, facilitée par le crédit bancaire. La spéculation immobilière emporte tout le territoire (ce qui est nouveau), les prix des logements ont doublé depuis 2000 et la hausse des loyers atteint 50 %. Résultat, le taux d'effort (rapport du budget consacré au logement sur le revenu) grimpe et atteint des niveaux d'autant plus élevés que le revenu est faible.



Aubervilliers

© Clément Martin

Dès lors, les groupes sociaux occupent les logements selon le principe des chaises musicales. Les classes moyennes sont chassées des centre-ville et condamnées au péri-urbain, sauf quand elles accèdent au logement social, dont elles chassent les classes populaires à l'occasion de politiques de rénovation urbaine, de démolitions, entreprises au nom de la « mixité sociale ».

Les municipalités tendent à développer les logements sociaux à loyers plus élevés (dits PLS) pour une population solvable. La fraction la plus précarisée des classes populaires est rejetée vers le locatif privé de mauvaise qualité et vers des formes d'habitat précaire qui se multiplient.

La politique actuelle, notamment avec la loi Boutin, va aggraver cette situation car elle met en œuvre la marchandisation du logement social : programme de vente aux locataires, dérégulation des loyers (actuellement fixés par l'État) à l'initiative des bailleurs

sociaux, introduction d'un actionnaire majoritaire dans les SA HLM (à quand la rémunération du capital ?), réduction du droit au maintien dans les lieux...

Les promoteurs, dont Nicolas Sarkozy a dit qu'ils avaient la vie difficile, vont pouvoir investir le marché du logement social haut de gamme, tandis que les pauvres devront se contenter d'un logement social bas de gamme quand ils pourront y accéder.

Les banques vont pouvoir garder 30 % de leur collecte du Livret A (autant en moins pour le logement social) qu'elles peuvent ouvrir depuis le 1^{er} janvier, et elles feront pression pour en garder davantage puisqu'elles sont aux abois. Par ailleurs, les crédits de l'État au logement diminuent de 7 % dans le budget 2009.

Aujourd'hui, le marché immobilier s'effondre, l'accession à la propriété est déstabilisée par la crise bancaire et de l'emploi, le secteur du bâtiment licencie massivement, le droit au logement consacré par la loi DALO est inaccessible (110 logements mis à disposition par l'État pour 6 000 demandes sur Paris !), les plus pauvres sont à la rue.

Le pays a besoin d'une autre politique qui considère le logement comme un bien public, relevant d'un service public, et qui prenne des mesures réglementaires et financières à la hauteur des enjeux sociaux. ■

Daniel Rallet



©

DOSSIER

Éducation et décentralisation

Politiques locales *politiques inégales ?*



Dossier coordonné par : Fabienne Bellin, Nicolas Morvan et **réalisé par :** Laurent Desanti, Josiane Dragoni, Daniel Lecam, Jean-Louis Maillard, Michèle Olivain, Catherine Remermier, Daniel Robin, Myriam Rossignol, Boris Thubert
Photos : Mairie de Limoges, lycée-collège Auguste-Renoir à Limoges et école Antoine de Saint-Exupéry à Isle.

Le partage des responsabilités entre État et collectivités locales, notamment dans le domaine éducatif, résulte des deux grandes étapes de décentralisation qui se sont concrétisées par les lois Defferre de 1982-1983, puis par la loi « relative aux libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004.

Entre 1983 et 2004 des lois successives ont précisé ou élargi les possibilités d'intervention économique des collectivités locales et de nouvelles compétences ont été transférées. En particulier, la loi quinquennale de 1993 a conforté les Régions en matière de formation professionnelle continue et d'insertion.

Dans le domaine éducatif, les lois Defferre se sont traduites par un partage des compétences entre les collectivités territoriales et l'État, laissant à ce dernier les prérogatives essentielles : gestion des personnels (recrutement, carrière, rémunérations, services), définition des contenus et des horaires d'enseignement, définition des diplômes, règles de fonctionnement des collèges et des lycées, évolution de la carte des formations. C'est pour cette raison que le SNES ne s'est pas opposé alors à cette démarche.

Le SNES s'est par contre vivement opposé à « l'acte II de la décen-

tralisation » en 2003, et notamment au projet gouvernemental de transférer aux Départements ou aux Régions la définition de l'offre de formation professionnelle et plusieurs catégories de personnels (les conseillers d'orientation-psychologues, les médecins et les assistants sociaux scolaires, les TOS). Il s'est engagé avec force dans le mouvement syndical du printemps 2003 et le gouvernement a dû renoncer à une partie de son projet : seul le transfert des personnels TOS a été maintenu.

Aujourd'hui, la situation ainsi créée pose des problèmes nombreux. Les inégalités territoriales se sont accrues et la fiscalité locale s'est très sensiblement alourdie. L'enchevêtrement des compétences entre les différents niveaux du territoire rend souvent les situations peu lisibles pour les acteurs et pour les usagers, et sert aujourd'hui de point d'appui au gouvernement pour annoncer une réforme des collectivités territoriales : le comité Balladur doit élaborer pour mars un projet en s'appuyant sur les très nombreux rapports parus depuis 2000. Enfin, la crise financière va encore aggraver la situation des collectivités déjà en difficulté pour assumer les nouvelles compétences transférées.



25 ans de décentralisation État des lieux...

La décentralisation promue pour rapprocher les lieux de décisions du citoyen, loin de réduire les inégalités territoriales, les a souvent aggravées sur fond de désengagement et de carences de l'État.

Certes, les besoins de constructions scolaires ont été mieux pris en compte à partir des années 80, sous la poussée aussi d'une forte demande sociale de démocratisation, mais dans le même temps la fiscalité locale a fortement augmenté, le clientélisme s'est développé.

Décentralisation et cartes scolaires

La carte scolaire des collèges est de la compétence des départements qui définissent les secteurs géographiques des collèges, l'affectation des élèves relevant de l'inspecteur d'académie. On peut s'interroger sur la portée de cette compétence dans la perspective de la suppression de la carte scolaire annoncée pour 2010. Les mouvements d'élèves observés à la rentrée 2008 avec l'assouplissement sont concentrés sur certains établis-

sements, au point de mettre en péril leur équilibre voire leur existence. Cette situation entraîne aussi des difficultés pour les collectivités en charge des constructions scolaires ou des transports.

Les départements ont en charge le transport scolaire : la part du financement par élève du secondaire varie entre 100 % et 54 %. Une majorité finance à plus de 80 % mais la suppression programmée de la carte scolaire, la mise en place de l'accompagnement éducatif généralisé et la perspective de fermeture de certains établissements posent de nouveaux problèmes particulièrement en zones rurales. **Pour le SNES, l'État devrait prendre en charge ce transport, comme élément de gratuité de la scolarité.**

Les Régions élaborent le Plan Régional de Développement des Formations, favorisant ou privilégiant l'apprentissage aux dépens des formations initiales professionnelles et technologiques.

Nouveaux problèmes

Les inégalités régionales sont fortes dans les domaines « hors compétence », en particulier pour l'enseignement supérieur ou dans

le second degré (manuels scolaires, équipement informatique, TICE...).

Enfin, pour les départements comme pour les Régions, le transfert des TOS malgré l'opposition des syndicats a créé de nouveaux problèmes : privatisation de certains services (nettoyage, restauration) et disparition d'emplois publics, alourdissement des budgets locaux, l'État n'ayant pas totalement compensé le transfert.



... et perspectives

Les gouvernements depuis 2004 hésitent entre une troisième étape de la décentralisation et la refonte de la répartition des compétences, voire la disparition d'un niveau territorial. Le prési-

dent de la République a demandé au comité Balladur de réfléchir sur d'éventuelles « modifications d'ordre administratif, juridique ou fiscal ». Or, la politique actuelle met l'État au régime minceur avec des sup-

pressions massives de postes affectant tous les services de l'État, réorganise l'État territorial en donnant des pouvoirs renforcés aux préfets de Région, reporte sur les collectivités territoriales charges et dépenses. On aboutit ainsi à une conception autoritaire de l'État et à une remise en cause du service public. École, santé, emploi : pas un seul secteur n'est épargné par la Révision Générale des Politiques Publiques. Si on laissait faire, des pans entiers du service public seraient externalisés, privatisés, et les préfets deviendraient proconsuls.

Pour le SNES, il est urgent de démocratiser la décentralisation, et pour cela, d'engager un débat citoyen, en partant du bilan actuel. Mais on ne peut que s'interroger sur la déclaration de l'ARF (Association des Régions de France), qui revendique, en guise de réponse à N. Sarkozy, « un acte III de la décentralisation » et « une République décentralisée ». Faut-il rappeler que,



L'État [...] reporte sur les collectivités territoriales charges et dépenses. [...] Si on laissait faire, des pans entiers du service public seraient externalisés.

Les lois Defferre de 1982-1983 (2 mars 82, 7 janvier 83, 22 juillet 83)

Elles organisent le transfert de compétences aux collectivités, par la suppression de la tutelle administrative, le transfert du pouvoir exécutif du préfet aux présidents du conseil général ou régional. Les Régions deviennent des collectivités territoriales, comme les communes et les départements.

Les Régions pour les lycées et les départements pour les collèges obtiennent la responsabilité de la construction, de

l'équipement et des dépenses de fonctionnement.

Le transfert des ressources correspondantes aux collectivités est prévu pour l'essentiel par les lois de 1983 (7 janvier et 22 juillet). La Région devient compétente en matière de formation professionnelle continue et d'apprentissage.

Les lois de 82-83 établissent dans l'éducation le principe des compétences partagées.

selon la Constitution, la « République est une et indivisible » et que c'est « son organisation [qui] est décentralisée » ?

Si les associations des exécutifs locaux ont vivement réagi à tout projet de fusion département-Région, elles divergent sur les solutions. L'Association des Départements de France (ADF) est pour le maintien de la clause générale de compétence⁽¹⁾ qui selon elle, permet la cohésion sociale. L'Association des Régions de France est plus nuancée sur ce point. Les deux associations souhaitent une clarification des compétences et demandent une réforme de la fiscalité locale. Mais laquelle ? Le SNES souhaite la démocratisation de l'État, appuyée sur un service public élargi, un État – dont les collectivités locales sont parties intégrantes –, garant de l'égalité, de la solidarité et de la justice sociale sur le territoire. ■

1. Cette clause permet à l'État et aux collectivités d'intervenir dans tous les domaines sur leur territoire.



Le SNES souhaite la démocratisation de l'État, appuyée sur un service public élargi, un État – dont les collectivités locales sont parties intégrantes.

Trois questions à

Georges Poli, secrétaire général de l'UNATOS-FSU

La décentralisation des TOS a-t-elle entraîné une évolution des missions des personnels ?

Une évolution progressive, je dirais même une modification des missions ; par exemple, la non-reconnaissance par les collectivités de nos différents métiers au

service des élèves dans les EPLE aura comme conséquence de définir un potentiel d'agents à emploi identique. Cela gommara, de fait, la prédominance de la mission éducative au profit d'un emploi de service ce qui ouvre la porte à la privatisation.

Quelles conséquences sur la situation des personnels ?

La conséquence immédiate peut se traduire par la modification du cadre d'emploi des établissements d'enseignement vers un cadre d'emploi commun qui pourra être utilisé par la collectivité en dehors des EPLE. Cette volonté apparaît plus dans les conseils généraux que dans les Régions pour l'instant.



© DFT

Quel bilan fais-tu des élections de novembre dans la fonction publique territoriale ?

Notre présence dans deux-tiers des CG et dans les 22 CR permet d'affirmer notre représentativité. Notre combat sera d'imposer des règles d'équité, de transparence et de dialogue social. Notre conception du syndicalisme

repose, à l'UNATOS, sur une organisation sur le lieu de travail, c'est-à-dire dans chaque EPLE et sur le fait que les TOS exercent leurs missions en EPLE qui ne sont pas des établissements territoriaux. Les missions des TOS relèvent de la mission éducative, c'est dire notre attachement aux bonnes relations entre tous les personnels d'un même établissement, enseignants, administratifs ou techniciens qui concourent tous à dispenser un enseignement de qualité à l'ensemble des élèves. Cette mission nécessite de conserver tous les personnels de l'École dans la fonction publique d'État et de garantir leur mission éducative et l'unicité du service public d'éducation.

Dérives

Privatisation dans le 92

En 2003, le SNES et la FSU dénonçaient derrière le transfert des TOS et de leurs missions aux collectivités territoriales les risques d'une privatisation. En 2008, le conseil général des Hauts-de-Seine proclame son intention de confier 60 % de la restauration scolaire des collèges publics des Hauts-de-Seine au privé. Il multiplie les pressions sur les conseils d'administration des établissements pour imposer ses choix. Après avoir suspendu le versement de l'aide sociale à la demi-pension pour deux collèges ZEP du département qui refusaient de voter en l'état une première version de sa convention, il menace aujourd'hui ceux qui s'aviseront de rejeter ou d'amender sa dernière version de bloquer les aides à la demi-pension, mais également les crédits participant au financement des voyages scolaires, des projets pédagogiques jusqu'à l'adoption du texte à la virgule près... En dépit des tentatives d'intimidation, plusieurs conseils d'administration ont dit non. ■

La loi de décembre 1993 dite loi quinquennale

Elle renforce la compétence régionale en matière de formation professionnelle continue et d'apprentissage : la Région élabore le Plan Régional de Développement des Formations des Jeunes en concertation étroite avec les autorités académiques.

En 2002 cette compétence est élargie à toute la formation professionnelle.



Financements

De fortes inégalités

Les Régions ont consacré en 2008 à l'enseignement (lycées publics, privés et enseignement supérieur) 22,8 % de leurs dépenses ; il s'agit du deuxième poste, derrière les transports, et devant la formation professionnelle et l'apprentissage qui représentent 18,9 % du budget. La décentralisation a renforcé la spécialisation des régions dans ces trois domaines.

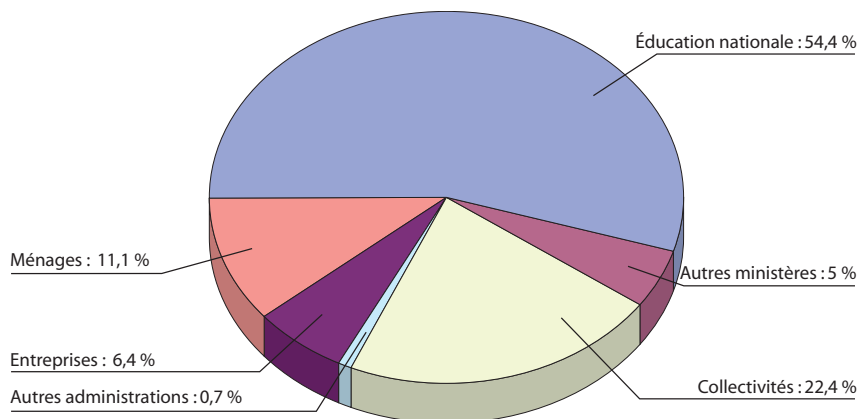
Il y a des différences entre les Régions selon l'effort qu'elles consacrent aux lycées : le poids de ces dépenses varie de 12,5 % à 25 % de leur budget. Par ailleurs, à part égale du budget consacré à la formation, on constate des choix différents dans le poids de la formation professionnelle et l'apprentissage.

Les départements ont consacré aux collèges, en 2008, 6,6 % de leurs dépenses avec là aussi de fortes disparités entre les départements. Depuis 2006, ce sont surtout les dépenses de fonctionnement qui ont progressé : elles sont constituées en majeure partie des dépenses de personnels avec la prise en charge des TOS des collèges. Simultanément, les départements ont ralenti les dépenses d'investissement pour les collèges.

Les recettes des collectivités sont marquées par de fortes inégalités qui tiennent d'abord aux recettes de la fiscalité locale, aux différences de potentiel fiscal. S'y ajoute le fait que certaines recettes (celles de la taxe intérieure sur les produits pétroliers ou des taxes sur les ventes immobilières) sont elles mêmes génératrices d'inégalités entre les collectivités parce que ces recettes sont d'autant plus importantes que l'activité économique locale est forte.

Par ailleurs, les dispositifs de péréquation existants censés compenser ces inégalités sont très insuffisants, les sommes dégagées ne représentant qu'une part très faible des dotations d'État. **Pour le SNES, une meilleure régulation doit passer par un**

Dépense intérieure d'éducation 2006 (DIE) (France métropolitaine et DOM)



La dépense intérieure d'éducation représente toutes les dépenses effectuées, sur le territoire national, pour les activités d'éducation : activités d'enseignement scolaire et extra-scolaire de tous niveaux, activités visant à organiser le système éducatif, activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (cantines et internats, médecine scolaire, transports) et les dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement).

pois des dotations de l'État très nettement supérieur à celui des recettes de l'impôt local.

Régions et départements ont depuis longtemps cherché à assurer leurs investissements en dégageant une marge de

manœuvre par l'épargne mais là aussi les collectivités ne sont pas à égalité. Certaines ont plus de difficultés à épargner et ont eu plus massivement recours à l'emprunt. Entre 2007 et 2008, la dette des départements augmente de 10 %. ■

Les partenaires financiers des collectivités

• **Dexia** est un groupe financier né de la fusion du Crédit communal de Belgique et du Crédit local de France, à la fois une banque aux multiples activités et la banque du financement public local. Dexia a vendu à des collectivités des prêts à taux variables - avantageux au moment où ils étaient souscrits - adossés à des valeurs spéculatives. Certaines collectivités ont contracté l'essentiel de leur emprunt sous cette forme et se retrouvent aujourd'hui en difficulté. Quand le titre Dexia s'effondre, la banque fait l'objet d'un plan de sauvetage. Fin décembre 2008, des scénarios de restructuration voire de scission de Dexia sont envisagés.

• **La Caisse des Dépôts et Consignations** est un groupe public dont la principale activité est la gestion des fonds publics et le financement de projets, surtout des infrastructures. Elle accorde également des prêts à des opérateurs privés, dans le cas de délégation de service public ou de PPP.

Les Partenariats Public-Privé (PPP)

Les PPP donnent à l'État ou à une collectivité territoriale la possibilité de confier, par contrat, à une entreprise privée toutes les dimensions d'une mission de service public (par exemple, construction de collège ou de lycée, équipements et maintenance informatiques...). La formule était jusqu'à cette année réservée aux projets « complexes ou urgents ». Des critères pas forcément fiables comme le démontre le jugement du tribunal

administratif d'Orléans qui annule le PPP lancé par le conseil général du Loiret pour le collège de Villemandeur. Par ailleurs cela peut conduire à confier à une entreprise privée toutes les missions exercées aujourd'hui par les TOS, comme c'est le cas pour ce collège. Le champ des PPP peut toucher de multiples domaines : santé, éducation, universités, rénovation urbaine, transports... Les engagements financiers à long terme pris dans ce cadre

n'étant pas, pour l'instant, considérés comme une dette publique par la Commission européenne, les PPP sont un moyen de se doter de nouveaux équipements sans creuser en apparence le déficit budgétaire (la Cour des comptes a dénoncé, en 2007, « la myopie budgétaire des PPP »). Et pour cause, la dette contractée à l'aide du PPP peut au final s'avérer plus élevée pour le contribuable que si la collectivité était simplement passée par une banque.

La loi du 13 août 2004

La loi d'août 2004 organise de nouveaux transferts de l'État vers les collectivités :

- Transfert des personnels TOS et de leurs missions vers les Régions et les départements qui fixent désormais les tarifs de

la restauration scolaire (décret 2006-753 du 29 juin 2006)

- Transfert de la sectorisation des collèges aux départements
- Formations sanitaires et sociales aux Régions

Politiques régionales de formation

Les politiques régionales de formation évoluent dans un contexte mouvant : nouvelles responsabilités des Régions depuis 2004, réforme à venir du lycée mais en cours pour le lycée professionnel, négociations actuelles des partenaires sociaux sur la formation professionnelle des salariés... Les enjeux sont d'importance : l'évolution de la carte des formations se décide au niveau régional, par un jeu d'acteurs complexe, où le SNES et la FSU doivent jouer un plus grand rôle.

Investir dans la formation pour élever les qualifications de tous

De nombreux rapports⁽¹⁾ développent le même leitmotiv : la formation professionnelle est coûteuse et inefficace. Deux points essentiels sont souvent oubliés. En France, l'Éducation nationale joue un rôle majeur au niveau de la formation professionnelle initiale : dans les lycées professionnels, dans les lycées technologiques où après un bac un jeune peut décrocher un diplôme bac +2 ou plus (en particulier BTS et DUT). Par ailleurs, l'ensemble des voies du lycée conduisent à des formations supérieures qui débouchent sur des métiers, ce qu'ignorent acteurs régionaux et la plupart des recteurs. Au nom de l'adéquation formation-emploi, l'information et l'orientation doivent gérer les flux en fonction des demandes à très court terme des entreprises : l'exemple

du BTP est éclairant de ce point de vue. L'apprentissage se développe souvent aux dépens de la formation initiale, vu la diminution des moyens en lycée.

Les commissions qui travaillent sur ces questions se composent le plus souvent des représentants des entreprises (patronat et salariés), des Régions et selon les cas, de l'État. Mais les représentants du principal service de formation professionnelle, l'Éducation nationale et ses personnels, sont le plus souvent écartés.

Le concept d'Éducation et Formation Tout au Long de la Vie (EFTLV) avancé par la FSU permet de distinguer la formation initiale sous statut scolaire et la formation continue des adultes pour les travailleurs dans la vie active, salariés ou demandeurs d'emploi, mais aussi pour tous les jeunes sortis sans qualification. L'EFTLV permet ainsi de poser avec force la question de la nécessaire élévation des qualifications des jeunes comme des adultes : une nécessité démocratique, sociale et économique, à l'opposé des conceptions restrictives aujourd'hui dominantes. Atteindre l'objectif de 50 % d'une classe d'âge à bac +3 ou plus repose sur une formation initiale de qualité pour tous. Réaliser l'objectif de la loi de 1989 (100 % de jeunes obtenant un diplôme de niveau V, et 80 % le baccalauréat à la sortie du système éducatif)

doit devenir la vraie priorité. **Pour la FSU, la priorité doit être de travailler avec les syndicats de salariés sur ces sujets à tous les niveaux et notamment dans les Régions afin d'élaborer des propositions convergentes.** Même si ce n'est pas facile. ■

1. Rapports Ferracci, de la Cour des comptes, du Sénat, de l'Assemblée nationale...

Formation professionnelle : qui décide ?

Formation initiale sous statut scolaire : les recteurs... dont les moyens diminuent, avec les suppressions massives de postes.

L'apprentissage : la Région. L'apprentissage voit ses effectifs augmenter, d'autant que les jeunes touchent un salaire, certes très insuffisant mais plus conséquent que les bourses scolaires ou universitaires.

La formation continue des jeunes sortis du système scolaire, les demandeurs d'emploi : la Région, qui a par ailleurs aussi désormais en charge, avec l'AFPA, les **formations sanitaires et sociales.**

La formation continue des salariés : les entreprises, donc les partenaires sociaux.

Orientation : quels enjeux ?

Aujourd'hui, la majorité des conseils régionaux réclament, contrairement à 2003, la responsabilité de la coordination des politiques d'orientation tout au long

Les conseils régionaux réclament la responsabilité de la coordination des politiques d'orientation.



de la vie, mêlant indistinctement formation initiale et continue, problématique de l'élaboration des projets d'avenir à l'adolescence et questions de formation continue, et de recherche d'emploi. Partageant l'analyse du gouvernement sur le prétendu éparpillement des structures chargées de l'orientation des élèves, des étudiants et des adultes⁽¹⁾, les Régions en revendiquent la coordination, plusieurs ont pris, dans le cadre de l'AIO⁽²⁾, des initiatives dans ce sens.

Comment expliquer ce revirement ?

Les Régions font à l'Éducation nationale le grief de ne les voir que comme des financeurs de la formation initiale, sans qu'elles aient leur mot à dire sur la rentabilité des investissements. Ce problème de gestion des fonds publics sert de justification à un discours qui confond orientation avec information et gestion des flux. Il s'accompagne d'un argumentaire inscrit dans une logique adéquationniste entre les besoins d'emploi sur la Région et la maîtrise de l'offre de formation

tant initiale que continue. Cette conception, illusoire, pose le problème du caractère national de l'offre sur tout le territoire, du maintien de la diversité des formations qualifiantes et de l'égalité de leur accès pour tous. Elle confond élaboration des projets et pression sur les choix, en fonction des priorités régionales. L'orientation doit être un levier de développement personnel, de promotion et d'accès à la qualification pour tous. **C'est pourquoi le SNES et la FSU demandent la création de deux services publics nationaux travaillant en synergie : l'un appartenant à l'EN et chargé de la formation initiale et l'autre destiné aux adultes et ayant en charge la formation continue et l'orientation professionnelle.** ■

1. Le réseau des CIO est le seul à offrir des services publics de proximité sur tout le territoire et à proposer des interventions en lien avec les enseignants dans les établissements. Les CO-Psy, malgré la faiblesse de leurs moyens reçoivent en entretien 80 % des élèves de Troisième et 60 % des élèves de Seconde.

2. AIO Accueil, information, orientation. Ce sont les régions Rhône-Alpes, Aquitaine, Limousin...



Entretien

Claudy Lebreton, président de l'ADF

Nouvelles compétences, crise financière, projets multiples de modifications des champs de compétence des collectivités : Claudy Lebreton, président du conseil général des Côtes-d'Armor et président de l'Assemblée des Départements de France a bien voulu répondre à nos questions sur l'impact de ces évolutions, notamment dans le domaine scolaire.

L'US: Quels sont les problèmes posés par les nouveaux transferts de 2004 et par les évolutions du système éducatif ?

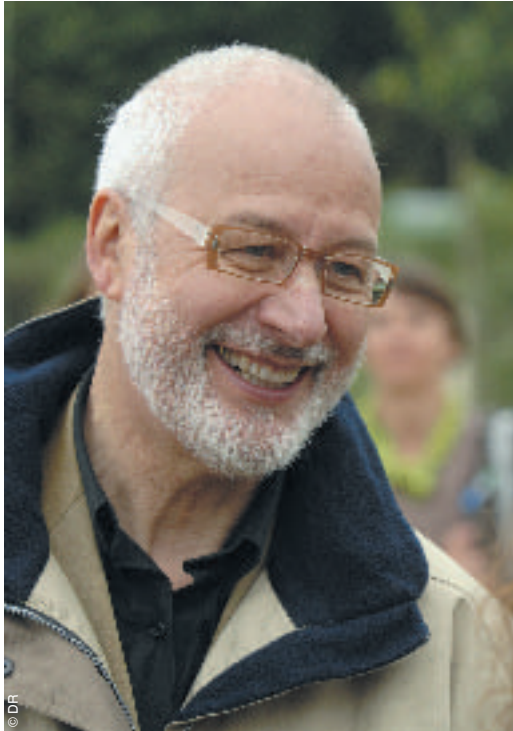
Je suis convaincu que l'histoire retiendra la décentralisation comme l'une des plus grandes réformes de ces 25 dernières années. Pour aborder le bilan de la décentralisation des personnels TOS, je considère que le temps scolaire est un temps de l'éducation des enfants. Ce temps commence quand l'enfant quitte la maison et s'achève lorsqu'il y rentre. Le transport scolaire et la restauration en font donc partie. Pour la restauration scolaire, par exemple, le service public est pour moi la meilleure réponse car il permet de maîtriser politiquement tout ce que l'on veut faire : l'apprentissage à vivre ensemble, à manger ensemble, l'éducation à l'alimentation, au développement durable...

Tirer un premier bilan de la décentralisation est difficile. L'un de ses succès c'est une plus grande efficacité du service public. La décentralisation, c'est aussi le rapprochement de deux cultures différentes : une culture d'État et une culture territoriale. Incontestablement, des hommes et des femmes qui ne connaissaient pas la culture territoriale ont vite compris leur intérêt, y compris pécuniaire, le régime indemnitaire étant sans commune mesure avec celui de l'État. Ce rapprochement ne peut se faire du jour au lendemain.

L'US: Quelles sont les conséquences sur la situation financière des départements de l'endettement et de l'assèchement du crédit ? Quel impact sur les investissements et notamment sur les constructions scolaires ?

Je considère que la crise financière est une crise de l'éthique. L'immoralité et l'appât du gain érigé en règle ont conduit à la crise. Pour les départements, la première incidence est la diminution de leur recette principale, les droits de mutation, du fait de la crise immobilière. Parallèlement, la décentralisation des TOS coûte chaque année 2 milliards d'euros.

Dans les départements, les dépenses sociales, la masse salariale et les collèges constituent, à 90 %, des dépenses obligatoires. Notre liberté de manœuvre est donc étroite. C'est notre compétence sociale (50 % du budget de fonctionnement) qui nous met dans une situation délicate. Nous intervenons aussi dans les solidarités territoriales, en aidant les petites communes à financer les écoles, les routes, etc. Vu ces difficultés, il peut y avoir des craintes pour l'investissement dans les collèges, mais nous considérons que cela reste une priorité.



L'US: Quelle analyse faites-vous des déséquilibres territoriaux ? Avez-vous des propositions en matière de péréquation ?

J'attends de l'État qu'il soit garant du traitement équitable et solidaire des citoyens, quel que soit l'endroit où ils vivent. Nous proposons qu'une partie de la richesse dynamique fiscale alimente un fonds national qui organiserait la péréquation. Les collectivités doivent participer à la péréquation. Mais il faut aussi un État qui l'assure, et non pas qui se contente de dire aux collectivités locales : « la péréquation, pratiquez-la entre vous ». Une des façons d'améliorer la péréquation serait d'imposer davantage le capital, car le problème, en France, est qu'en matière de finances publiques, on parle toujours de maîtrise des dépenses et jamais des recettes. Il y a ainsi une grande injustice fiscale. Or pour avoir une vraie péréquation, il faut d'abord une grande réforme fiscale.

L'US: Pouvez-vous expliquer pourquoi l'ADF s'est exprimée contre la remise en cause de la « clause générale de compétences » ? Y-a-t-il, selon vous nécessité de faire évoluer la répartition des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de l'Éducation et de la formation ?

J'ai inauguré à Saint-Brieuc un pôle universitaire qui compte aujourd'hui 4000 étudiants. Jamais je n'aurais investi dans un pôle d'enseignement supérieur si je n'avais eu la clause de compétence générale. J'y suis donc favorable. Demain, nous sommes prêts à intervenir sur d'autres sujets.

Pour la répartition des compétences, le niveau communal est le bon niveau pour l'école maternelle et élémentaire.

Pour les lycées et les collèges, la difficulté tient au fait que nous apportons des réponses uniques. On dit : « Les collèges relèvent les conseils généraux pour tous les départements, fortement urbanisés ou pas ». Mais pour les collèges situés dans les espaces urbanisés le département ne serait-il pas le niveau le plus pertinent ? La Région conviendrait-elle mieux pour les zones rurales ?

Ne pourrait-on introduire l'idée d'un libre conventionnement entre collectivités, par exemple avec une communauté d'agglomération ? La France est aujourd'hui un territoire très inégalitaire. Va-t-on lutter contre l'hétérogénéité des territoires par une réponse unique ?

Telle est une des questions de fond posée par cette réforme. Or Nicolas Sarkozy se sert de la réforme des collectivités territoriales comme d'un leurre pour masquer l'inefficacité de sa politique économique et sociale.

Deux exemples locaux

Moselle : la question des collèges

Entre les départements, des différences tiennent à la démographie et à la situation économique et sociale, mais aussi aux choix faits par les collectivités et aux moyens dont celles-ci disposent ; les enjeux sont pourtant les mêmes et résident dans la réponse aux besoins sociaux. Deux exemples.

Le budget

Mis à part une augmentation de la subvention pour la dépense de gaz et de fuel, tous les autres taux appliqués au nombre d'élèves stagnent depuis 2005. Le forfait ZEP stagne à 1 220 euros depuis 2003. Le taux appliqué pour le calcul des dépenses d'entretien présente une baisse de 7,2 %, (inférieur à ce qu'il était en 2003). Il est urgent que le conseil général fasse porter ses efforts au niveau des dépenses d'enseignement, de viabilisation et d'entretien afin de prendre mieux en compte les besoins du service public.

Le réseau des collèges

Par voie de presse, les Mosellans ont appris les projets du conseil général : d'un côté,



l'annonce d'un plan 2009-2014 d'investissement à la hauteur de 200 millions d'euros, de l'autre la fermeture arbitraire de trois établissements (sur 95) pour 2011-2012 : la disparition d'un collège ZEP de 240 élèves, la fermeture de deux autres collèges de plus de 350 élèves. Par contre,

un nouveau collège serait construit, mais ce projet a plus de 20 ans. Face à cette absurdité, le CDEN a émis un vote clair : sur 23 votants, 20 contre et 3 abstentions. Les établissements de l'agglomération de Metz, accompagnés des militants du SNES-FSU ont instantanément réagi et se sont mobilisés pour contester ces décisions. Point d'orgue, la mobilisation réussie du 29 novembre.

L'assemblée plénière du conseil général devait entériner l'ensemble du schéma départemental lors de ses travaux, mais il a été décidé de ne rien décider et de reporter la décision de fermetures, à l'avis de la commission permanente d'avril. Une première victoire. Un groupe de travail piloté par l'IA et le conseil général sera mis en place en janvier. Le SNES/FSU y interviendra pour défendre l'intérêt des collèges et du service public d'éducation, refusant toute mesure qui irait vers sa dégradation, toute mesure arbitraire et injustifiée de fermeture de collèges. ■

Véronique Henryon, Norbert Hamann

Bruno Henry,

cosecrétaires départementaux du SNES

Bouches-du-Rhône : quelles ambitions ?

La population des Bouches-du-Rhône, essentiellement urbaine, représente 70,6 % de l'académie d'Aix-Marseille. Marseille scolarise la moitié des élèves du second degré du département. Avec ses 54 collèges dont la moitié est située en ZEP, cette cité présente la plus grosse concentration d'établissements « Ambition Réussite » du pays, soit 21. Les inégalités sociales y sont redoutables : le taux de chômage et de Rmistes sont très supérieurs à la moyenne nationale.

Pourtant, les origines sociales des élèves du département apparaissent équilibrées : 33 % d'élèves issus de milieux favorisés, 41,5 % de milieux défavorisés. Mais les moyennes cachent les fortes inégalités socio-spatiales, aggravées par la déstructuration du tissu industriel.

L'assouplissement de la carte scolaire achève la transformation de certains secteurs en ghettos. Avec près de 80 % d'enfants issus de milieux défavorisés, Marseille Nord oriente seulement 42 % des élèves en Seconde GT alors que le bassin d'Aix-en-Provence en oriente plus de 62 % : il ne comprend, il est vrai, que 26 % de catégories défavorisées. Le résultat ? Les taux de réussite aux examens, la proportion d'une classe d'âge obtenant le bac

restent inférieurs à la moyenne nationale. Avec un H/E inférieur au H/E national, un E/D bien supérieur même en ZEP, les moyens de la réussite ne sont pas au rendez-vous. Dès 2004, la FSU-13 réclamait un plan d'urgence : construction d'établissements, amélioration de l'encadrement. Collèges et lycées sont construits, mais les postes sont supprimés, les effectifs alourdis, les conditions de travail insupportables dans trop d'établissements. Marseille n'a pas connu l'explosion des banlieues de 2006, mais plusieurs indicateurs sont alarmants : la violence, l'absentéisme s'accroissent. Il ne suffit pas de construire des établissements, de fournir des ordinateurs

portables à tous les élèves de Quatrième et Troisième ou de payer les manuels scolaires à tous les lycéens, ce qui est pourtant très positif. Il faut d'autres politiques publiques qui s'attaquent aux fortes inégalités sociales qui se traduisent par la constitution de véritables ghettos. L'État déconcentré et décentralisé doit conduire des politiques d'aménagement du territoire et de développement économique et social cohérentes, permettant la réduction des inégalités. Il doit investir dans l'éducation et les services publics. Il reste du chemin à parcourir. ■

Michèle Potoudis, secrétaire départementale du SNES



Il faut d'autres politiques publiques qui s'attaquent aux fortes inégalités sociales.

ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Quelle place au lycée ?

La réforme du lycée a soulevé de nombreux débats et interrogations ces derniers mois, la méthode employée par Darcos ayant bien montré l'absence totale de réflexion globale sur les équilibres disciplinaires. Les enseignements artistiques ne peuvent se contenter d'une réflexion à courte vue sur leur place au lycée, par le biais de



© Thierry Nectoux

Les enseignements artistiques ne peuvent se contenter d'une réflexion à courte vue sur leur place au lycée

modules en Seconde et sans savoir ce que deviennent les options facultatives de Première et Terminale, ni même les séries ! Trois attentes des collègues : permettre à plus d'élèves de suivre des enseignements artistiques, reconnaître le travail réel des enseignants, et plus largement poser le débat sur la formation artistique de tous les lycéens.

- L'offre de formation : peu de lycées proposent des options facultatives, encore moins des séries L-arts. Il est nécessaire de les développer largement.

Par ailleurs, la construction actuelle des séries ne permet pas, par exemple, à un élève qui a un profil plutôt scientifique de poursuivre une formation artistique « lourde » en lycée, alors que la demande existe et qu'elle est cohérente en terme de poursuites d'études. La réflexion sur la rénovation des séries générales doit intégrer cette dimension.

- Les conditions de travail : il est nécessaire de prendre en compte les réalités du métier par l'intégration dans les services des heures de chorales, d'ensembles instrumentaux, d'ateliers, et d'obtenir des dotations fléchées. En outre, la question d'heures de décharge de service se pose pour la gestion du matériel,



© Daniel Maunoury

des spectacles, des déplacements, et des éventuels partenariats. Actuellement, même lorsque les partenariats sont obligatoires pour certains enseignements (cinéma-audiovisuel, théâtre, danse), leur gestion n'est pas prise en compte financièrement ni dans les services.

- Les contenus de formation : dès la rentrée 2009 tous les élèves de lycée devront suivre 24 h par an obligatoires d'histoire des arts. Cette approche de la formation artistique pour tous n'est pas satisfaisante. Par ailleurs rien n'est dit sur l'articulation éventuelle entre ce nouvel enseignement et celui existant déjà au lycée sous la forme d'option facultative ou d'enseignement de spécialité en série L.

Les congrès académiques et le congrès national vont nous donner prochainement l'occasion de débattre de toutes ces questions. ■

Sandrine Charrier, Françoise Ordureau
ens.artistiques@snes.edu



LE SALON DU LIVRE D'HISTOIRE DES SCIENCES ET TECHNIQUES

organisé par l'ASTS⁽¹⁾ s'est tenu à Ivry-sur-Seine du 21 au 23 novembre dernier sur le thème de l'Espace.

Les tables rondes du SNES abordaient, l'une les apports des technologies satellitaires (connaissances en biologie, en environnement...) avec le Centre national d'Études spatiales, l'autre la didactique, l'épistémologie et l'histoire du concept de chute des corps avec des universitaires, autour de la fameuse question de la chute de la pierre du mât du navire (des clés, de la barre HLM) mais où tombe-t-elle, dans l'eau ou au pied du mât ? Nous y avons constaté combien il est difficile d'identifier les obstacles didactiques

et que le vaincre demande de les attaquer sous tous les angles, ce qui suppose une formation initiale et continue de qualité.

Comme d'habitude, le salon proposait de nombreuses autres tables rondes, une librairie de grande tenue (Adapt y participait), une exposition dont un planétarium, des animations pour les enfants.

En 2009, nous y célébrerons le bicentenaire de la naissance de Darwin. ■

(1) Association Science Technologie Société.

UNE CIRCULAIRE INTERMINISTÉRIELLE (N° 2008-174 DU 18/12/2008) a été publiée au *BO* du 1^{er} janvier 2009 pour prévenir et lutter contre le décrochage scolaire dans le cadre du « Plan Espoir Banlieues ». Le texte, qui n'a fait l'objet d'aucune concertation, demande aux préfets de département et aux recteurs de mettre en place un dispositif sur la base d'un diagnostic de la situation réalisé avant le 30 janvier.

Décrochage scolaire : quoi de neuf ?

Tous les établissements ne sont pas concernés puisque seuls les 215 quartiers prioritaires définis par le Comité interministériel des villes sont ciblés : les collèges et lycées publics retenus dans la liste ne sont pas tous classés RAR (Réseaux ambition réussite), ce qui démontre *a posteriori* que ce dernier classement a écarté bon nombre d'établissements confrontés à de réelles difficultés. On note aussi que des académies qui comportent de nombreux RAR (notamment les DOM) sont superbement ignorées.

L'objectif affiché est de réduire de 10 % le nombre d'élèves décrocheurs durant chaque année du plan triennal (avec une première évaluation en juillet 2009) mais le texte n'offre aucun cadrage national : il s'agit en effet de « mobiliser l'ensemble des services de l'État, des collectivités territoriales et du secteur associatif » pour mettre en place des actions diverses élaborées localement, ce qui risque de reproduire les mêmes dérives que celles du plan Borloot.

C'est en amont qu'il faut lutter contre le décrochage scolaire.

Préfet de département et recteur doivent désigner un pilote chargé de définir les objectifs locaux, coordonner les actions et mobiliser les acteurs.

Aucune précision n'est donnée en terme de financement, les réponses devant être trouvées en sollicitant notamment les MGI, les missions locales, les écoles de la deuxième chance (dont le nombre de places doit être doublé pour la rentrée 2009) et l'EPIDE (Établissement public d'insertion de la défense) et en renforçant les liens avec le monde de l'emploi. Alors que

l'absentéisme, l'échec scolaire et les projets d'avenir sont plusieurs fois cités, aucune référence n'est faite à l'action des

CO-PSy ou des CPE.

Les dispositifs « innovants » pourront toutefois être financés par des crédits de la politique de la ville ou du FIPD (Fonds interministériel de la prévention de la délinquance), ce qui contribue, une fois de plus, à présenter les décrocheurs non pas comme des victimes de l'échec scolaire mais comme des délinquants poten-



© Clément Marin

tiels, avec une stigmatisation possible des jeunes et des familles concernés, renforcée par le croisement de fichiers qui ne sont pas de même nature.

Ce nouveau dispositif, en développant les stages en entreprise et en incitant aux métiers par alternance, ne poursuit pas les mêmes objectifs que les dispositifs relais qui visent à réconcilier les décrocheurs avec l'École et à les ramener vers le cursus scolaire. Occultant les mécanismes sociaux à l'œuvre et s'appuyant sur l'illusion que l'entreprise constituerait le meilleur atout pour les élèves en difficulté, il cible tous les collégiens ou lycéens « décrocheurs

au sens strict » d'un quartier ou ceux « qui expriment un important absentéisme susceptible de nuire à leur réussite scolaire » sans aucun verrou en terme d'âge.

Le SNES estime que c'est en amont qu'il faut lutter contre le décrochage scolaire en permettant à tous les élèves d'entrer dans les apprentissages, en donnant aux enseignants les moyens d'agir dès les premières difficultés, en mettant en place un travail de prévention qui associe les différents personnels de l'EN ainsi que les familles. ■

**Véronique Henryon et
Véronique Ponvert**

CALENDRIER DU BAC

Le SNES refuse le fait accompli

Le ministère vient de publier au *BO* n° 3 de ce jeudi 15/01, sans aucune concertation, le calendrier du bac 2009 généralisant l'expérimentation lancée l'an dernier d'une « Reconquête du mois de juin ». La première épreuve, celle de philosophie, est fixée au 18 juin, les conseils de classe devant être organisés à partir du 15 juin. La fin de la session est fixée au 11 juillet.

Pour la première fois, la publication du calendrier du baccalauréat est accompagnée de recommandations sur celui de l'orientation. Le ministre justifie dans la

presse cette généralisation par un bilan triomphal de l'expérimentation, qu'il tirait déjà avant même les remontées des académies expérimentales et qu'il s'est toujours refusé à communiquer : organisation sans heurts, mois de juin reconquis ! Il tente même par ailleurs de « vendre » son projet contre une augmentation significative des indemnités de correction des copies... qu'il faudrait corriger tout en continuant à faire cours.

Or les enquêtes menées par le SNES sur le terrain démentent ces faux-semblants : vives ten-

sions sur le calendrier, pression sur les correcteurs de certaines disciplines (français, philosophie), reconquête réelle très limitée... huit jours au mieux en moyenne pour les classes de Seconde, conséquences importantes sur le calendrier de l'orientation. Le SNES s'était adressé à ce sujet au ministre dès le mois de novembre... sans obtenir de réponse.

Le SNES ne peut accepter ce fait accompli et exige, comme l'ensemble du Conseil Supérieur de l'Éducation l'avait demandé à l'initiative du SNES au mois de

juin dernier, la remise à plat immédiate de ce calendrier national pour faire valoir quelques principes : des conditions de composition correctes pour les candidats, un temps suffisant pour corriger, des conditions convenables pour le travail lié à l'orientation et aux examens, le refus de la multiplication et de l'alourdissement des tâches pour les différents personnels (professeurs, CPE, CO-Psy). Il interviendra aussi au niveau académique, les recteurs devant maintenant élaborer leur calendrier en fonction du calendrier national. ■ **Roland Hubert**

LE MUSÉE DAPPER à Paris présente jusqu'au 12 juillet 2009 « Femmes dans les arts d'Afrique ». Que nous disent les statues et les masques de l'image des femmes, de leur place dans la société et dans l'imaginaire des sculpteurs africains ?

Visages de la féminité africaine



© Angèle Etoundi Essamba

Angèle Etoundi Essamba, série « Portraits », Regard, 1984. Photographie argentique noir et blanc.

EXPOSITION FEMMES DANS LES ARTS D'AFRIQUE

Les femmes dans les arts d'Afrique sont un des sujets les plus riches de la culture africaine. Les œuvres exposées (près de cent cinquante provenant souvent de grands musées) nous parlent de leur rôle de mère, d'épouse, mais aussi de leurs pouvoirs magiques, de leurs fonctions dans la vie sociale, économique et religieuse.

Le plus souvent réalisées par des hommes, elles traduisent la multiplicité des conditions et statuts dévolus aux femmes. Mais ce sont aussi des œuvres d'art exceptionnelles dont les cubistes se sont beaucoup inspirées. L'exposition leur associe les photos d'Angèle Etoundi Essamba qui utilise les portraits de femmes pour s'interroger sur la représentation et l'identité culturelle. L'exposition s'accompagne aussi de rencontres-débats, d'un cinéclub, de représentations théâtrales et de séances destinées au jeune public.

**Rencontre avec
Christiane Falgayrettes-
Leveau, directrice
du Musée et commissaire
de l'exposition « Femmes
dans les arts d'Afrique ».**

L'US : *Quelle idée de la féminité véhiculent les œuvres présentées ?*

Christiane Falgayrettes-Leveau : Ce sont des images de corps pleins, mais des images idéalisées. Comme les femmes de Picasso ont nourri son inspiration dans ses peintures, ces sculptures donnent des femmes une image sublimée, avec des seins très ronds, des fesses rebondies, des cuisses fermes. Ce ne sont pas des femmes androgynes. On est dans une image de corps voluptueux, une esthétique de jolies femmes, avec cependant des différences culturelles. Alors que la plupart arborent une poitrine généreuse, certaines statues ont des seins plats car dans certaines sociétés, on bandait les seins pour qu'ils soient plus longs ou pour favoriser la montée de lait.

Le sculpteur cherche aussi à montrer la place de la femme dans la société. Ventres ronds, seins généreux témoignent que c'est elle qui donne la vie et c'est important, car sa progéniture est une richesse. Ce sont des mains pour travailler les champs, des bras pour la guerre, c'est aussi un moyen de perpétuer les clans, la famille, le lignage. L'importance accordée à la mère est universel, mais cet hommage à la femme-mère est, en Afrique, plus présent que dans d'autres cultures.

L'US : *Les femmes sont souvent à l'écart des lieux de pouvoir. Y a-t-il des exceptions ? Qu'en est-il de la polygamie et de l'excision ?*

C. F.-L. : Les hommes sont les souverains, les chefs. Ils édictent les règles et les lois auxquelles les femmes se conforment. Mais on a quelques cas de reines-mères qui ont eu du pouvoir, soit en donnant leur nom

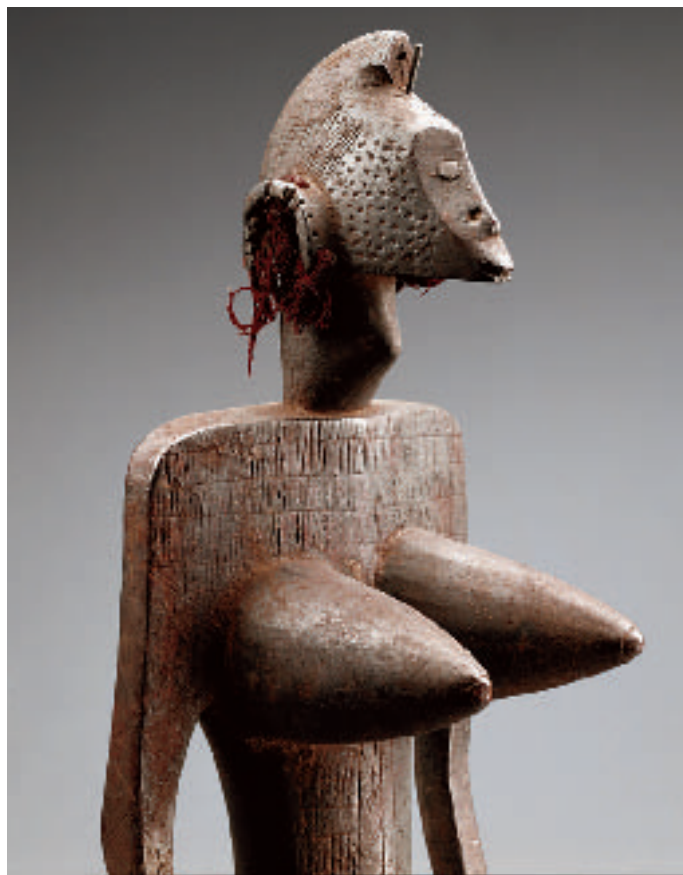
comme au Ghana où on a un système matrilineaire, soit en tant que conseillères, comme au Bénin. Elles sont des sortes de régentes qui guident leur fils encore trop jeune.

La polygamie est un sujet difficile à aborder par rapport aux œuvres. Nous n'avons pas de représentation d'un homme avec

ses épouses, mais la question sera abordée dans une table-ronde. Le problème est encore très important dans les sociétés villageoises, mais il l'est aussi en Europe. Au village, il y a des problèmes de cohabitation entre épouses, mais souvent chacune a sa case et elles font du commerce, ce qui leur procure de l'argent pour leurs enfants. En Europe, le mari perçoit des allocations familiales pour sa première épouse, pas forcément pour les suivantes. Les problèmes de cohabitation et de promiscuité sont énormes, y compris avec les enfants. Il y a des femmes qui s'en sortent, souvent grâce à l'aide d'associations, mais dans une grande souffrance.

Quant à l'excision, les Africains en parlent encore moins. Nous évoquons le sujet dans les cartels de l'exposition. Il est important

**« L'importance
accordée à la mère
est universel, mais
cet hommage à la
femme-mère est,
en Afrique, plus
présent que dans
d'autres cultures »**



BAMANA, MALI, Région : Bougouni, San ou Ségou. Statue jonyeleniw. Bois, tissu, perles, métal et pigments. H. : 74 cm. Collection particulière.

© Archives Musée Dapper et Hughes Dubois

de rappeler que cette « pratique traditionnelle » à été trop longtemps considérée comme un rite de passage à l'âge adulte, mais c'est d'abord l'exercice de la violence sur le corps des petites filles. En France, il y a encore des exciseuses ou alors on envoie les fillettes en vacances et elles reviennent excisées, voire infibulées. Il y a certes de plus en plus de femmes qui s'y opposent, mais il arrive que des filles qui ont fait des études cèdent lors d'un retour au pays, en Égypte ou au Mali surtout, pour éviter de se trouver ostracisées et

tion, nous avons bénéficié de prêts importants du Louvre, pris pour la première fois dans les œuvres exposées et pas seulement dans les réserves, et du Musée royal de l'Afrique centrale, Tervuren.

L'US : *Dans les expositions, il y a toujours une salle consacrée à un ou des artistes contemporains, cette année une photographie. Quelle signification a ce choix ?*

C. F.-L. : Ici le lien est évident entre toutes les gestuelles des œuvres africaines et le travail de

« Il s'agit de faire place à un regard d'aujourd'hui et de ne pas se figer sur des connaissances du passé. »

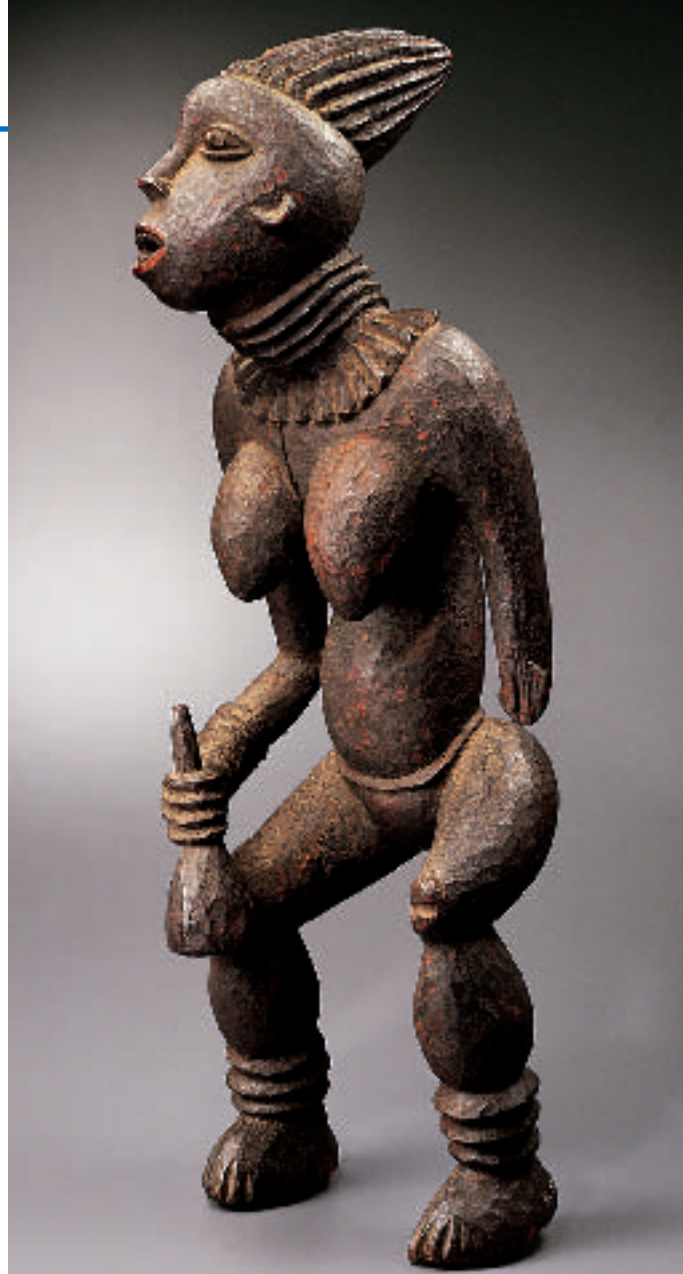
privées d'époux. Le poids des traditions et de la religion est très lourd. Dans la cosmogonie Dogon par exemple, la circoncision et l'excision seraient les deux cérémonies qui permettraient de supprimer la part féminine chez les hommes et masculine chez les femmes, de façon à bien séparer les deux sexes. Il faut donc lutter contre ces croyances et surtout contre ce parallèle entre circoncision et excision, alors que les conséquences ne sont absolument pas les mêmes pour chacun des deux sexes.

la photographe Angèle Etoundi Essamba, d'origine camerounaise qui vit aux Pays-Bas. Les œuvres anciennes présentées dans l'exposition sont toutes fabriquées par des hommes, sauf les poteries des trois têtes Akan, et pour des pratiques masculines. Angèle Etoundi Essamba offre un regard de femme sur cet univers féminin, ces ventres ronds, ces enfants portés dans le dos. Il s'agit de faire place à un regard d'aujourd'hui et de ne pas se figer sur des connaissances du passé. ■

Propos recueillis par
Micheline Rousselet

L'US : *Peut-on attribuer certaines œuvres à des artistes précis et d'où proviennent les œuvres exposées ?*

C. F.-L. : L'attribution est très difficile. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit de cultures orales dont on sait très peu de choses, que ces « artistes » voyageaient, qu'ils étaient invités. Ces objets sont anciens, ils datent du XIX^e siècle ou du début du XX^e. Pour les expositions, nous puisons dans notre fonds d'œuvres propres en fonction des thématiques et nous empruntons beaucoup à des collections privées et à des musées. Pour cette exposi-



BANGWA, CAMEROUN. Statue njuindem. Bois et pigments.
H. : 85 cm. Collectée en 1897. Anciennes collections Arthur Speyer, Charles Ratton, Helena Rubinstein et Harry A. Franklin. Musée Dapper, Paris. Inv. n° 3343.

© Musée Dapper / photo Hughes Dubois

LE MUSÉE DAPPER

Situé dans une rue tranquille du seizième arrondissement de Paris, le Musée Dapper est dédié aux arts anciens d'Afrique. Estimant que la dimension ethnologique, anthropologique et l'histoire des arts d'Afrique occupaient une place trop réduite dans la recherche, Madame Falgayrettes-Leveau et son mari ont créé ce musée en 1986 avec des salles d'exposition et une bibliothèque ouverte aux chercheurs en anthropologie, en ethnologie et en histoire de l'art africain.

En 2000, l'hôtel particulier des origines a laissé place aux locaux actuels, 2 000 m² avec, outre les salles d'exposition, une salle de spectacle et un restaurant. Le Musée Dapper est une fondation de droit néerlandais, reconnue d'utilité publique aux Pays-Bas, mais depuis plus de vingt ans tous les bureaux sont à Paris. Elle ne dispose pas de subvention de fonctionnement et n'a pas de but lucratif.

Chaque année, une grande exposition, qui dure d'octobre à juillet, permet de mettre en valeur des œuvres du Musée et des pièces d'une qualité exceptionnelle prêtées

par d'autres musées ou des collectionneurs privés sur un thème, « Animal » l'an passé, « Femmes » cette année.

Pour sa directrice, « il s'agit de montrer des objets non pour le seul plaisir esthétique ni comme de simples témoignages ethnologiques. La logique est celle d'expositions d'art, montrant le travail des artistes, mais accompagnées, surtout pour les publications, de textes d'ethnologues, d'anthropologues et parfois de sociologues ». Aujourd'hui, si une grande attention est toujours portée à la mise en espace des œuvres pour mettre en valeur leur beauté, des cartels didactiques les accompagnent, voire des photos pour montrer comment les objets sont portés, les présenter dans leur environnement. En marge des expositions il y a des rencontres-débats et des projections. Des visites-guidées peuvent être organisées pour les scolaires avec une conférencière jeune public. Pour les enfants, il y a des parcours choisis et un jeu de piste qui doit leur permettre de réagir, et des séances de contes.

Musée Dapper, 35 bis, rue Paul-Valéry, 75116 Paris. Ouvert tous les jours sauf le mardi de 11 à 19 heures. Tél. 01 45 00 91 75. Métro : Victor Hugo, Charles-de-Gaulle-Étoile ou Kleber.
www.dapper.com.fr

MOUVEMENT INTERACADÉMIQUE 2009

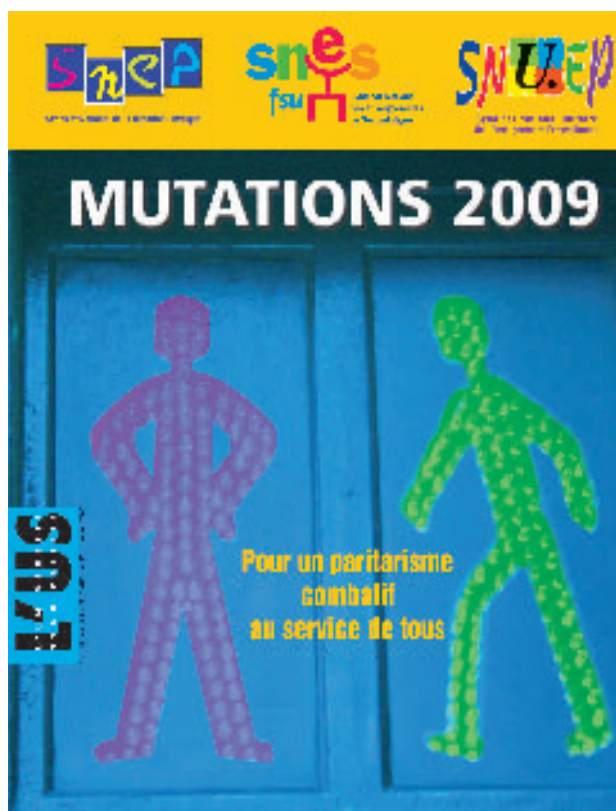
Vérification des vœux et barèmes

La vérification des vœux et barèmes des collègues demandeurs de mutation est un moment essentiel de la chaîne des opérations administratives : il s'agit, au sein des instances paritaires, de vérifier et d'établir la situation et le droit de chacun au regard des actes de mutation. Or, les erreurs de l'administration sont très nombreuses ; elles peuvent frapper jusqu'au tiers des collègues.

Les barèmes pour la phase interacadémique du mouvement, tels qu'initialement calculés par les services rectoraux, sont consultables sur Siam (via I-Prof) quelques jours avant le Groupe de Travail Académique de vérification des vœux et barèmes qui se tiendra entre le 19 janvier et le 4 février, selon le calendrier rectoral. Même si le barème semblait correct sur le formulaire de confirmation, il faut absolument en prendre connaissance, car c'est le seul moment possible de demande de correction. En cas de désaccord avec le barème rectoral, contactez votre section académique du SNES pour identifier le problème et intervenez par écrit auprès du rectorat.

Dans toutes les académies, nous avons obtenu que se tienne durant la même période un groupe de travail sur les dossiers médicaux (si ces situations ne sont pas examinées lors des GTA : consultez nos publications académiques) sur lesquels le recteur doit rendre un avis et peut attribuer éventuellement une bonification prioritaire. Si vous avez

déposé un dossier médical, signalez-le à votre section académique du SNES en lui faisant parvenir toutes les pièces que vous jugerez utiles à la défense de votre dossier. Retournez le plus vite possible la fiche syndicale de suivi individuel à la section académique du SNES (*L'US* spéciale « mutations 2009 »). Pour les collègues



**AUX SYNDIQUÉS
DEMANDEURS
DE MUTATION:
ACTUALISEZ VOS
COORDONNÉES !**

Pour disposer d'une information rapide sur le suivi et le résultat de votre demande, il importe de bien vérifier vos données personnelles sur le site national www.snes.edu (accès avec votre code syndical personnel : 6 chiffres + 4 MAJUSCULES). Vous devez en particulier actualiser le cas échéant votre adresse postale, votre adresse électronique et votre n° de téléphone portable (envoi des résultats du mouvement par SMS).

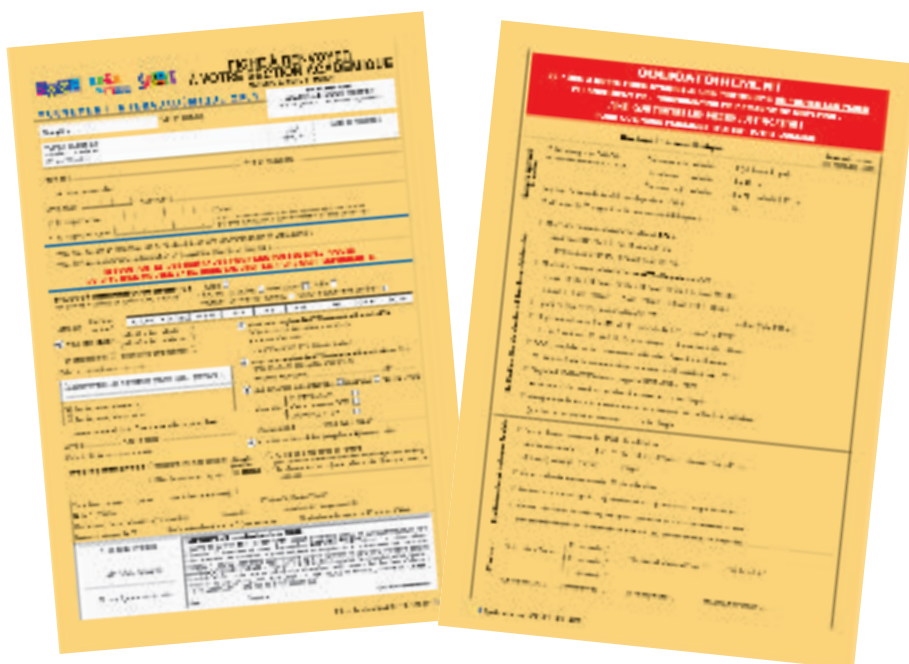
Les élus nationaux du SNES

gérés par la « 29° base », retournez la fiche à la section SNES « Hors de France » au siège national (hdf@snes.edu). Téléchargeable sur le site national (www.snes.edu, rubrique « la carrière/mutations... »), la fiche permet aux élus de vérifier les informations enregistrées par l'administration, rectifier des erreurs ou des oublis, faire prendre en compte des éléments complémentaires dans le respect des règles communes.

C'est aussi le moyen de peser sur les textes réglementaires pour permettre l'interprétation la plus favorable pour tous en s'appuyant sur des cas concrets et faire avancer nos demandes d'amélioration générale.

La fiche permet enfin de mieux informer chacun de ses résultats. Seuls les syndiqués et les collègues qui nous l'ont envoyée recevront une information personnalisée : ne pas oublier de signer la formule autorisant les élus à recourir à l'informatique. L'intérêt de chacun est donc de se syndiquer le plus vite possible et de conserver soigneusement le numéro d'adhérent et le mot de passe figurant sur la carte syndicale. ■

Christophe Barbillat,
Dominique Dédale Deschamps
emploi@snes.edu



La réforme peaufinée

Plusieurs dispositions du code des pensions ont été modifiées par la loi de financement de la Sécurité sociale 2009 (loi 2008-1330 du 17 décembre 2008).

Carières longues : le nombre de trimestres requis pour un départ anticipé (article L25 bis) est augmenté chaque année d'un trimestre. Pour se voir reconnaître le droit au versement d'une pension dès 56 ans, il sera nécessaire en 2009 de totaliser au moins 169 trimestres cotisés en ayant débuté son activité professionnelle avant 16 ans. En 2012, il faudra 43 années cotisées : autant dire que le dispositif devient purement théorique ! Pour un départ à 58 ans en 2009, début de l'activité avant 16 ans et 165 trimestres cotisés. Pour un départ à 59 ans en 2009, 17 ans et 161 trimestres.

Les trimestres rachetés ne seront plus pris en compte pour l'établissement du droit au départ anticipé, que ce soit au titre des carrières longues ou des dispositions particulières prévues pour les fonctionnaires handicapés. **L'attribution du minimum contributif au régime général** est désormais conditionnée à un plafond de ressources. Cette disposition affectera nombre de fonctionnaires dont les premières années d'activité relèvent du régime général et dont la pension CNAV se trouvait assez fréquemment relevée pour être portée au minimum.

Les règles d'attribution de la surcote sont modifiées. Pour ouvrir le droit à surcote, un trimestre devra avoir été cotisé et

effectué en totalité. Le taux de surcote est relevé à 1,25 % par trimestre (5 % par an). Ces dispositions s'appliquent au 1^{er} avril aux trimestres cotisés à compter du 1^{er} janvier 2009.

Les fonctionnaires pouvant liquider leur pension avant 60 ans du fait de services actifs pourront travailler sous réserve de l'intérêt du service au-delà de leur limite d'âge (en général 60 ans dans ces situations).

Enfin, les retraités âgés de plus de 65 ans ou ceux qui ont atteint la durée d'assurance du taux maximum, **pourront cumuler librement leur retraite avec un revenu d'activité.** Avant 65 ans pour ceux qui ne remplissent pas la condition précédente, les règles antérieures de cumul continuent de s'appliquer.

Le gouvernement a dû suspendre la réforme des bonifications pour service hors d'Europe et celle de l'ITR a été invalidée par le Conseil constitutionnel.

Les mesures adoptées sont en cohérence avec la réforme de 2003 et l'allongement de la durée de l'activité professionnelle que Fillon avait confirmé au printemps. Les 41 annuités requises en 2012 actées dans la loi de 2003 sauf contre-ordre, qui n'est pas intervenu. La division du mouvement syndical sur ce dossier se paie cher.

Jusqu'à présent, les évolutions du code des pensions relevaient de la loi de finances. Leur inscription dans la loi de financement de la Sécurité sociale représente un tournant, marquant un désengagement de l'État envers les fonctionnaires retraités. ■

Anne Féray



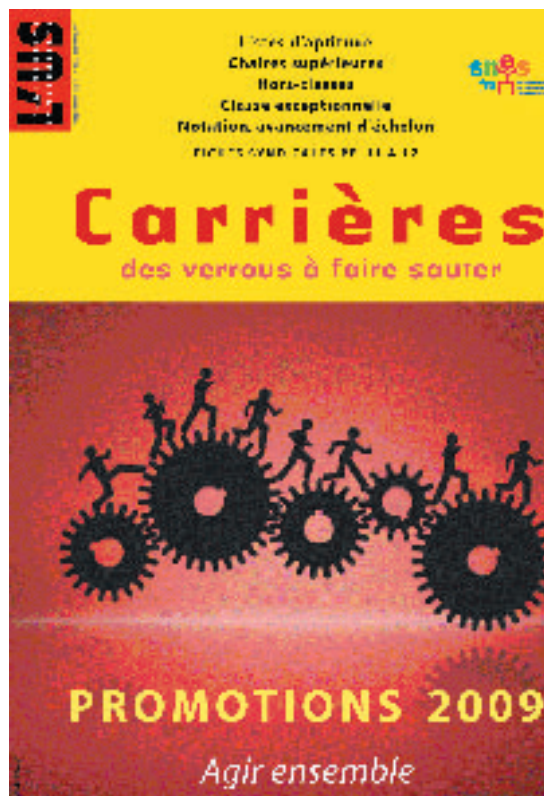
PROMOTIONS 2008

Les dossiers de candidatures pour l'accès par liste d'aptitude au corps des agrégés (I-PROF) et au corps des certifiés (SIAP) doivent être établis avant le 28 janvier (date impérative dans toutes les académies). Dès maintenant, il faut aussi veiller aux calendriers rectoraux pour l'accès aux hors-classes. Dans certaines académies, les procédures sont déjà engagées, notamment pour les certifiés et CPE.

L'US Carrières de décembre vous donne les modalités de constitution des dossiers et contient les fiches syndicales.

Le SNES appelle les collègues à la vigilance sur les avis donnés par les chefs d'établissement et les IPR. Le recours généralisé à ces avis s'inscrit dans le cadre de la politique gouvernementale de casse des repères collectifs et d'individualisation des carrières (Cf. rapport Pochard, orientations fonction publique). Il génère beaucoup d'arbitraire et des inégalités de tous ordres. La contestation de ces avis et de leur rôle est indispensable. Il s'agit de renforcer la bataille collective pour faire prévaloir nos exigences pour la revalorisation de nos métiers.

Nicole Sergent



D'UNE AUDIENCE À L'AUTRE

Après une audience décevante en décembre à l'Inspection générale EVS dont le compte rendu a été publié <http://www.snes.edu/spip.php?rubrique3155>, le SNES a été reçu au ministère le 13 janvier. Nous avons dénoncé la poursuite du sous recrutement en documentation : 192 postes aux CAPES 2009 pour 490 départs à la rentrée 2010. Nous sommes de nouveau intervenus sur la question de la rémunération de l'accompagnement éducatif. Le cabinet a affirmé que la parution d'un décret était à présent imminente. La délégation du SNES a rappelé nos revendications pédagogiques et statutaires (agrégation, inspection spécifique, etc.) et notre demande de création d'un groupe de travail sur les missions des professeurs documentalistes, les problèmes de recrutement et la gestion des personnels. Le ministère y semble favorable. Nous suivrons ce dossier. Un compte rendu exhaustif de cette audience sera publié. **Le groupe documentation, documentalistes@snes.edu**



© DR

L'ÉCOLE EST UN FORMIDABLE OUTIL DE TRANSMISSION DE VALEURS UNIVERSELLES : respect, égalité et acceptation des diversités. Mais c'est aussi souvent le lieu de toutes les humiliations pour les jeunes en recherche de leur orientation sexuelle. Les personnels enseignants homosexuels subissent eux aussi cette homophobie, comme de nombreux travailleurs sur leur lieu de travail : une étude récente sur l'homophobie au travail de Christophe Falcoz, chercheur associé à l'université Paris IX, montre que si 84,2 % des personnes interrogées ont parlé au moins une fois ouvertement de leur homosexualité au travail, 63 % ont eu à y subir, directement ou indirectement, des actes ou des propos homophobes. La lutte contre l'homophobie dans l'Éducation nationale s'articule donc autour de deux objectifs : protéger et défendre les personnels victimes d'homophobie dans le cadre professionnel, et mettre en place une véritable éducation à la tolérance.

La lutte contre l'homophobie : un enjeu éducatif et syndical

Dominique Fernandez, écrivain, prix Goncourt, se qualifiant lui-même de « premier académicien ouvertement gay », publie, en 1978, *L'Étoile Rose*⁽¹⁾. Dans ce roman, David, professeur d'anglais homosexuel, s'exprime ainsi : « Je prenais soin de ne pas me découvrir, le risque eût été trop grand, ou simplement par peur de perdre leur estime, ni à mon proviseur, ni à mes collègues du lycée, ni à mes confrères du SNES (...), alors que le vrai courage eût consisté à me faire connaître pour ce que j'étais... ».

L'injure : une agression qui marque la conscience

Quand on entend Claire Marco, 37 ans, aujourd'hui professeur d'histoire géographie dans l'académie de Paris, raconter ce qui lui est arrivé l'an dernier dans un collège d'Aubervilliers, on ne peut que se dire que les

précautions du héros de Dominique Fernandez n'étaient pas inutiles... « *Après six ans dans le collège, des élèves ont commencé par répandre la rumeur que j'étais homosexuelle. Cela a commencé par une inscription sur un mur de ma salle de classe, "Marco la gouine". Le comportement des élèves s'est alors dégradé, jusqu'au jour où un élève, dans un couloir, m'a traité de lesbienne.* »

On comprend la violence de l'injure en lisant Didier Eribon, philosophe, qui, dans *Réflexions sur la question gay*⁽²⁾ écrit : « *Sale pédé ("sale gouine") ne sont pas de simples mots lancés au passage. (...) L'une des conséquences de l'injure est de façonner la personnalité, la subjectivité, l'être même d'un individu (...). Cette nomination produit une prise de conscience de soi-même comme un autre que les autres transforment en objet.* ».

Ayant tenté d'intercepter l'élève, Claire Marco s'est alors retrouvée prise dans un mouvement de foule, et, de retour dans sa salle de classe, a fini par craquer. Dès lors, les insultes, les insinuations homophobes se sont multipliées, sans aucun soutien de l'institution : certes, la principale a écrit au rectorat pour lui faire part de ce qui se passait au collège, mais sans communiquer à l'intéressée la teneur du courrier. Elle s'est de plus abstenue de toute mesure éducative pour expliquer, par exemple, que les propos homophobes sont punis par la loi, préférant la pratique de l'« omerta ». Ainsi, lorsque Claire Marco a quitté son collège pour en rejoindre un autre, sur proposition du DRH du rectorat, tant l'atmosphère, au collège comme à l'extérieur, était invivable – mais sans aide psychologique ou juridique d'aucune sorte –, la principale n'a pas démenti les propos des élèves disant que leur professeur avait été

Solange Glover-Bondeau
Présidente du MAG-jeunes gays,
lesbiennes, bis, trans

Qu'est-ce que le MAG ?

Le MAG (Mouvement d'Affirmation des jeunes Gais, Lesbiennes, Bis et Trans) est une association pour jeunes créée en 1985. L'idée est de disposer d'un espace d'accueil et d'écoute, pour aider les jeunes à accepter leur orientation sexuelle, à sortir de l'isolement.

Quelles difficultés un jeune gay, une jeune lesbienne peut-il ou elle rencontrer à l'école, du fait de son orientation sexuelle ?

La première difficulté, c'est de devoir se cacher, de ne pouvoir en parler : le jeune ressent un décalage par rapport aux autres, qui, dès l'adolescence, parlent souvent de leurs relations amoureuses. Ce décalage risque d'entraîner un repli sur soi, mais aussi des situations plus critiques, si le jeune se dévoile – ou est dévoilé : mise à l'écart, brimades, insultes, moqueries, voire agressions physiques...

Que préconisez-vous, pour faire reculer l'homophobie à l'école ? Quelles actions le MAG mène-t-il ?

Il est important qu'à l'école, cette question ne soit pas un tabou. On perçoit toujours, dans l'institution, la crainte qu'en parler influence les jeunes. Mais il faut aborder le tabou en toute simplicité : en classe, il faut davantage aborder ces questions dans les cours qui s'y prêtent (SVT, français, éducation civique, ECJS), et ne pas hésiter à inviter des associations pour en parler. Le MAG, en 2007, avec la Région Île-de-France et la ville de Paris, a fait, en septembre 2007, une campagne d'affichage sur le thème « On a tous le droit d'aimer », avec des dépliants. Et depuis 2001-2002, nous intervenons en milieu scolaire, sur la demande d'un enseignant, d'un CPE, d'une infirmière, avec un support vidéo (on y voit des jeunes s'exprimer sur leur homosexualité) pour engager le débat. Il s'agit de casser les préjugés, de faire réfléchir les jeunes, pour les ouvrir à la diversité.



« virée en raison de son homosexualité ». Quant à l'inspection académique, si, par l'intermédiaire du proviseur vie scolaire, elle est intervenue dans les classes, elle n'a rien dit de clair, et n'a pas jugé pertinent d'user du terme d'homophobie pour qualifier les propos de certains élèves. Aujourd'hui, c'est la Halde (Haute Autorité pour la Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité) qui instruit ce dossier.

Certes, les mentalités ont évolué, et l'institution elle-même, sous la pression du SNES et des associations, a fini, en 2008, par inscrire au rang de priorité, dans sa circulaire de rentrée, la lutte contre l'homophobie, assurant la promotion d'une ligne d'écoute, la Ligne Azur, ouverte à tous les jeunes qui s'interrogent sur leur sexualité. Dans la foulée, une brochure « Homophobie : savoir réagir » sera distribuée aux personnels, afin de leur permettre de mieux appréhender les comportements discriminatoires auxquels ils peuvent être confrontés. De même, aujourd'hui, des associations comme SOS homophobie sont agréées par l'Éducation nationale pour mener, dans les établissements scolaires, des actions d'éducation et de sensibilisation auprès des élèves.

**Lutter contre l'amalgame
homosexualité et pédophilie**

Des préjugés tenaces

Mais les préjugés restent tenaces : ainsi, récemment, interpellant le ministre de l'Éducation nationale sur la lutte contre l'homophobie à l'école, le sénateur UMP Gérard Longuet n'a pas hésité à établir un parallèle entre homosexualité et pédophilie. Pour Claire Marco, c'est d'ailleurs contre cet amalgame qu'il faut d'abord lutter. Quant à la Halde, dans une enquête récente qu'elle vient de faire sur « la place des stéréotypes et des discriminations dans les manuels scolaires », elle ne peut que constater que dans les manuels, l'impasse est faite sur le sujet de l'orientation sexuelle. Elle recommande ainsi au ministère « que les programmes du secondaire intègrent cette question pour garantir

une présence effective dans les manuels. Il est par ailleurs également important de prévoir une formation spécifique des personnels de l'Éducation nationale ».

Recommandation capitale si l'on se souvient que dans le film « Entre les murs », le professeur de lettres, s'il commence par répondre intelligemment à un élève qui essaie de savoir s'il est homosexuel, ne trouve rien de mieux à dire, après avoir répondu par la négative : « Tu es rassuré ? » ! Comme si un élève devait se sentir rassuré d'avoir un professeur hétérosexuel – et donc être inquiet d'avoir un enseignant gay...

Un enjeu éducatif et syndical

Ainsi, il est clair que des progrès restent à accomplir, et l'action syndicale doit les impulser : lutter contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle dans le cadre du travail, c'est aussi faire progresser le droit syndical. Et en tant qu'enseignants, soucieux de promouvoir les valeurs d'égalité et de tolérance, cette préoccupation doit nous animer en permanence : En effet, différentes études nord-américaines⁽³⁾, relatives au suicide des 15-34 ans, convergent pour établir que la suicidalité des jeunes à orientation sexuelle non conventionnelle (lesbiennes, gays, bisexuel-le-s) serait de 6 à 16 fois supérieure à celle des jeunes hétérosexuel-le-s. Il va sans dire que ce n'est pas précisément le fait d'être homosexuel ou lesbienne qui conduit au suicide, mais la manière dont l'homosexualité est perçue, et, le plus souvent, mal acceptée. À ce titre, la lutte contre l'homophobie est bien un enjeu éducatif majeur. ■

Nicolas Morvan

1. *L'Étoile Rose*, Dominique Fernandez, Grasset 1978, p. 295.
2. *Réflexions sur la question gay*, Didier Eribon, Fayard 1998, Chapitre 1.
3. *Mort ou fif, la face cachée du suicide chez les garçons*, Michel Dorais, VLB Éditeur 2001, p. 19.

**LE SNES ET LES DISCRIMINATIONS LIÉES
À L'ORIENTATION SEXUELLE ET À L'IDENTITÉ DE GENRE**

Depuis 2002, le SNES participe à la Gay Pride – maintenant appelée Marche des fiertés LGBT (Inter-assocative Lesbienne, Gaie, Bi, Trans). Faisant le choix d'y être officiellement présent, le SNES poursuivait ce qui avait été lancé, sous l'impulsion du secteur Droits et Libertés, à l'occasion de son congrès en 2001, où la décision avait été prise de réfléchir de façon approfondie aux questions posées par l'homophobie. Lors de son dernier congrès, en 2007, le SNES a adopté des mandats ambitieux sur ces questions : ainsi, le SNES condamne, le sexisme, l'homophobie, la transphobie, il se bat pour l'égalité des droits de tous les citoyens quels que soient leur genre, leur orientation sexuelle. Il revendique le droit au mariage et à l'adoption, et les droits afférents pour tous sans considération de leur orientation sexuelle. Il soutiendra tous les personnels victimes d'homophobie et souhaite le développement dans les établissements scolaires d'une éducation à la lutte contre toutes les discriminations. En 2008, avec la FSU, le SNES était présent à la Marche des fiertés LGBT, dont le mot d'ordre était « Pour une école sans aucune discrimination ».



GRÈCE. Depuis décembre dernier, la Grèce est secouée par une crise sociale de grande ampleur, doublée d'une véritable révolte de la jeunesse. *L'US* a demandé à Themis Kotsifakis, Secrétaire général d'OLME (syndicat enseignant du second degré) de faire part de ses analyses sur la situation.

Une jeunesse en colère

L'US : *Comment expliques-tu les événements qui ont éclaté dans tout le pays (manifestations, sit-in, actions de grève) ?*

Themis Kotsifakis : À l'origine de ce mouvement de révolte, la mort d'un adolescent de 15 ans, Alexis Grigoropoulos, tué par un policier. Néanmoins, cette révolte traduit une colère accumulée contre les politiques menées à l'égard des jeunes au cours de ces dernières années. Lycéens et étudiants se rendent compte que leurs perspectives d'emploi et de carrière sont plus qu'incertaines. Qu'est-ce qui les attend à l'issue de leurs études ? Le chômage de longue durée, le temps partiel ou un travail dans un domaine pour lequel ils n'ont pas été formés. Avec en prime une grande flexibilité dans les contrats de travail (salaire horaire, emplois saisonniers, etc.) caractérisée par des salaires dérisoires et aucune sécurité d'emploi. Il est important de rappeler que ces dernières décennies ont vu des mobilisations de masse des lycéens et des étudiants. Ce fut le cas en 1990-1991 avec la mobilisation des élèves et des enseignants contre les mesures autoritaires du gouvernement. En 1997, les enseignants du second degré ont fait grève pendant deux mois. De fortes mobilisations ont eu lieu en 1998-1999 contre la réforme prévue par le ministre de l'Éducation. À l'automne 2006, le second degré a fait à nouveau grève, pendant deux mois. Plus récemment en janvier 2007, nous avons eu un fort mouvement de protestation contre la modification de l'article 16 de la Constitution grecque qui interdit l'ouverture d'universités privées.

L'US : *Pourquoi une telle ampleur dans ces mouvements de décembre ?*

T. K. : Les jeunes vivent dans un climat d'autoritarisme, de répression, de violence policière et de non-respect des lois. Leur révolte était tout à fait prévisible. Ils sont témoins d'une privatisation qui affecte le service public et les entreprises publiques tout en affaiblissant dans le même temps les droits des salariés. C'est une atmosphère de scandales financiers dont les protagonistes sont des responsables des partis politiques au pouvoir, des représentants de l'Église et de la justice. À cela s'ajoute un climat d'impunité pour ceux qui ont commis des actes criminels à l'égard des jeunes et des travailleurs. En résumé, peu de perspectives d'avenir pour ces jeunes dans un système éducatif qui est en panne.

L'US : *Quelle analyse fais-tu du système éducatif en Grèce ?*

T. K. : Le sous-financement est la raison principale des problèmes que nous rencontrons. Alors que le gouvernement avait promis une augmentation à hauteur de 5 % du PNB (produit national brut), les dépenses pour 2009 devraient seulement atteindre 3,1 %. Le système éducatif ne permet pas à la nouvelle génération d'acqu-



rir une formation scientifique de haut niveau diversifiée et non partisane. Les programmes et manuels scolaires satisfont à des exigences néolibérales telles que l'initiative privée, l'esprit d'entreprise et la compétition. Le gouvernement actuel, dans la même ligne que les gouvernements précédents, cède de plus en plus de terrain à l'initiative privée dans le secteur public. Un exemple récent concerne la mise en œuvre des partenariats public-privé dans le domaine de la construction de bâtiments scolaires. En fait, ce choix conduit à une augmentation des coûts de construction. Un autre sujet de préoccupation est celui de l'absence de valorisation de l'enseignement et la formation professionnelle voire de sa marginalisation. Par ailleurs, nous sommes très préoccupés par le taux élevé d'échec et d'abandon scolaires. Le pourcentage d'élèves qui quittent l'enseignement (cursus de 9 années) est très élevé, près de 10 %. On estime que 20 % des élèves ne terminent pas l'enseignement secondaire, que ce soit dans voie générale ou la voie professionnelle.

L'US : *Comment remédier à cette situation ? Quelles propositions avancer ?*

T. K. : Il faut revoir à la hausse les dépenses publiques d'éducation (5 % du PNB). OLME met en avant un certain nombre de revendications. Pour les élèves du second degré nous exigeons la suppression du dispositif qui s'applique à ceux qui veulent accéder à l'enseignement supérieur. À l'heure actuelle, il faut avoir obtenu au minimum la note de 10 (note maxi 20) aux examens généraux qui permettent de s'inscrire à l'Université. Nous demandons à ce que l'accès à l'enseignement supérieur soit ouvert à tout lauréat des examens généraux. D'autre part, pour les personnels enseignants en début de carrière, nous exigeons une augmentation salariale soit un salaire mensuel de 1400 euros net.

L'US : *Le 9 janvier dernier, a eu lieu à Athènes une manifestation qui a rassemblé 5000 élèves, étudiants et enseignants. Que peux-tu en dire ?*

T. K. : Il s'agissait d'une manifestation à l'initiative de plusieurs syndicats enseignants dont DOE (syndicat du premier degré) et POSDEP (syndicat du supérieur). Une journée de commémoration de la mort de Nikos Temponeras, un enseignant du second degré, assassiné en 1991. Tous les syndicats de l'éducation ont déclaré que cette journée du 9 était une journée de lutte, de revendications pour l'ensemble du système éducatif. Nous avons l'intention de convoquer des assemblées générales dans tous les établissements afin de débattre des prochaines actions à mettre en place.

Nous souhaitons être informés des initiatives (rassemblements et manifestations) que vous prenez en ce moment en France, afin de partager votre expérience et plus largement de nous inscrire dans le mouvement de luttes menées en Europe par les syndicats enseignants. ■

Propos recueillis et traduits par Odile Cordelier



© DR

CHILI. Mobilisation des étudiants et des professeurs

Premières victoires contre l'école néolibérale

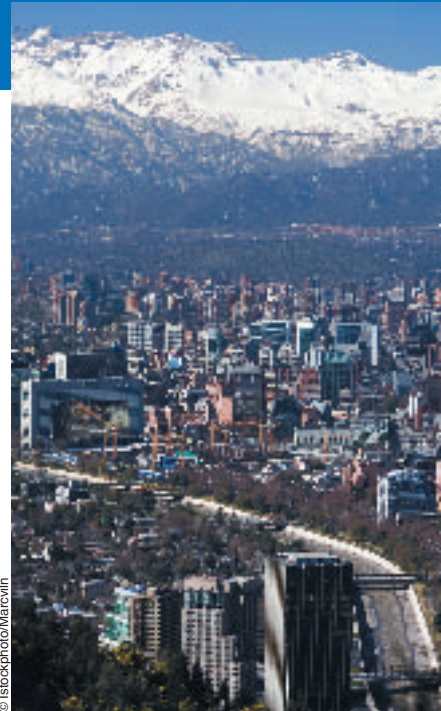
La dictature avait imposé dans les années 80 une libéralisation commerciale de « l'offre éducative ». Aujourd'hui la conséquence de cette politique est que 50 % des inscriptions sont effectuées dans des établissements privés, les frais de scolarité étant pris en charge par l'État sous la forme d'un système de « vouchers », l'autre moitié des inscriptions étant prise par les établissements scolaires à gestion municipale. Ce système a conduit à une augmentation massive des inégalités et à une baisse de la qualité éducative. Grâce à la grève des étudiants et de leurs professeurs en novembre et décembre dernier, cette politique de libé-

lisation de l'éducation est en recul.

Le Parlement chilien débat jusqu'à fin janvier 2009 d'une loi générale de l'éducation qui remet en cause partiellement le système en vigueur en imposant des normes plus rigoureuses pour l'ouverture d'établissements scolaires privés. Pour réguler le secteur privé, la loi met en place une Haute Autorité de l'éducation qui contrôle les normes et les ressources affectées à l'éducation. Cette institution disposera auprès des établissements éducatifs de pouvoirs d'inspection, de contrôle de gestion et pourra ordonner des audits.

Autre point décisif et sur lequel

« Colegio de profesoras de Chile » (CPC), premier syndicat de l'enseignement secondaire au Chili a été entendu, il sera mis fin d'ici quelques jours au système de municipalisation de l'éducation à la place duquel le gouvernement entend proposer une décentralisation au niveau des régions qui laisserait un créneau pour l'intervention de l'État. Le mouvement de grève générale dans le secteur public, dont CPC a été le fer de lance a permis une augmentation annuelle de 10 % des salaires pour tous les enseignants du secteur public dans le primaire et dans le secondaire. Le gouvernement ne proposait que 5 % alors que l'augmenta-



tion générale des prix était fixée à 9,9 %.

Grande victoire syndicale dans un pays où, pour les néolibéraux du gouvernement, ne pas donner d'augmentation à deux chiffres est une question de principe. ■

Henri Nouri



TUNISIE. Naïma Hammami, secrétaire générale adjointe du SGES, chargée de la formation et de la culture, a accepté de répondre aux questions de L'US.

Pour un statut d'enseignant

Le SGES, Syndicat général de l'Enseignement secondaire tunisien, est le syndicat du secondaire de l'unique fédération syndicale tunisienne, l'UGTT (Union Générale des Travailleurs Tunisiens). Il compte 55 000 adhérents, sur un total de 72 000 professeurs du second degré.

L'US : Quel est le dernier dossier sur lequel la profession se soit mobilisée ?

Au printemps, nous avons engagé une lutte très dure pour soutenir trois collègues maîtres auxiliaires dont le contrat n'avait pas été renouvelé, de façon arbitraire. Pour ne pas céder et ne pas perdre la face, le ministère a décidé de ne plus recruter de MA. Malgré une grève de la faim de plus d'un mois l'an dernier, ces trois collègues sont toujours sans emploi.

L'US : Quelle est votre préoccupation principale actuellement ?

La carrière des professeurs n'est pour l'instant pas régie par un véritable statut, mais par des décrets éparés. Notre syndicat a des propositions à faire dans de nombreux domaines, et souhaiterait que le statut couvre tous les aspects du métier d'enseignant.

L'US : Quelles sont par exemple vos propositions pour le recrutement ?

Nous critiquons vivement le concours de recrutement dans sa forme actuelle, puisqu'il se borne à vérifier des connaissances universitaires. Si l'on a confiance dans la transparence de la délivrance de la licence et de la maîtrise, pourquoi contrôler à nouveau les mêmes compétences ? Il nous semblerait important de tester les connaissances en pédagogie et en psychologie des futurs enseignants.



L'US : Pouvez-vous donner quelques exemples de points que vous voudriez inclure dans le statut ?

Nous voudrions que des droits syndicaux étendus soient reconnus, avec par exemple la possibilité de se réunir sur le temps de travail, ce qui n'existe pas encore.

Le ministre exige notre présence pendant certains jours de vacances, prétextant que le calendrier des vacances scolaires est celui des élèves. Nous voudrions clarifier ce point dans le statut.

Par ailleurs, nous souhaiterions que des avantages sociaux pour les professeurs soient définis, comme des prêts avantageux pour le logement, des bourses pour les enfants d'enseignants...

L'US : Et pour les fins de carrière ?

Nous demandons que les professeurs du second degré bénéficient des mêmes conditions que leurs collègues du premier degré, qui peuvent partir en retraite à 55 ans [au lieu de 60]. Mais malheureusement, nous sommes plutôt face à la menace d'une dégradation... ■

Propos recueillis par Florian Lascroux

« Mardi 13 janvier se tenait à Gafsa (Tunisie) le procès en appel de 30 personnes (dont des militants syndicaux enseignants) condamnées en première instance à des peines de 2 à 10 ans de prison, pour avoir participé à un mouvement social début 2007. Une délégation internationale (dont la FSU) était présente pour soutenir les militants. Le procès a été reporté au 3 février. »

À LIRE

Notre sélection

► MÉMOIRES



Luis Sepulveda n'oublie rien, ne veut rien oublier. Ni la dictature de Pinochet, ni les morts ni ses rencontres liées à ses exils. Il les raconte avec ce mélange d'ironie, d'humour, de légèreté, de drôlerie et de tristesse qui fait que ces nouvelles – est-ce bien le terme qui convient ? Il faudrait parler de « contes » à la mode latino-américaine – des trésors d'humanité, sans pathos, sans nostalgie.

- *La lampe d'Aladino et autres histoires pour vaincre l'oubli*, Luis Sepulveda, Métailié.

► SOUVENIRS



Port de la Corogne, 19 août 1936, les livres des Bibliothèques publiques brûlent. Mal comme il se doit. Des fragments se baladent ici et là. Sur la figure d'un poète mort, Garcia Lorca. Tout autour, des personnages s'agitent, des souvenirs se tressent. Un vent de révolte monte. Un souffle secoue le monde. La poésie est ce qui reste une fois le vent apaisé. Pour le faire renaître. Pour en conserver le souvenir.

- *L'éclat dans l'abîme. Mémoires d'un auto-dafé*, Manuel Rivas, Gallimard, 681 p.

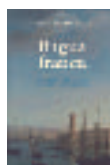
► DEUXIÈME GÉNÉRATION



Dans les années 1930, les immigrés italiens étaient nombreux. Et fort mal reçus. Les morts étaient nombreux victimes de ce racisme étrange. Martine Storti a voulu se souvenir de cette période qui a marqué profondément sa manière de devenir française. Un livre sur l'exil et la difficulté de se connaître et de connaître ses proches.

- *L'arrivée de mon père en France*, Martine Storti, Michel de Maule, 222 p.

► UNE LANGUE COMMUNE ?



Autour de la Méditerranée a existé jusqu'au milieu du XX^e siècle la *lingua franca*, une langue métisse permettant le commerce, référence littéraire se retrouvant dans le *Bourgeois gentilhomme*. Jocelyne Dakhlia raconte son histoire pour faire réfléchir sur l'adéquation langue et culture.

- *Lingua franca*, J. Dakhlia, Actes Sud, 596 p.



A LA RECHERCHE DU PREMIER HOMME

Camus, homme de son temps

Albert Camus peut passer pour une représentation de ce court XX^e siècle, de ses contradictions, de ses tentations. Il oscille entre l'innocence qu'il recherche et le désespoir d'être soi, menteur, sarcastique, lâche tel que se décrit Clamence dans ce texte possédé, *La Chute*. Ce texte, en forme de confession dans un couloir – il rappelle Dostoïevski dont Camus adapte à la scène *Les Possédés* –, ouvre la porte à ce dernier roman dans lequel il mettait tous ses espoirs, *Le premier homme* découvert en 1994, manuscrit qu'il avait avec lui lors de cet accident de voiture mortel le 4 janvier 1960. Une drôle de façon de fêter la nouvelle année !

Ces tomes 3 et 4 de ses œuvres complètes offrent la possibilité de le comprendre différemment. Les éditions précédentes, dans cette même collection, différenciaient la fiction qu'elle soit romanesque ou théâtrale des « Essais ». Une manière de faire reconnaître le littérateur au détriment du philosophe. Dans cette nouvelle donne, le tout s'organise pour faire saisir la dimension du dernier écrit qui voulait faire se réunir toutes les tentatives de Camus en un ensemble tenant à la fois du conte philosophique, du roman et du reste. Un écrit non identifié en quelque sorte. Il n'est pas sûr qu'il ait pu mener ce projet à son terme.

Cette édition permet de prendre connaissance de tous ses écrits, en particulier sur la question algérienne, comme on disait à l'époque, mais aussi des débats autour de *L'homme révolté*, un texte polémique qui a beaucoup vieilli tout en marquant toute une génération. Le conflit apaisé, la lecture devient plus distante. Comme d'habitude, les notes et variantes sont essentielles pour appréhender le contexte général et les évolutions des textes. Une édition nécessaire. ■

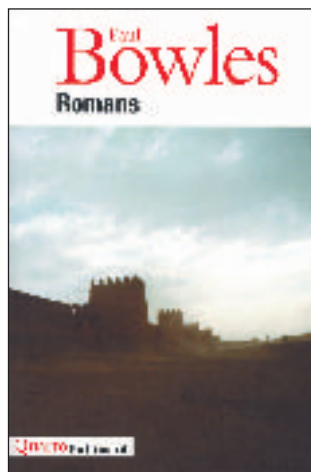
Nicolas Bénéès

- *Œuvres complètes, tomes III (1949-1956) et IV (1957-1959), La Pléiade*, Gallimard, 1505 et 1619 p. respectivement, 62 et 63 euros jusqu'au 28 février, 70 ensuite.

Entre deux mondes

Paul Bowles fut un compositeur reconnu avant d'être l'écrivain que l'on connaît. Il serait intéressant de comparer ses partitions et ses écrits pour essayer de trouver des correspondances. Un travail qui reste à faire. Il a aussi adhéré au Parti Communiste Américain pour s'en séparer à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Tout en étant fortement influencé par le jazz – il achètera dès 1919 le premier disque de l'Original Dixieland Jass (sic) Band – et le surréalisme. Quarto propose tous ses romans – *Un thé au Sahara*, *Après toi le déluge*, *La maison de l'araignée* et *La jungle rouge*, le seul qui ne se déroule pas au Maroc –, précédé d'une *Vie et*

œuvre, 1910-1999 où Nathalie Daladier essaie de tresser les fils de ses créations diverses, un peu trop éclatées pour que le lecteur ne soit pas invité à s'interroger, sa vie restant une énigme. Un autre volume réunissant les « Nouvelles » suivra, alors qu'il est perceptible que tous ses écrits ont un lien et dessinent une sorte de cartographie d'exils vus pour essayer de se trouver. Il faudra lire ces deux volumes comme un roman policier à la recherche d'indices permettant



de pénétrer cet univers qui reste mystérieux tout en conservant des rapports avec la réalité de son époque. Décrire les transformations de Tanger ou de Fès convient à s'interroger sur le lien entre traditions et progrès. Bowles a su rester dans l'entre deux, entre deux cultures notamment pour construire des ponts que Bush s'est efforcé de détruire... N. B.

- *Romans*, Paul Bowles, édition sous la direction de Françoise Cibiel, Quarto/Gallimard, 1076 p.

DÉCOUVERTES

Le Grand Palais propose une exposition, *Picasso et les maîtres anciens*, autour des influences subies par Picasso, qui remporte un grand succès pour des raisons non évidentes. Ce petit livre qui sait devenir grand devient inestimable. Il permet de se faire une idée des liens bizarres sinon étrange, unissant le peintre révolutionnaire à ses liens avec le passé.

Le Centre Georges-Pompidou (jusqu'au 26/01) permet de rencontrer une école esthétique peu connue qui a pris le nom de *Futurisme*. Son chef de file Filippo Tommaso Marinetti a publié, dans *Le Figaro* le 20/02/1909, son premier manifeste. Il a beaucoup fait à la fois pour le faire connaître et le discréditer en devenant un serviteur du fascisme italien. Il faut pourtant redécouvrir ses réalisations permettant d'appréhender son influence sur les différentes avant-gardes du XX^e siècle. Valentine de Saint-Pons publiera un manifeste féministe et futuriste pour répondre à celui de Marinetti faisant des femmes des objets. Ce courant conduira les artistes à revendiquer un rôle actif dans la société. Il est donc nécessaire de le redécouvrir pour comprendre ce court XX^e siècle.

- *Picasso et les maîtres anciens*, Marie-Laure Bernadac, hors série

Découvertes/Gallimard.

- *Le Futurisme. Une avant-garde radicale*. Giovanni Lista, Découvertes/Gallimard.

RUPTURES

L'art nordique de la fin du XVIII^e siècle n'est pas très connu, Nicolai Abildgaard en est la figure principale. Il se situe au cœur des ruptures de ce siècle et en lien avec la pensée des Lumières et la Révolution Française. Comme Beethoven, il sera profondément déçu par Napoléon. Au Danemark, il sera reconnu comme le peintre d'histoire, impressionnant par sa connaissance de la culture et de la littérature. Une exposition et un catalogue permettant de découvrir ses œuvres, peinture et mobilier.



L'autre grande rupture est constituée par la Révolution Russe de 1917 marquant l'entrée dans le XX^e siècle. On oublie souvent qu'elle a permis la naissance d'une avant-garde culturelle et une révolution esthétique. Après Paris-Moscou en 1989, la collection Costakis donne à voir ces tableaux restés longtemps connus des seuls spécialistes. N. B.

- *Abildgaard (1743-1809)*, sous la direction de Thomas Lederballe et Elisabeth Foucart-Walter, Gallimard / musée du Louvre, exposition musée du Louvre jusqu'au 9/02.

- *Vers de Nouveaux Rivauges. L'avant-garde russe dans la collection Costakis*, Gallimard, exposition musée Maillol-fondation Dina Vierny jusqu'au 2/03.



Notre sélection

► UNE VOIX



« The Voice » ce fut très vite son surnom. Vite ? Il a fallu qu'il travaille pour l'obtenir. Être né à Hoboken ne prépare pas à avoir une voix suave, de velours ni à swinguer. Surtout en étant né dans une famille d'origine ita-

lienne. Il avait donc des handicaps ce Frankie. Est-ce un personnage de roman ? Frank Sinatra, tous les témoignages concordent, fut un être à la limite de tout. Un garnement qui se croyait tout permis et entretenait une armée d'amis, le « rat pack », une dénomination qui leur allait bien. Il voulait réussir dans une société qui le refusait. Une fois arrivé, il a eu un comportement de nouveaux riches, à la limite de la déshumanisation, considérant les autres comme ses larbins. Sauf en studio. Il ne donne pas envie de le connaître. L'écoute de ses enregistrements, de cette voix qui dit, peut-être, ce qu'il aurait voulu être, en tout cas nous l'entendons comme ça, suffit à elle-même. Pour le 20^e anniversaire de sa mort, ce roman fait revivre une drôle d'époque. Alain Gerber n'a pas réussi - le pouvait-il ? - l'osmose avec son modèle et cette distanciation laisse un arrière-goût acre, celui d'une vie ratée mais d'un chanteur étonnant : Frank Sinatra ! **Le sultan des pâmoisons.** N. B. • *Frankie. Le sultan des pâmoisons*, Alain Gerber, Fayard, 311 p., 23 €.

Polars

► MÉMOIRE AU PRÉSENT



James Lee Burke et son double Dave Robicheaux continuent de dresser le portrait de ce Sud des États-Unis, de cette Louisiane qui n'a pas encore connu Katrina mais qui vit sous la pluie et les inondations dès 2003. Ce

dernier tramway pour les Champs-Élysées - la route qu'emprunte celui qui est nommé « désir » chez Tennessee Williams - fait resurgir la figure d'un bluesman oublié, Junior Crudup - on connaît le Big Boy qui a inspiré Elvis, mais celui-là dont être en dehors des encyclopédies du blues, comme beaucoup d'autres -, mort dans des conditions mystérieuses mettant en cause une grande famille de cette Nouvelle-Orléans, les *Lejeune*. Histoires d'amour, de mort, de haine, sans parler de ces secrets qui se voudraient bien gardés, forment la trame de cette enquête. Dévoiler le passé pour comprendre le présent et essayer de dessiner un avenir différent. Le pessimisme a tendance à l'emporter logiquement dans cet univers noir d'un des grands écrivains d'aujourd'hui. N. B.

• *Dernier Tramway pour les Champs-Élysées*. James Lee Burke, Rivages/Thriller, 344 p.

STEFAN ZWEIG

L'ami retrouvé

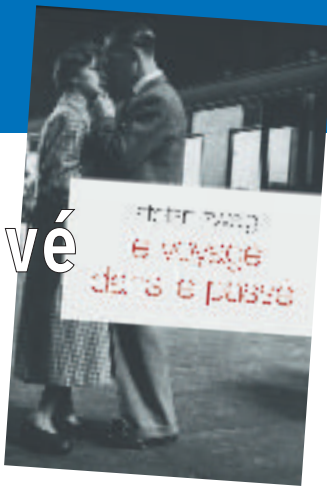
En ouverture de son autobiographie, *Le Monde d'hier*, Stefan Zweig observe : « Contre ma volonté, j'ai été le témoin de la plus effroyable défaite de la raison et du plus sauvage triomphe de la brutalité qu'atteste la chronique des temps ; jamais - ce n'est aucunement avec orgueil que je le consigne mais avec honte - une génération n'est tombée comme la nôtre d'une telle élévation spirituelle dans une telle décadence morale. » Ami de Sigmund Freud, du poète Émile Verhaeren, de Romain Rolland, traducteur de Verlaine, l'écrivain viennois, contemporain de Gustav Mahler, peu préoccupé par sa judéité, est certes l'un des plus grands novellistes et romanciers du vingtième siècle, un essayiste à qui on doit des études remarquables sur Erasme, Dostoïevski, Tolstoï ou Nietzsche, le biographe de Marie Antoinette ou de Fouché. Sa voix nous touche également parce qu'il fut le témoin de l'effondrement de l'Europe cosmopolite et humaniste lors du premier conflit mondial, de la montée du nazisme et de la haine antisémite.

Zweig nous revient par l'entremise de deux ouvrages, une nouvelle inédite, *Le voyage dans le passé*, et le dernier tome de sa correspondance, couvrant les dix dernières années de sa vie, de 1932 à 1942, années tragiques qui le mèneront à l'exil et, finalement, au suicide au Brésil. Le novelliste, héritier de Maupassant, y est fidèle à lui-même : un art d'une concision extrême, le goût pour le détail révélateur, une capacité surprenante à suggérer, à demeurer dans l'implicite afin de mieux laisser entendre les zones d'ombre et les replis de la vie intérieure. De cet homme et de cette femme qui n'ont pu vivre leur amour et que neuf années ont éloigné l'un de l'autre, pouvons nous espérer qu'au moment de se retrouver ils seront l'un pour l'autre ce qu'ils étaient au premier jour ? L'amour n'est-il pas irréductible au temps qui passe ? Ces interrogations parcourent une nouvelle simple et nostalgique où l'on peut voir une métaphore de son drame, cet humaniste égaré dans le monde de la plus terrible barbarie : si le passé ne peut être rendu à la vie, si le monde d'hier est définitivement révolu, comment continuer à vivre, quelle place trouver, quel espoir nourrir ? Ces questions sont précisément la matière de la *Correspondance* des années les plus tragiques de sa vie. Désespéré par la victoire du nazisme en Allemagne, puis par l'Anschluss de 1938 qui le contraint à quitter l'Autriche, Zweig vit ces années sombres comme l'effondrement de toutes les valeurs en lesquelles, héritier des Lumières, il a voulu croire : la Raison, l'esprit critique, la tolérance. Dans ces lettres au romancier Franz Werfel, au compositeur Richard Strauss, à Freud, à Romain Rolland ou à Max Brod, l'ami de Franz Kafka, il confie sa mélancolie et le sentiment de l'impuissance des forces de l'esprit face au déchaînement de la violence et de l'intolérance. Avant son suicide, incapable d'attendre plus longtemps la défaite du nazisme et d'envisager un retour au pays natal, il écrira : « J'estime préférable de mettre fin à temps et debout à une vie dans laquelle le travail de l'esprit a toujours été le bonheur le plus pur, et la liberté personnelle le bien suprême sur cette terre ». Il est touchant et instructif de lire cette *Correspondance* en parallèle avec le magnifique essai que Zweig rédige, dans les derniers mois de son existence, sur Michel de Montaigne. S'identifiant à cet humaniste héritier de la Renaissance confronté à l'horreur des guerres de religion qui déchirent l'Europe du seizième siècle - « cette effroyable rechute de l'humanisme dans la bestialité » -, Zweig aura ainsi brossé une autre forme d'auto-



portrait. La parution du dernier tome de la *Correspondance* vient le parachever. « Rien n'est plus assuré sur cette terre » : c'est ainsi que Zweig rend compte du sentiment fondamental de Montaigne, c'est ce même sentiment qu'il aura vécu dans l'angoisse face au naufrage spirituel de l'Europe. ■ Alexis Chabot

• *Le voyage dans le passé*, Grasset, traduction française suivie du texte allemand, 173 p. ; *Correspondance, 1932-1942*, Grasset, 437 p. Les nouvelles et les essais de Zweig sont tous publiés au Livre de Poche.



NOS COLLÈGUES PUBLIENT

► LIBRES PENSÉS

À partir de questions pièges pour le lecteur, Jean-Paul Jouary propose d'introduire les grandes questions de notre humanité. Des croyances au rire en passant par la liberté, la justice... ce voyage nous permet de remettre en question nos idées toutes faites.

• *Philosopher et si c'était facile ?*, J.-P. Jouary, Milan, 271 p.

► ÊTRE OU NE PAS ÊTRE INDIEN

Peut-on s'identifier à l'Autre ? Se construire une nouvelle identité ? Daniel Abel, poète et plasticien, a voulu tenter l'expérience. Dans cet opuscule il nous en livre le résultat. Héritier des surréalistes, il en a conservé le verbe en même temps qu'il construit son univers.

• *L'Appel indien*, D. Abel, Cahiers Bleus/Librairie Bleue, en vente à d.abel@wanadoo.fr



PIANISTE DE JAZZ FRANÇAIS

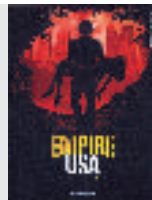
Il le dit et le montre. Jazzman c'est déjà une insulte. Mais alors Jazzman français c'est pire encore. De quoi ne pas être reconnu à sa juste valeur. À 80 ans passés, Martial Solal, né en 1927 à Alger la Blanche, une forme de reconnaissance lui est venue. Pianiste virtuose, il n'a jamais pu ou voulu apprendre le solfège. Sa connaissance du piano est pourtant encyclopédique. Il était temps qu'il se raconte. Il le fait dans ce *Ma vie sur un tabouret* avec ce zeste d'humour, de prise de distance avec lui-même comme s'il parlait de quelqu'un d'autre. Une élégance suprême. Dans le même temps, la scène du jazz en France, à Paris, qui s'imprime en arrière-fond puisqu'il arrive dans la Capitale au début des années 50 pour participer au dernier enregistrement de Django Reinhardt. Il sera découvert par les États-Unis à Newport et aura pu y faire carrière, comme il aurait dû faire une carrière de compositeur de musique de film, sa bande-son de *A bout de souffle*, le premier film de Jean-Luc Goddard donnait à l'intrigue ce qu'il faut de mystère. Un livre qui donne envie de réécouter le pianiste qui, malgré son âge, joue comme un jeune homme, comme s'il découvrait le monde en se levant... N. Bénéès

• *Ma vie sur un tabouret. Autobiographie*, Martial Solal, Actes Sud, 171 p. et des photos.

BD

Voir les États-Unis. Un agent secret, tellement secret que personne ne sait par qui il est employé, Jared, a découvert un complot visant à mettre au pouvoir Dieu via les chrétiens intégristes. Un complot ourdi au plus haut sommet de l'État et en lien avec les islamistes intégristes. Chaque fondamentalisme essayant de doubler l'autre comme il se doit. L'intrigue secondaire est moins convaincante. La réincarnation de Juda, le traître, est superfétatoire. Sauf si, dans les prochains épisodes, on apprend qu'il a été drogué... Les 4^e et 5^e tomes de cette série belge - les auteurs Desberg et Griffo ont bénéficié de la collaboration de Marini et Reculé pour la création des personnages, de Desberg et Yann pour les dialogues, et de Bertrand Denoulet pour les couleurs -, *Empire USA*, mettent en scène des personnages qu'on croit reconnaître parmi les néoconservateurs - néo-cons dans la langue américaine - autour de Bush. La victoire d'Obama les fera, peut-être, changer d'orientation. À suivre. N. B.

• *Empire USA*, Desberg/Griffo, Dargaud tome 4 et 5.



COMBALIMON, UNE PETITE EXPLOITATION AU BORD DE LA DISPARITION

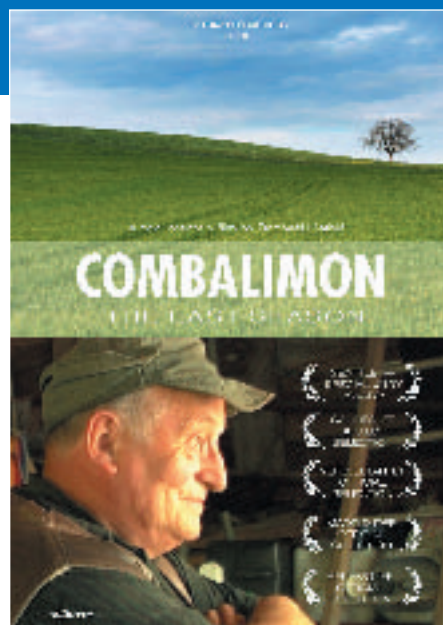
Une vie de grande solitude

Jean Barrès a passé toute une vie de labeur auprès de ses vaches, dans la ferme du Cantal, sans enfant pour la reprendre. Il peut céder ses terres aux grands exploitants qui les convoitent, ou les transmettre à un jeune qui gardera ses méthodes d'artisan. Les deux lui sont également difficiles. Conscient que sa ferme se meurt, il demande au cinéaste Raphaël Mathié de venir filmer cette fin. Mathié s'y attaque, seul, dans un face-à-face qu'on devine rude, complice et poignant.

On pense à *La vie moderne* et *La dernière saison* est aussi à sa façon un « profil paysan ». Remarqué dans plusieurs festivals, il serait sorti plus tôt sans la concurrence redoutée du film de Depardon. Crainte justifiée, sans doute, mais les films sont beaux chacun à leur manière, très différents tout en traitant quasiment du même sujet : la dureté de la vie rurale, le désert qui guette, l'attachement des paysans à leur terre, l'écart des générations. Il ne faut pas chercher ici le lyrisme de Depardon ; le registre de Mathié est plus cru, plus violent. Plus réaliste aussi, dans ce que le film dit de ces vies de grande soli-

tude, où toute la tendresse est allée aux bêtes, tandis qu'avec les hommes on ergote et baragouine. Verbe rocailleux de paysan philosophe, semi-sourire éclairant en permanence son visage buriné, Barrès a la méfiance chevillée au corps à force d'avoir lutté. Il s'enferme dans quelques attitudes butées : aux plus jeunes il conseille plus qu'il ne transmet, avec ses pairs il partage ses plaintes, aux acheteurs il oppose des exigences auxquelles il ne croit plus lui-même.

La caméra de Mathié n'est jamais intrusive, mais Barrès est une nature de comédien, qui crève l'écran. Il semble exiger du documentaire non qu'il suive le rythme calme des travaux et des jours, mais qu'il construise la trame et le drame de sa vie. *La dernière saison* assemble donc ses épisodes sur un scénario qui semble de fiction, mais sans pathos. Espoir déçu du mariage avec une Camerounaise vite rencontrée et vite partie, petite annonce, vente du cheptel, travaux toujours plus lourds, peine à accepter que la ferme change d'activité. On ne réclame pas notre sympathie pour ce personnage rude, mais l'émotion, retenue, n'en est pas moins profonde.



Au bout de ce récit sombre, un rayon de clarté pourtant, comme en écho à la naissance du veau qui ouvre le film : Cécile, la jeune éleveuse de brebis et possible héritière, murmure que cette fin pourrait aussi être un début. Pas vraiment un *happy ending* pour ce film âpre et grave, mais l'espoir que Jean Barrès, ayant confié sa vie au cinéma, parvienne à poser sur elle un regard apaisé, et accepte que *Combalimon* ne finisse pas avec lui. ■

Jacqueline Nacache

• *La dernière saison - Combalimon*
www.combalimon-lefilm.com

MUSIQUES

• CLASSIQUE



Mahler intégral

Pierre Boulez, à la tête de l'orchestre de la Staatskapelle de Berlin, a offert aux Parisiens une superbe interprétation de la *Quatrième symphonie* de Gustav Mahler et il vient d'achever l'enregistrement d'une intégrale de ses symphonies (chez DG, orchestres de Vienne, de Cleveland et de Chicago) qui fera date. Elle prendra place aux côtés de celles de Leonard Bernstein – la première avec le Philharmonique de New York dans les années 1960 (Sony), la seconde dans les années 1980 avec les orchestres de Vienne et d'Amsterdam (DG) –, de Bernard Haitink avec le Concertgebouw d'Amsterdam (Philips) ou encore d'Eliahu Inbal avec l'Orchestre de la Radio de Francfort (Denon). Comme ses prédécesseurs, Boulez n'a pas seulement enregistré les neuf symphonies, il a également gravé le *Chant de la terre* (DG) et plusieurs cycles de lieder (DG), tels que les lieder sur des poèmes de Rückert et les *Chants d'un compagnon errant* interprétés par l'un des plus remarquables barytons actuels, Thomas Quasthoff. L'intégrale de

Boulez confirme l'intérêt majeur suscité par la musique de Mahler, compositeur postromantique, chef d'orchestre et directeur de l'Opéra de Vienne. Ses symphonies, composées au tournant des dix-neuvième et vingtième siècles, étaient demeurées largement incomprises et rejetées de son vivant, elles ont depuis trouvé leur place, au tout premier rang des chefs-d'œuvre de la musique, sous la baguette des plus grands chefs, parmi lesquels les disciples de Mahler, Bruno Walter ou Otto Klemperer.

Alexis Chabot

- Pour une discographie de Mahler : <http://gustavmahler.net.free.fr>
- Pour une biographie de Mahler, Henry-Louis de la Grange, Fayard, trois volumes, dont l'auteur vient de proposer une version raccourcie en un volume.

Boulez dans le texte



Le compositeur a été influencé à la fois par la musique de Bali, les percussions africaines et un tableau, ici reproduit, de Paul Klee. Il explique l'intérêt de ce tableau construit de plusieurs strates successives donnant l'impression d'un inabouti achevé. Dans cette série d'essais sur l'œuvre de Boulez

signés par Boulez lui-même, Henri Loyrette, Marcella Lista, apparaît la volonté du créateur d'insister sur le détail pour construire un ensemble virtuel dont on ne connaît ni l'origine ni la fin. L'iconographie superbe permet des allers-retours entre musique et peinture. Un éclairage nécessaire de ce compositeur voulant rompre avec la tradition occidentale.

Nicolas Bénéès

- *Pierre Boulez : œuvrefragment*, collectif, Gallimard/Musée du Louvre Éditions, avec un DVD dans lequel on trouve *Éclats* et *Sur Incises*, 39 €.

• ROMAN MUSICAL

En 13 morceaux « chanté-parlé », *Frère animal* nous conte la vie de Thibault, jeune salarié largué et désabusé de la SINOC, entreprise nourricière et totalitaire d'un monde village de province. Le propos est sans apparat : la résignation des salariés, la saloperie du DRH, les espoirs d'une jeune bachelière, les frustrations du monde du travail... L'écriture d'Arnaud Cathrine est rude. Comme sur son précédent album *Rio Baril*, Florent Marchet confirme qu'il est certainement un



moment. Des mélodies toujours inventives. Entre morceaux mélancoliques et envolées gainsbouriennes, il campe un univers acide et sans concession. Qui résonne tellement juste. Une réussite qui se confirme sur scène.

Carole Condat

- *Frère animal*, A. Cathrine et F. Marchet, livre disque, Verticales/Gallimard ; <http://www.myspace.com/frereanimal> ; en concert à l'Européen à Paris le 26/01/2009, en tournée à partir de février.

• NOUVELLES MUSIQUES TRADITIONNELLES

La transmission culturelle peut se faire de deux façons, par l'écrit – comme en Occident – et par l'oral. L'oralité n'est pas vraiment reconnue. Adorno, dans son traité de l'esthétique, ne la prend pas en compte. La 9^e édition de *Planètes Musiques* vient lui apporter un démenti. Elle démontre la place de l'oralité dans la formation de nos cultures comme la nécessité de bousculer les traditions pour les faire vivre. Toutes les musiques sont invitées.

N.B.

- *Planètes Musiques*, organisé par la FAMDT (Fédération des associations de musiques et danses traditionnelles), lancement les 6-7-8/02, Maison de la Musique de Nanterre puis tournées. Rens. : 05 49 95 99 90, www.famdt.com

ENTRETIEN AVEC CLAUDE GUERRE,

directeur de la Maison de la poésie, créée en 1983 à l'initiative de Pierre Seghers. Après un passage de douze années sur la terrasse du Forum des Halles, elle prend place en 1995 dans un lieu historique : le théâtre Molière qui ouvrit ses portes en 1791 et connut un parcours chaotique. Il est le seul témoin des théâtres de cette époque...



© DR

Poésie élitiste populaire

L'US Magazine : Quel est le statut de ce lieu ?

Claude Guerre : La Maison de la poésie est une Scène Conventionnée de Création en Poésie liée avec le ministère de la Culture et, pour la plus grosse part financière, la Ville de Paris. C'est une association libre de ses choix dont le CA est composé de poètes et de personnes qualifiées du monde du spectacle.

L'US Magazine : Comment se met en place une programmation ?

C. G. : Tous les poètes d'aujourd'hui d'où qu'ils soient, peuvent compter sur la Maison de la poésie pour les mettre en œuvre. Lorsque nous allons vers des périodes antérieures, c'est par nécessité de compréhension de notre époque. Depuis 20 ans s'est créée en France une école de l'oralité de la poésie. Jusque-là, elle était surtout dans des livres. Aujourd'hui elle entre dans des bouches qui la parlent, la disent, la chantent. Nous faisons ici des spectacles populaires qui sont tous drôles, denses, charnels ou tristes mais réjouissants et visibles par tous.

L'US Magazine : Quel est votre public ?

C. G. : Il y a des gens qui exploitent la culture au titre de la culpabilité, du ressentiment et qui font en sorte qu'elle devient quelque chose de rébarbatif, qui travaillent à l'inverse de l'éducation populaire. Qui font de la culture quelque chose de réservé à une petite élite qui ne la consomme pas. En ce début de saison à la Maison de la poésie, le public sortait mort de rire du spectacle de Bonnafé, en larmes de celui de David Lescot. Actuellement il sort joyeux du *Repas*.

L'US Magazine : Quel travail en direction du jeune public ?

C. G. : Il n'y a pas ici de spectacles qui ne soient visibles par des enfants de 14 ans. Mais nous avons toujours une démarche spécifique pour les très jeunes qui vise à former le public de demain. Nous intervenons dans les classes, dans les centres aérés. La poésie convient aux enfants. Il y a une tradition du poème enfantin qu'il faut respecter mais dépasser. Quand on annonce une rencontre avec un poète, ils imaginent un vieux monsieur à barbe blanche. Et puis c'est une jeune femme qui apparaît... Nous sommes à l'écoute de toute proposition de la part d'enseignants.

L'US Magazine : Dans quel état est le théâtre en 2008 ?

C. G. : J'ai longtemps cru que Jean Vilar avait dit « *Je changerai la Société avec le théâtre* ». Plus tard j'ai vérifié et il avait dit « *Changez la société et moi, je changerai le théâtre* ». Malraux ou Lang avaient le même projet d'une culture populaire élitiste. Vitez disait « *Un théâtre élitiste pour tous* » et ce grand mouvement était porté par les Français qui votent. Maintenant, ils ont élu des gens qui pensent qu'on peut se passer de la culture et que le sens de la vie est dans le commerce et la marchandise...

L'US Magazine : Votre meilleur souvenir ?

C. G. : C'est la sensation en ce moment, de voir lever la récolte. Des salles pleines pour un programme échevelé. C'est l'ouverture de la galerie de peinture, de la librairie, du restaurant... ■

Propos recueillis par Francis Dubois

Jazz en livres

► HISTOIRE, MÉMOIRE ET FICTIONS

La théorie des cycles fait un retour en force en économie. Il existe un autre cycle, celui de la saga que Philippe Gumpowicz consacre au jazz, *Le roman du jazz* mélange d'Histoire, de souvenirs et d'inventions pour rendre compte de cette musique-art-de-vivre. Le premier tome remonte à 1991, *Première époque 1893-1930*, le deuxième à 2000, *Deuxième époque 1930-1942* et le troisième vient de paraître intitulé *Les modernes*, une sorte de fin de cette trilogie. Il

est difficile de faire la part de ce qui est inventé et de ce qui est avéré, un peu comme dans les romans de Gerber. Le jazz, c'est connu, fait rêver et improviser. Il faut donc lire ce « roman » comme un roman, sans chercher à enclencher le décompte des hypothèses. Tel que, il permet de se plonger dans cet univers particulier racontant une part de notre histoire.

• *Le roman du jazz. Les modernes*, Philippe Gumpowicz, Fayard, 501 p., 24 €.

► DÉCOUVRIR PARIS

Que serait Paris sans ses clubs de jazz ? Pas seulement Saint-Germain-des-Prés mais aussi le Quartier latin et dans ce dernier *Le caveau de la Huchette*. Plus

sieurs générations ont découvert le jazz et la danse dans cette cave qui servait de prison lors de la Révolution Française. Un lieu d'Histoire et d'histoires. Ce sont ces dernières que racontent Dany Doriz, l'actuel propriétaire et vibraphoniste de jazz, et Christian Mars dans ce livre à l'iconographie nécessaire. Un acte de mémoire au présent pour donner envie, une fois encore, d'aller écouter cette musique et danser.

Nicolas Bénéès

• *60 ans de Jazz au Caveau de la Huchette*, Dany Doriz et Christian Mars, l'Archipel, 29,95 €.



Théâtre et musique

Avec *Chemise propre et souliers vernis*, Jean-Pierre Bodin, qui se fit connaître par le succès de son *Banquet de la Sainte-Cécile*, aborde l'univers du bal, ses ambiances, à travers le regard de ses musiciens (trois jouant d'une quinzaine d'instruments) et de ceux et celles qu'ils font danser. De nouveau un travail de mémoire. Différent de l'approche historique comparée de la création qui fit la renommée du Théâtre du Campagnol et du *Bal* filmé par Scola. Mais l'humour et parfois le burlesque prennent ici une plus large place à travers une multitude de petites anecdotes chaleureuses.

Ph. L.

• Théâtre Artistic Athévains, 45, rue Richard-Lenoir, 75011 (Métro Voltaire) Rés.: 01 43 56 38 32 (partenaire « Réduc'SNES »: 20 € au lieu de 30), jusqu'au 8/02 puis en tournée (détails sur www.snes.edu).

Django, un compositeur classique ?

Le Cirque d'Hiver ne se contente pas de faire son cirque, il propose un grand rendez-vous musical autour des compositions de Django Reinhardt réarrangées pour un orchestre symphonique, le Kristiansand symphony orchestra. Une grande première. Avec des solistes invités: Biréli Lagrène, Stachelo Rosenberg, Andreas Öberg, Florin Niculescu pour se rendre compte du génie que fut Django.



N. B.

• 12, 13 et 14/02 à 21 heures.

Art contemporain au MAC/VAL

Sous le titre *Je reviendrai*, un nouvel accrochage de la collection reflétant la scène artistique en France depuis les années 50 jusqu'à aujourd'hui. Dans ce musée atypique - premier musée national d'art contemporain en banlieue parisienne - (www.snes.edu), qui dispose de plus de 1 500 œuvres dont un tiers environ sont exposées en permanence. Simultanément, on peut découvrir jusqu'au 25 janvier une exposition originale de Nathalie Talec.

P. L.

• Mac/Val - Musée d'art contemporain du Val-de-Marne. Rens.: 01 43 91 64 20. www.macval.fr (entrée gratuite pour enseignants sur pré-inscription).

Toujours du nouveau sur internet !

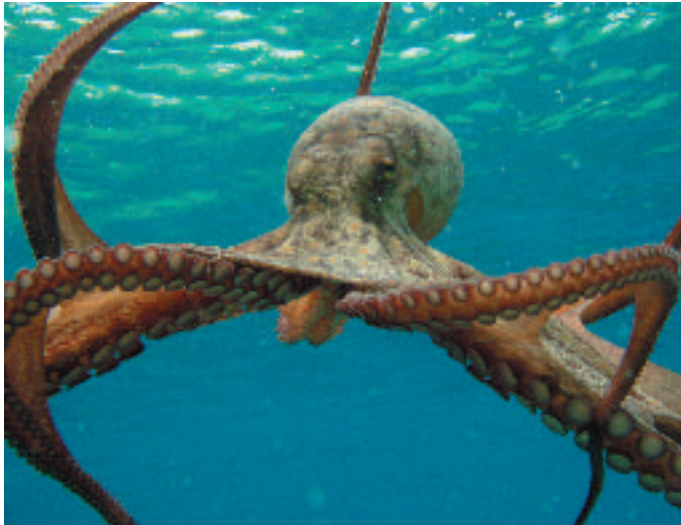
Avez-vous visité les pages culture sur le nouveau site du SNES, dont la présentation vient encore d'être améliorée ? Constituées de plusieurs centaines d'articles actualisés chaque semaine, ces pages sont accessibles en cliquant dès la page d'accueil sur "Publications, éditions, culture" dans le premier encadré à gauche titré "Le SNES", puis sur "Culture" (<http://www.snes.edu/spip.php?rubrique2562>): on peut découvrir en trois "clics" les différentes rubriques affichant les derniers articles mis en ligne, les précédents étant consultables en "archives" de chaque rubrique. Sont ainsi proposés de multiples compléments aux pages culture du magazine: l'actualité cinématographique, théâtrale, chorégraphique, musicale... dans les théâtres partenaires... des débats et conférences, expositions, festivals, entretiens avec des auteurs et artistes, des informations de collègues créateurs... et des échos de mobilisations des professionnels de divers secteurs artistiques en lutte contre les conséquences des orientations gouvernementales de culture du "résultat", de désengagement de l'État réduisant le budget, démantelant l'action culturelle, précarisant la création.

Accessible en permanence, pour les syndiqués (avec le mot de passe de la carte SNES), la base "Réduc'SNES" de la centaine de théâtres acceptant de faire bénéficier des syndiqués d'un tarif réduit, dans diverses régions. Si vous connaissez d'autres lieux pouvant accepter d'être partenaires, d'autres initiatives culturelles de qualité à soutenir, contactez-nous. Philippe.Laville@snes.edu

L'ENT « BUREAU VIRTUEL », DONNE ACCÈS PAR UNE ADRESSE UNIQUE et sécurisée (identifiant, mot de passe) à un groupement d'outils « partagés » : carnet de notes et édition de bulletins, cahier de textes, gestion des absences, messagerie, ressources pédagogiques locales ou externes, logiciels, etc. Les droits d'accès sont différents selon les utilisateurs : professeurs, élèves, parents, administration, visiteurs. L'ENT est ainsi constitué d'outils mis à disposition et d'autres imposés.

Ces espaces se développent et s'entrecroisent dans une dynamique aussi époustouflante qu'incontrôlée dont les acteurs n'ont ni les mêmes objectifs ni les mêmes moyens financiers ou techniques : professeur qui met - pour ses élèves - ses cours en ligne, éditeur vendant l'abonnement à ses encyclopédies (bientôt à de l'assistance scolaire ?), administration imposant des bases de données de gestion des élèves et des personnels, professeur renonçant à son carnet de notes

Environnements Numériques de Travail :



© Fotolia - F. Orgur

L'ENT d'établissement

L'organisation de l'utilisation des TICE est sous la responsabilité du proviseur ou du principal qui doit respecter la liberté pédagogique de chacun et les compétences du CA.

• **L'espace pédagogique** peut contenir toutes sortes d'applications à l'initiative des équipes, y compris permettre des travaux d'élèves... Des exercices de révi-

sion pour les classes d'examen aux liens vers des ressources externes, en passant par l'interactivité entre enseignant et élève, il y a une infinité de possibilités. Cet espace peut apparaître dans le projet d'établissement et être coordonné par le conseil pédagogique, s'il existe, qui ne peut remettre en cause notre liberté pédagogique. Sans concertation, formation avec stage d'établisse-

ment et aide-référent sur place, cet espace reste à coup sûr anecdotique et risque même d'avoir des effets pervers (cours en ligne dissuadant la prise de notes...).

• **L'espace plutôt administratif** contient ce qui relève d'autres obligations : relevé des absences, cahier de textes, bulletins, communications aux parents. Le CA doit être consulté et les possibilités ouvertes communiquées aux parents et élèves. Il faut prévoir le cas des personnes non équipées et veiller à ce que la technique n'entraîne pas un accroissement de la charge de travail pour un bénéfice médiocre. Bien des collègues ignorent les possibilités de paramétrage des applications qu'ils utilisent, il est facile alors de cacher derrière une allégation technique mensongère une décision autoritaire.

• **La maintenance** a deux volets, technique et pédagogique. Le premier relève de la collectivité de rattachement - qui peut mettre à disposition un agent qualifié - mais la compétence pédagogique appartient à l'État et à ses échelons locaux (cellule d'aide d'une inspection, par ex.). L'établissement lui-même peut choisir de consacrer, sur sa DHG, des heures à un responsable interne. Ces heures se substituent à une autre possibilité et apparaissent dans le TRMD, elles sont donc dans l'objet du vote sur la DHG en CA. Un emploi (CAE...) peut être ouvert, suivant un profil défini en CA.

• **La charte d'utilisation** des TICE par les élèves fait partie du règlement intérieur. Elle ne concerne pas les personnels, tenus de respecter les règles d'utilisation de tout équipement dans un service public.

UN INVENTAIRE À LA PRÉVERT

- Il n'y a pas que des ENT d'établissement et les contenus possibles sont des plus divers. Ainsi sont ENT ou y donnent accès : l-Prof, des clés USB personnalisables telles que celles du ministère, donnant alors accès tant à l-Prof et à des ressources publiques qu'à des ressources sur abonnement préfinancé, les « cartables en ligne », comme évidemment le réseau interne de l'établissement.
- Dans une acception large, on devrait comprendre comme partie de l'ENT, les TBI, labos de langue... et jusqu'à l'accès Internet et les listes de diffusion institutionnelles ainsi que les logiciels professionnels !

Il faut être vigilants pour que soient respectées les libertés fondamentales des personnes, jeunes et adultes. En effet, les décideurs ont souvent programmé des ENT sans concertation suffisante et, si pareils outils répondent à des besoins et à des attentes, leur mise en place pose cependant des problèmes.



© istockphoto - i. Duncan Walker

VOUS DEVEZ EN SAVOIR PLUS !

• Nous publions ce mini-dossier pour inciter chacun à mesurer l'importance d'une implication des équipes dans le développement de cet Espace Nouveau Tentaculaire. Pour savoir plus : le groupe TICE et le secteur juridique du SNES viennent de réaliser un dossier conséquent, adressé aux S2-S3 et accessible sur : <http://www.snes.edu/spip.php?rubrique3117>.

Le dossier : - édité du secrétariat général - ENT, définition - établissement et ENT - Les acteurs - La maintenance - La formation - Cahier de textes - Messagerie électronique - Traitement des absences - Droit syndical et des personnels - La CNIL - Liberté pédagogique - Propriété intellectuelle - Socle commun et B2i - ENT et CDI - L'ENT dans les disciplines - Les positions du SNES.

• En cas de doute sur le respect du droit des personnes, s'adresser à la CNIL, <http://www.cnil.fr/> (chaque rectorat a un correspondant).

• Cet article et des liens vers nos précédents articles sur des sujets en rapport avec les ENT : www.adapt.snes.edu/spip.php?article575.

personnel pour tout mettre sur le logiciel d'établissement, collectivité locale lançant le « cartable en ligne » comme vitrine, société commerciale offrant « généreusement » ses logiciels aux personnels... Et, de plus en plus, les parents aussi s'en mêlent... et ils ont raison ! Malgré la diversité des applications, ce sont d'abord les usages administratifs qui sont développés.

L'ENT augmente, au moins dans un premier temps, le temps de travail et déporte certaines tâches hors de l'établissement (saisie des notes, remplissage du cahier de textes), mais, et c'est souvent apprécié, il introduit aussi de nouveaux rapports entre enseignants, parents, élèves, administration. Dans ce foisonnement, pour être constructif, pour éviter les dérives, il faut prendre le temps de réfléchir et de réunir des compétences ; ce qui est difficile dans l'urgence du quotidien, d'autant que les gestionnaires de réseau - souvent plus bénévoles que rémunérés - manquent de temps voire de formation.

toujours plus ou toujours mieux ?

L'ENT, vraie ressource et vrais risques !

L'ENT apporte des solutions à de nombreux problèmes, s'ils ont été clairement posés, sans quoi il peut à l'inverse les générer.

Des ressources documentaires, évidemment !

Élèves et enseignants devraient pouvoir consulter le catalogue du CDI, y trouver l'accès à des ressources numériques de qualité (encyclopédies, archives de presse, etc.), éventuellement sur abonnement de l'établissement, y profiter du travail de veille (portails agrégateurs de contenus, flux RSS...) des documentalistes. L'ENT peut aussi valoriser des travaux d'élèves... Mais tout ceci peut alourdir la gestion quotidienne du CDI et le détourner vers un rôle de « vitrine » si on n'a pu former tous les élèves à la maîtrise intellectuelle de l'outil.

Partager, bien sûr, mais quel est le droit ?

Les droits d'auteur protègent toute œuvre de l'esprit, y compris les cours (c'est l'expression de l'idée qui est protégée, pas l'idée) même en l'absence de mention du copyright. Mettre le travail d'un tiers à la disposition du public, sans autorisation, est un acte de contrefaçon ; cependant, pour un ENT « pédagogique » à l'accès limité, des accords ont été conclus... Par ailleurs, selon le tribunal administratif de Versailles « les droits sur les œuvres créées par les fonctionnaires dans le cadre de l'exé-

cution du service public appartiennent à l'état » (17.10.03) tandis que la loi du 1.08.06 édicte un alignement du droit public sur le droit privé ! L'agent public a-t-il retrouvé une totale liberté d'auteur ? Notre situation reste confuse et mieux vaut le savoir pour se protéger raisonnablement.

Publier un portrait ou un nom sur un site d'accès public impose une autorisation en bonne et due forme de la personne. Soyez vigilants en particulier pour tout ce qui serait affichage des absences...

Le traitement des absences, que du gain ?

Le relevé des absences, qu'il soit saisi directement par le professeur depuis sa classe ou par un personnel recruté pour cela... n'est qu'un problème technique d'exécution d'une obligation légale. C'est le suivi qui est essentiel et le contact CPE-familles. Si l'automatisation avec l'envoi automatique d'un SMS fait obstacle à ces échanges personnalisés, le système doit être repensé.

Usages pédagogiques : du pire au meilleur

La pression pour l'utilisation des TICE est énorme : les IPR ont obligation d'en faire état dans leurs rapports et les déclarations ministérielles sur le cahier de textes électronique séduisent les familles malgré des problèmes (il ne doit pas être ouvert à tous). Pourtant, utiliser un outil « par principe » n'a pas de sens ! Ainsi,

en G.-B., où le *tableau blanc interactif* est répandu, il est allumé dès l'entrée en classe mais bien peu utilisé de manière interactive, plutôt pour projeter documents ou diapos préparés à l'avance. Se justifie-t-il alors ? Il faut privilégier des usages offrant un réel profit pour la construction des savoirs et les apprentissages.

Des inégalités criantes : collège et B2i

Le B2i contribue à la généralisation d'une évaluation par compétences (« lorsque j'utilise ou transmets des documents, je vérifie que j'en ai le droit »), comme le niveau A2 en langues, anticipant l'évaluation de l'acquisition du socle dans les disciplines. On assiste à des différences d'exigences : comment est définie telle compétence ? est-elle pérenne ? quels critères pour dire qu'elle est acquise ? Les nouveaux programmes ignorent la nécessité d'un apprentissage spécifique et la baisse des dotations horaires entraîne la disparition des groupes, voire celle des activités devant ordinateur. Pourtant les grilles du B2i sont incluses dans l'ENT des établissements avec une pression croissante sur les enseignants, la hiérarchie voyant en temps réel qui a validé quoi ! Bilan : des B2i validés après une formation soutenue, d'autres avec un niveau d'exigence restreint et d'autres même de quelques clics, *in extremis*, par le principal, afin d'éviter



© Fotolia - F. Bohn

d'invalider les brevets de tout un collège !

Un outil efficace n'est pas autosuffisant !

La démarche expérimentale a toujours existé en mathématiques mais elle a pris une dimension nouvelle avec informatique et ECE. Pour autant, il ne suffit pas qu'une activité soit sur ordinateur pour placer l'élève dans une démarche expérimentale. Selon la situation proposée et la façon dont l'activité est menée, la part d'initiative est très variable et l'exploration permise ne donne pas nécessairement d'idée sur les éléments mathématiques justifiant des conjectures. Or les ENT sont parfois mis en avant comme alternative au travail avec un enseignant. Là encore, pensons bien la cohérence avec nos pratiques de classe et exigeons programmes et conditions de travail permettant d'intégrer les TICE dans une pédagogie efficace.

Pour conclure

Les ENT peuvent améliorer considérablement nos résultats à la condition que tous les acteurs, élèves-personnels-parents et donc particulièrement les enseignants, soient formés et impliqués dans leur conception et leur évolution.

• Articles et liens : Jean-François Clair, groupe TICE du SNES et Alain Prévot.

• Pages réalisées par Alain Prévot, pour Adapt-SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13, 01 40 63 27 70 alain.prevot@adapt.snes.edu

Ces articles sont soumis à la licence Creative Commons, la reproduction exacte et la distribution intégrale sont permises sur n'importe quel support, à autant d'exemplaires que vous le désirez, pourvu que cette notice et les mentions de copyright soient préservées, et à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

Tous les articles multimédias parus dans L'US magazine, des centaines de tests de cédédroms éducatifs, de nombreux liens, le catalogue des publications d'Adapt (commande en ligne possible) sur <http://www.adapt.snes.edu>

Jean-Marie Pernot répond aux questions de Matthieu Leiritz

Chercheur en science politique à l'IRES (Institut de recherches économiques et sociales). Jean-Marie Pernot est l'auteur de *Syndicats, lendemains de crise ?* (Gallimard, Folio Actuel, 2005) et de *La Grève* (avec Guy Groux, Presses de Sciences Po, 2008).

" L'enjeu, c'est la syndicalisation "

L'US Magazine : *Quels enseignements tirer des récents scrutins de représentation des salariés : élections prud'homales pour le privé, élections professionnelles dans la fonction publique et notamment l'Éducation nationale ?*

Jean-Marie Pernot : Concernant les prud'homales, l'abstention massive est un fait marquant qui soulève trois questions. D'abord, les conditions matérielles du vote – hors de l'entreprise – posent problème. L'organisation du scrutin est défectueuse et le grossissement du corps électoral (plus de deux millions d'inscrits supplémentaires par rapport à 2002) signifie qu'on a inscrit de nombreux salariés, par exemple ceux qui travaillent dans les services à la personne, très éloignés de l'accès au vote. Je pense ensuite que les salariés ne comprennent pas bien le lien entre l'élection des juges et un vote pour les syndicats. Il est d'ailleurs paradoxal, dans un champ syndical aussi divisé, de demander aux salariés de répartir les centrales syndicales sur le seul point où elles se ressemblent : comment percevoir les différences entre juges CGT, CFDT ou FO ?

Il y a enfin, et c'est le trait le plus marquant, le constat bien connu d'une distance qui ne se résorbe pas entre les syndicats et les salariés dans le secteur privé et notamment dans les petites entreprises. C'est l'aspect le plus préoccupant pour les syndicats dont la légitimité ne sort pas renforcée par cette élection.

L'US Magazine : *S'agit-il donc d'un vote sans signification ?*

J.-M. P. : C'est une autre question. Un quart des salariés a voté, ce n'est pas rien. On peut ajouter que c'est un corps électoral largement renouvelé par l'effet des retraites (dont beaucoup de retraites anticipées) et l'arrivée de millions de jeunes sur le marché du travail. C'est un collège électoral significatif parce qu'il a reproduit la structure historique du syndicalisme français : la CGT autour du tiers des voix, la CFDT et FO entre 15 et 20/25 % et, derrière, plusieurs organisations en dessous de 10 %. Le vote fait donc sens. Il présente des



Les professions de l'Éducation nationale restent attachées à un syndicalisme de masse, adossé à de fortes identités professionnelles. Dans le contexte actuel, il s'agit à l'évidence d'un clair désaveu du pouvoir politique dont les attaques multiples sont vécues comme autant d'agressions.

évolutions cohérentes avec des tendances à l'œuvre depuis plusieurs années dans d'autres scrutins. La CGT confirme une progression que l'on enregistre depuis le début des années 2000 aux élections de CE et dans la fonction publique, elle inverse une tendance au déclin entamée en 1979. La CFDT recule, de même que FO pour laquelle on peut parler de décrochage puisqu'elle perd plus de 4 points en deux élections. L'UNSA consolide ses positions. Solidaires subit un échec : la croissance de ses voix ne reflète que l'accroissement du nombre de ses listes, ce qui ne représente pas une réelle progression ni la percée

espérée. La CFTC recule à 8,7 %, elle avait placé l'objectif à 15 %, ce qui était absurde mais lui permettait de ne pas s'interroger sur son avenir. La CGC est parvenue à redevenir la première organisation des cadres, au détriment de la CFDT. Tout cela a quand même du sens.

L'US Magazine : *Comment expliquer la progression de la CGT ?*

J.-M. P. : N'oublions pas tout de même qu'elle a perdu 90 000 voix par rapport à 2002, il n'y a donc pas de progrès éclatant. Cela étant, la CGT bénéficie, je pense, d'un changement d'image, plus ouverte, liant mieux que par le passé la négociation et le rapport de force. Elle profite d'un statut historique, ancré profondément dans la culture populaire : la CGT, c'est « le » syndicat de référence, celui des conquêtes sociales du Front Populaire, de la Libération... Cela a pu être renforcé dans un contexte de crise et de suppressions d'emplois, les salariés choisissant alors une valeur « refuge ». L'argument selon lequel la crise aurait mécaniquement créé un bonus pour la CGT doit être relativisé car il n'explique ni la progression relative de l'UNSA ni le bond en avant de la CGC parmi les cadres.

L'US Magazine : *Quelle est la situation de la CFDT ?*

J.-M. P. : Elle passe de 1 300 000 voix à 1 000 000 ; il s'agit de pertes considérables : son image s'est dégradée chez les salariés, les sondages montrent une image encore plus défavorable parmi les jeunes ; c'est un recul homogène, toutes catégories, tous départements ou presque. La CFDT signe beaucoup d'accords dans l'espoir de faire vivre la négociation collective et le paritarisme. Ça a fonctionné jusqu'aux années 2000 parce qu'elle passait pour une stratégie réaliste sur le modèle d'autres grands pays développés, comme les Pays-Bas ou les États scandinaves. Le système s'est grippé lorsque la signature d'accord est devenue aux yeux des salariés systématiquement synonyme de reculs sociaux auxquels la CFDT a fini par être associée. D'autant qu'à la différence d'autres syndicalismes étrangers, elle s'est détachée volontairement des mobilisations

collectives pour mieux s'identifier à la négociation. Le recul des prud'hommes, déjà enregistré aux élections de CE, signe l'échec de la stratégie Notat, menée à partir de 1992 ; pour l'ancienne secrétaire générale, l'issue à la crise du syndicalisme était le dépassement par la CFDT de tous les autres, renvoyés à leur « archaïsme », d'où l'acceptation d'un splendide isolement dès 1992 à la tête de l'Unedic, puis en 1995 avec le plan Juppé, stratégie poursuivie par son successeur en 2003 sur les retraites. La CFDT paraît aujourd'hui dans une impasse ; elle s'est affaiblie en interne au fil des « élagages » de militants oppositionnels, perdant en substance vitale. Elle dispose beaucoup moins que par le passé de relais intellectuels, d'où une certaine sclérose et le refuge dans le

Il n'est plus possible de rester avec un champ syndical éclaté. Les nouvelles règles comportent des risques mais le risque le plus grand est que rien ne change dans ce bal des fantômes qui ne profite qu'aux employeurs et aux gouvernements.

dogmatisme : le syndicalisme, c'est la négociation et l'entreprise. Le choix de l'assignation à l'entreprise est en contradiction avec tout ce qu'enseigne l'histoire sociale : c'est en éloignant le lieu des négociations de l'entreprise, lieu où s'exerce le plus fortement le lien de subordination salarié/employeur, que les salariés bénéficient d'un rapport de force collectif, au service de chacun, d'où la supériorité des accords de branche ou globaux par rapport aux accords d'entreprise. Le choix de privilégier l'implantation dans le privé, quitte à perdre de l'influence dans la fonction publique, était un choix erroné ; c'est d'ailleurs un enseignement de ces dernières années, on n'échange pas une influence contre une autre. Il y a bien des représentations collectives au-delà du statut car les trois principales confédérations progressent ou reculent dans les deux secteurs parallèlement.

L'US Magazine : Qu'en est-il de Force Ouvrière ?

J.-M. P. : FO connaît un problème de positionnement qui n'est pas nouveau. Elle s'est historiquement créée sur un double socle : l'anticommunisme et la négociation collective. Or le premier n'a plus de raison d'être et, sur le second, FO affronte plusieurs concurrents – la CFDT, l'UNSA, la CGC – ; sur le champ de la radicalité, elle est contrée par la CGT et Solidaires,

d'où l'impasse. L'échec des prud'homales constitue pour elle un vrai choc et une lourde interrogation pour l'avenir.

L'US Magazine : Quelles évolutions sont possibles après ces consultations et le vote de la loi sur la représentativité ?

J.-M. P. : La surprise est venue des bons résultats de la CGC (8,19 %), qui pourraient favoriser son rapprochement avec l'UNSA. Quel est l'avenir de Solidaires qui manifestement ne « décolle » pas ? De la CTFC ? Plus globalement, la recomposition syndicale, si elle aboutit, se fera par le bas et non par des combinaisons d'appareils. Elle se fera à partir des seuils de représentativité, dans les entreprises et les branches ; en dessous de 10 % des salariés, à terme, une organisation ne pourra plus participer à une négociation collective, l'unité sera obligatoire sauf à disparaître. Il s'agit bien d'un changement de système : à la division syndicale devra succéder le regroupement.

L'US Magazine : Pourquoi cette évolution est-elle voulue par un pouvoir conservateur ? Celui-ci n'aurait-il pas davantage intérêt au maintien de l'émiettement syndical ?

J.-M. P. : Le conservatisme n'est pas l'immobilisme. La réforme fait pleinement partie pour le pouvoir de la consolidation de la société actuelle. La loi sur la représentativité peut aboutir à un émiettement syndical encore plus grand, au niveau de l'entreprise, avec des organisations maison qui endosseraient une « marque » syndicale en franchise, transformant ainsi le syndicalisme en addition de corporatismes d'entreprises, sans vision revendicative d'ensemble. Par ailleurs, l'État, depuis des années, s'ingénie à déréguler le modèle social français : alléger le droit du travail suppose une légitimité alternative, celle de l'accord majoritaire, au niveau de chaque entreprise. Pour les « modernes » de l'actuel Medef, il y a une alternative entre droit descendant et production de règles par en bas. L'accord majoritaire, c'est la possibilité de déroger à l'ordre public social, voire même de le mettre en pièce, en commençant par l'entreprise car c'est là que les moyens de pression et de conviction du patronat sont les plus forts. Face à une telle stratégie engagée depuis une vingtaine d'années, il n'est plus



© DR

possible de rester avec un champ syndical éclaté. Les nouvelles règles comportent des risques mais le risque le plus grand est que rien ne change dans ce bal des fantômes qui ne profite qu'aux employeurs et aux gouvernements. L'objectif pour les syndicats ne peut se limiter à repartager les 8 % de syndiqués en France entre trois ou quatre organisations plutôt que huit ! L'enjeu, c'est la syndicalisation, notamment dans le secteur privé devenu largement désert syndical. Pour cela, il faut d'abord une rupture dans les relations intersyndicales, ce qui n'évacue pas bien sûr les divisions mais permet de les gérer autrement, dans un rapport « civilisé ».

L'US Magazine : Dans l'Éducation nationale ?

J.-M. P. : La participation aux élections professionnelles demeure importante. Manifestement, les professions de l'EN restent attachées à un syndicalisme de masse, adossé à de fortes identités professionnelles. Dans le contexte actuel, il s'agit à l'évidence d'un clair désaveu du pouvoir politique dont les attaques multiples sont vécues comme autant d'agressions, à commencer par les nombreuses suppressions de postes. Les résultats se caractérisent par une grande stabilité. La FSU reste largement majoritaire. Pour autant, elle n'est pas épargnée par le questionnement sur l'avenir, car la clôture sur l'espace éducatif – même un peu élargi – la place devant un risque de tensions corporatives dont l'histoire de la FEN a montré le potentiel destructeur. Plusieurs options s'offrent à elle : l'élargissement de son champ de syndicalisation et la création d'une nouvelle confédération, ce qui relèverait, dans le cadre de la nouvelle législation, d'un horizon séculaire ; le rapprochement avec d'autres. La CGT serait une option vraisemblable, mais plusieurs problèmes se posent : la CGT peut-elle accueillir 150 000 fonctionnaires au moment où elle part à la reconquête du secteur privé ? Au niveau local, les relations sont diverses mais la CGT connaît mal la FSU, qu'elle voit essentiellement à travers le prisme de la FERC-CGT. Le terrain de l'éducation et de la formation crée une base de relations insuffisamment exploitée. Cela pourrait constituer un premier lien entre les deux organisations. Créer un rapprochement privilégié, sans perspective organique immédiate, serait une façon d'avancer. Bien des choix sont possibles. « Là où il y a une volonté, il existe un chemin ! » ■

CONGRÈS NATIONAL DU SNES - PERPIGNAN 23-27 MARS 2009. Le congrès national est un moment particulièrement important de notre vie syndicale. Il est réuni tous les deux ans et rassemble quelques 500 délégués. Il a pour rôle de définir les orientations et revendications dont le SNES sera porteur dans les

Congrès national : le pré

Rapports d'activité et financier nationaux : à chacun-e de s'exprimer !

Dans le cadre de la préparation du congrès national, chaque syndiqué-e est invité-e à se prononcer en particulier sur les rapports d'activité et financier nationaux, adoptés par le bureau national du 16 décembre (19 Pour - 1 Contre - 2 Absentions - 3 Refus de vote). Ils ont été communiqués à chacun-e, dans un cahier spécial joint à *L'US* de la mi-décembre. La présente *US* contient dans les pages suivantes les points de vue des différentes tendances représentées à la CA nationale.

Ces rapports couvrent la période de mars 2007 à décembre 2008. Débattre de l'activité de ces derniers mois, c'est réfléchir ensemble aux difficultés rencontrées pour mieux construire les orientations de demain.

Au-delà de ce débat collectif, ces rapports sont soumis à l'appréciation individuelle de chaque syndiqué-e par un vote à bulletin secret. Le scrutin est organisé dans chaque section SNES d'établissement (S1) selon les indications fournies par la section académique (S3). Chaque S3 adresse aux S1 le matériel électoral nécessaire (liste des électeurs et d'émargement des votants, bulletins de vote, procès-verbal de dépouillement). Le dépouillement des votes est effectué dans chaque s1 à la date fixée par la section académique pour la clôture du scrutin et les résultats sont immédiatement transmis au S3.

Attention

- La période de vote est fixée par chaque section académique du SNES (cf. calendrier).
- Dans plusieurs académies, ce vote national est couplé avec d'autres scrutins : rapports académiques et / ou élections de la Commission administrative (CA) académique et / ou de bureaux départementaux (S2).
 - Si c'est le cas dans votre académie / département, pensez à vous exprimer pour chacun des scrutins. Chaque S1 reçoit du S3 le matériel approprié à utiliser.
 - Si le seul scrutin est celui sur les rapports nationaux, vous pouvez éventuellement utiliser le bulletin de vote ci-contre.
- Les syndiqué(e)s retraité(e)s expriment leur(s) vote(s) individuel(s) selon les indications fournies par leur section académique et la section des retraités.
- Les syndiqué(e)s isolé(e)s en France adressent leur(s) vote(s) individuel(s) directement à leur section académique.

ÉLECTIONS 2009 À LA CA NATIONALE DU SNES

Les appels à candidatures pour la constitution des listes à l'élection 2009 à la CA nationale du SNES devront parvenir au siège national du SNES, 46 avenue d'Ivry, 75647 Paris cedex 13, le mardi 27 janvier 2009 avant 15 heures. Longueur maximale : 2 500 signes par texte déposé. En prévoir une communication, dans les mêmes délais, par voie électronique à l'adresse suivante secgene3@snes.edu

CALENDRIERS ACADÉMIQUES DES VOTES

Académie	Scrutin du / au	
Aix-Marseille	lun-02-févr-09	ven-20-févr-09
Amiens	lun-02-févr-09	ven-20-févr-09
Besançon	ven-23-janv-09	ven-13-févr-09
Bordeaux	lun-26-janv-09	sam-14-févr-09
Caen	lun-26-janv-09	mar-03-mars-09
Clermont-Ferrand	lun-19-janv-09	ven-06-févr-09
Corse	lun-09-févr-09	lun-23-févr-09
Créteil	mar-20-janv-09	jeu-05-févr-09
Dijon	lun-02-févr-09	ven-20-févr-09
Grenoble	lun-19-janv-09	ven-06-févr-09
Guadeloupe	lun-19-janv-09	lun-09-févr-09
Guyane	lun-02-févr-09	ven-20-févr-09
Lille	lun-26-janv-09	sam-14-févr-09
Limoges	jeu-22-janv-09	ven-13-févr-09
Lyon	lun-19-janv-09	ven-06-févr-09
Martinique	lun-26-janv-09	sam-14-févr-09
Montpellier	mar-20-janv-09	ven-06-févr-09
Nancy-Metz	lun-19-janv-09	sam-07-mars-09
Nantes	lun-19-janv-09	mer-25-févr-09
Nice	lun-19-janv-09	ven-20-févr-09
Orléans-Tours	mer-28-janv-09	mer-18-févr-09
Paris	lun-02-févr-09	ven-13-févr-09
Poitiers	jeu-22-janv-09	jeu-12-févr-09
Reims	lun-26-janv-09	sam-14-févr-09
Rennes	lun-19-janv-09	jeu-05-févr-09
Réunion (la)	lun-26-janv-09	sam-14-févr-09
Rouen	lun-19-janv-09	ven-13-févr-09
Strasbourg	lun-09-févr-09	ven-20-févr-09
Toulouse	lun-19-janv-09	ven-06-févr-09
Versailles	lun-19-janv-09	sam-31-janv-09

Hors de France et COM

Les sections SNES hors de France et des COM reçoivent du SNES national une circulaire spéciale pour l'organisation des votes sur les rapports nationaux d'activité et financier.



deux années à venir. Sa préparation comporte différents moments : le vote individuel sur les rapports nationaux d'activité et financier, le débat dans les sections d'établissements des rapports préparatoires, la tenue des congrès académiques.



parer ensemble

Congrès national : l'affaire de tous les syndiqués

Le congrès national, c'est cinq jours de débats en commissions et séances plénières pour répondre à un défi, celui de définir des orientations et revendications dont le SNES sera porteur dans les deux années à venir pour les personnels et le second degré. Leur détermination ne peut être l'affaire de quelques spécialistes ; ne laissez pas à d'autres le soin de décider pour vous. Chaque syndiqué-e a un point de vue sur tel ou tel aspect du métier, sur la formation des jeunes, la réforme du lycée, le collège et l'organisation du système éducatif, sur l'action syndicale, etc. C'est à partir de l'apport de chacun-e, de la confrontation de ces points de vue et du débat que se construira la meilleure synthèse possible, celle qui rassemblera largement le syndicat. En accompagnement de cette *US*, un cahier spécial qui contient les rapports préparatoires sur les quatre thèmes retenus pour le congrès national.

D'abord, débattre dans l'établissement

Le lieu le mieux approprié pour engager ce débat, c'est bien sûr la section syndicale SNES de l'établissement (S1). C'est d'abord dans le S1 que se prépare le congrès académique, que se construit le mandat dont les délégués du S1 au congrès académique seront porteurs. Il n'est certes pas possible d'aborder toutes les questions soumises à la réflexion collective. Chaque section pourra faire le choix de mettre l'accent sur les questions qui préoccupent le plus les syndiqués et personnels de l'établissement. Chaque section peut donc rédiger une motion sur tel ou tel aspect dans laquelle elle exprime son accord ou son désaccord avec les propositions contenues dans les rapports nationaux préparatoires, propose un amendement ou un enrichissement. Ces textes, accompagnés des votes exprimés dans la section, sont transmis à la section académique, dans le cadre de la préparation.

Trente congrès académiques préparatoires

Le congrès académique est la deuxième phase préparatoire du congrès national. Il rassemble notamment les délégués désignés par les sections d'établissement ; un S1 a la possibilité de désigner un-e ou plusieurs délégué-e-s en fonction du nombre de syndiqués dans l'établissement (se reporter aux circulaires académiques qui le précisent). Généralement réuni sur deux jours, chaque congrès académique permet de rassembler les différentes contributions, de confronter les points de vue, d'approfondir les débats et de construire les mandats que la délégation académique portera au congrès national. ■

Eugenio Bressan
eugenio.bressan@snes.edu



CONTRIBUTIONS POUR LE CONGRÈS NATIONAL PERPIGNAN 2009

L'*US* et le site national du SNES prendront toute leur place dans les débats préparatoires aux congrès académiques et national. Des cahiers spéciaux qui seront publiés dans les prochaines semaines contiendront d'une part des contributions collectives ou individuelles sur l'un ou l'autre thème de congrès ainsi que des documents complémentaires.

Afin de pouvoir en publier le maximum et refléter ainsi du mieux possible la diversité des sensibilités et des questions abordées, chaque contribution ne devra pas excéder 2 500 signes. Les adresser à universite.syndicaliste@snes.edu (précisez le numéro du thème).

BULLETIN DE VOTE

sur le rapport d'activité national
sur le rapport financier national

RAPPORT D'ACTIVITÉ ⁽¹⁾

POUR CONTRE ABSTENTION

RAPPORT FINANCIER ⁽¹⁾

POUR CONTRE ABSTENTION

(1) Pour chaque vote, **ENTOUREZ** la mention utile.

ERRATUM



L'*US* a malencontreusement oublié de placer notre camarade Luc Muller dans la liste des secrétaires nationaux dont la photographie a été publiée avec le dernier rapport d'activité : toutes nos excuses ! Par ailleurs ce rapport est signé par les membres UA du secrétariat national.

Oui au rapport d'activité

L'appréciation portée sur la stratégie syndicale du SNES doit d'abord s'établir à la lumière des résultats obtenus. Pour en faire le bilan comparons la situation à la rentrée 2007 et celle qui s'offre à nous aujourd'hui.

Un avalanche d'attaques

Dès l'élection de Nicolas Sarkozy, les objectifs étaient clairement affichés : non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, casse de la fonction publique avec en particulier des attaques frontales sur le statut des fonctionnaires. Dans l'éducation ils se sont traduits par la volonté de supprimer 80 000 emplois en quatre ans en jouant sur le développement des heures supplémentaires, la réduction de l'offre et du temps de formation des élèves, la modification du statut des enseignants dans le but d'élargir leurs missions, de redéfinir leurs services pour augmenter leur temps de travail, le tout dans un calendrier très serré. En faisant le choix d'une stratégie articulant actions et discussions, en se battant pied à pied, en s'appuyant à chaque fois sur les bougés obtenus, le SNES avec toute la FSU a réussi à modifier la donne.

Statuts des enseignants, réforme du lycée : le gouvernement contraint à de vrais reculs

Le rapport Pochard remis au ministre le 4 février 2008 proposait l'annualisation des services des enseignants, leur définition par contractualisation avec le chef d'établissement, un renforcement du rôle des chefs d'établissement dans les promotions et les mutations, ... X. Darcos déclarait ouvrir sans délai des discussions sur ces bases. La campagne que le SNES a menée quasiment seul sur ces questions, avec le questionnaire aux collègues, le sondage CSA qui a permis de peser dans les médias et auprès du ministère, les actions impulsées de grèves et de manifestations (le 18 mai en particulier à l'appel de la seule FSU), ont contraint le ministère à retarder toujours plus le projet pour finir par l'enterrer au moins provisoirement.

Dès la rentrée 2007, X. Darcos affirmait la nécessité de réformer le lycée. Son projet dessinait un lycée tout modulaire, avec une forte baisse des horaires élèves (jusqu'à 20 %), un effacement des séries, la disparition de la voie technologique. Mais le ministre a été contraint par l'action du SNES d'ouvrir des discussions sur le contenu de la réforme et non sa seule mise en œuvre (comme cela s'était fait pour la réforme du bac professionnel ou la suppression du samedi matin dans le premier degré), avec un texte de cadrage qui garantissait en particulier l'existence d'horaires nationaux ou la nécessité d'une voie technologique. Le SNES, refusant le statu quo sur le lycée actuel (issu de la réforme Allègre), s'est engagé dans les discussions en y portant ses propositions. Il a su claquer la porte quand, après avoir fait acter des évolutions importantes

du projet et obtenu des garanties, les discussions sont devenues vaines, mener la campagne auprès des collègues et de l'opinion, assurer dans le second degré le succès des 19 octobre et 20 novembre, poursuivre, avec par exemple les réveillons revendicatifs, prenant en compte la demande d'actions alternatives à la grève.

Aujourd'hui, non seulement le ministre a dû renoncer au contenu et au calendrier de sa réforme mais il se trouve contraint de rouvrir des discussions sur de tout autres bases : engagement du président de la République d'une réforme sans économiser un centime ni supprimer un emploi, engagement du ministre à maintenir une série technologique clairement identifiée, ...

Un rapport de force aujourd'hui du côté des personnels

La bataille des postes n'a pas été gagnée pour 2008 mais la pression mise par les refus collectifs d'heures supplémentaires à l'appel du SNES a permis d'obtenir des retransformations pendant l'été d'heures supplémentaires en heures postes, permettant un peu plus d'affectations à l'année de TZR. Ajoutons à cela que les acquis des mobilisations commencent à rendre plus difficile la réalisation de la suppression des 13 500 emplois au budget 2009. Même si cette bataille n'est pas gagnée, l'objectif d'un collectif budgétaire est aujourd'hui à portée de main avec la poursuite de la mobilisation.

La question de la revalorisation pour tous reste entière. Si la mobilisation a permis d'obtenir des mesures ponctuelles comme la prime d'entrée dans le métier pour tous les néo-titulaires (1 500 euros) ou l'augmentation significative en 2007 et en 2008 des possibilités de promotion à la hors-classe (+ 60 % au total), on est cependant loin du compte. Le SNES porte l'exigence d'élever le niveau de recrutement des enseignants et CPE car c'est une reconnaissance de la complexité de nos métiers et de leurs qualifications. C'est aussi un point d'appui pour la revalorisation de nos professions. Le recrutement au niveau master que le SNES revendique doit se mettre en place sans céder sur les contenus de concours et la formation et permettre aux étudiants de toutes origines sociales de mener leurs études à terme. C'est tout le sens de sa position et de ses interventions sur la réforme de la formation des maîtres.

Les résultats enregistrés aux élections professionnelles montrent que la profession se reconnaît bien dans la démarche suivie par le SNES et la FSU ces deux dernières années.

La majorité U&A du BN vous demande de confirmer ces résultats en votant oui au rapport d'activité et au rapport financier présentés par les membres U&A du secrétariat national

ÉCOLE ÉMANCIPÉE

Le SNES doit se battre pour gagner

La période sur laquelle porte le Rapport d'Activité a vu une avalanche de « réformes » néolibérales. Malheureusement, la réponse syndicale n'a pas été à la hauteur.

Lutter contre les suppressions de postes

La RGPP s'est traduite par l'annonce inédite de milliers de suppressions de postes. Face à ce tsunami, la direction du SNES s'est contentée d'un calendrier interprofessionnel distendu sans mobiliser la profession sur les questions éducatives fondamentales induites par ces suppressions. UA, obsédé par la perspective des élections professionnelles, n'a pas pris la mesure de la pertinence d'une globalisation des combats.

Les heures supplémentaires ont été l'instrument du ministre pour se targuer d'une rentrée réussie. Le SNES a refusé d'engager dès l'annonce de milliers de postes transformés en HS une véritable campagne nationale de refus massif, renvoyant au local la responsabilité du combat.

Une mastérisation-mascarade de revalorisation

Conformément à son mandat « d'élévation du niveau de qualification », la direction UA approuve dans son principe le recrutement au niveau master, ce qui a contribué à bloquer une position commune FSU.

Le mandat du SNES lie pourtant cette revendication à l'obligation de mise en place de pré-recrutements : **à la recherche d'une revalorisation à tout prix la direction ne s'est pas donnée de garde-fous**. La phase de négociation n'a jamais été partagée avec la profession, pourtant **cette réforme est la clé de voûte de la casse des statuts** et un obstacle de plus pour les précaires sans master pour la titularisation !

La formation pédagogique des futurs enseignants sera réduite au compagnonnage. Pour eux, c'est la perte d'une année de salaire et de retraite ; et pour l'État, des économies considérables. La discrimination faite aux étudiants des catégories défavorisées, la précarisation accrue, la levée de boucliers des universitaires contre la réforme, ne semblent pas émouvoir le SNES qui pense avoir gagné sur l'une de ses revendications.

Sur la question salariale, UA ne s'oppose pas frontalement à la politique des primes : il s'enorgueillit dans *L'US* d'avoir remporté des HS concernant l'accompagnement éducatif et confond revalorisation avec proposition d'augmentation du régime indemnitaire (ISOE...). Tout cela n'est pourtant que la mise en œuvre de la proposition de Sarkozy : **suppressions de postes contre revalo pour quelques-uns**. UA célèbre les micro-victoires que lui octroie le gouvernement, pour tenter de faire oublier les défaites sans précédent...

Le SNES ne peut se contenter de lui même...

Trop centré sur le second degré et son auto-affirmation comme syndicat majoritaire, refusant d'affronter le gouvernement sur l'ensemble de sa politique, le SNES a manqué de clairvoyance. Depuis l'an dernier, il a laissé se répéter des **journées d'actions isolées et sans perspectives**, prenant pour prétexte une impossible unité d'action souvent sans même essayer de l'obtenir. La FSU apparaît parfois comme gênante pour le SNES qui n'a jamais véritablement souhaité et impulsé dans la Fédération la possibilité d'une mobilisation dépassant les luttes sectorielles, préférant par exemple refuser d'appeler rapidement au 20 novembre pour ne pas apparaître « à la botte » du SNUIPP.

Ce repli est généré notamment par le fonctionnement pyramidal du syndicat dans lequel les S3 s'affrontent et où le S4 arbitre au cas par cas sans dégager de véritable orientation nationale. UA tranche en amont toute prise de position au détriment d'un débat entre toutes les composantes du syndicat. Il n'est donc pas étonnant que l'EE ne partage pas tous les choix que fait le SNES.

La réforme du Lycée doit être la nôtre !

Le SNES a signé « les points de convergence » et est entré dans les discussions. L'EE y était opposée. Ce n'est que très tard et sous la pression de la profession qu'il s'est résolu à quitter ce simulacre de dialogue social. **Cette stratégie dont il se glorifie aujourd'hui était pourtant totalement illisible !**

Depuis la rentrée, la profession se montre disponible pour se mobiliser. Les enseignants du primaire, les lycéens, les associations pédagogiques, mènent bataille. Pourtant, le SNES, présent aux rendez-vous des 7 et 19 octobre, n'a appelé à la grève du 20 novembre que contraint et forcé. **Malgré le succès, il a refusé un rebondissement dès décembre, en laissant seul le mouvement lycéen** qui montait en puissance et qui a contraint le gouvernement à son premier recul. Tandis que le ministre reporte sa réforme, que de nouvelles discussions vont s'engager sur fond de suppressions de postes, le SNES se refuse toujours à demander l'abandon de ce projet.

Nous reconnaissons qu'à tous les niveaux, des militant(e)s du SNES participent quotidiennement à la construction d'un mouvement social revendicatif dans l'éducation. **Pour autant, l'absence de combativité et les orientations prises par la direction UA nous conduisent à appeler à voter contre le rapport d'activité soumis au vote des syndiqués.**

Les élu(e)s École Émancipée à la CAN du SNES

Disons NON à cette direction nationale qui n'est pas du tout à la hauteur

Notre syndicat n'a jamais été confronté à une mise en pièces aussi systématique de tout ce qui fait sa raison d'être : suppressions de postes par milliers, statuts, précarité, salaires, paritarisme, arbitraire et répression, enseignement confessionnel favorisé... Jamais les personnels et les syndicats n'ont été plus tenus en échec, plus provoqués, méprisés et insultés. Rarement la direction du SNES a été aussi critiquée, jusque dans ses propres rangs, pour son inefficacité et ses erreurs.

Pourtant, son rapport d'activité est un florilège d'autosatisfaction, d'autant plus indécent que l'on peut suivre au jour le jour les erreurs et les abandons qui nous ont tant coûté, et nous font perdre peu à peu tous les acquis du mouvement syndical et ouvrier. Disposant de 5 000 signes pour critiquer 15 pages, nous nous bornerons à dégager les responsabilités majeures de la direction (où l'EE épaula UA), qu'on retrouve sur tous les sujets : statuts, service public, « réforme » des lycées...

L'incapacité d'adapter les réponses à l'offensive du Pouvoir

La direction du SNES construit sa logique revendicative non en fonction de la globalité des attaques contre l'école ou des attentes des syndiquéEs, mais par rapport aux réflexes et marottes UA.

Le Pouvoir vend l'éducation nationale à la découpe, assuré qu'il trouvera la direction du SNES preneuse sur deux « lots » essentiels : sabotage des IUFM et masterisation (avec à la clé la fin de la formation professionnelle des enseignantEs, des concours nationaux et du statut), en échange d'une hypothétique « élévation du niveau de qualification » ; « réforme » des lycées en échange d'une non moins illusoire « revalorisation ». Rappelons que pour certains UA, les modules sont une forme de la diversification qu'ils prônent depuis des années... Le SNES doit exiger clairement le retrait de cette « réforme », et de toutes les autres contre-réformes, comme le demandent massivement les personnels, et cesser de lâcher la proie pour l'ombre.

Un positionnement ambigu par rapport à Sarkozy

La direction nationale a joué l'attentisme pendant plusieurs mois après l'élection de Sarkozy ; elle l'a applaudi bruyamment pour l'abrogation du décret Robien, oubliant sa volonté de faire pire avec la commission Pochard, la RGPP et la casse des IUFM. Un Conseil National a dû la contraindre à dénoncer le discours anti-laïque de Sarkozy au Latran. Elle a tenu un rôle majeur dans la signature – contre le vote du CDFN – par G. Aschieri du texte sur le dialogue social qui, en échange d'éventuels avantages boutiquiers, est un pas de plus vers la fin

du paritarisme et divise profondément les syndicats ; elle a elle-même signé les points de convergence sur le lycée et n'a quitté que très tard et sous la pression de la base les réunions avec Darcos. Il faut désengager notre syndicat des « concertations » qui ne servent qu'à cautionner ce gouvernement, retirer les signatures syndicales des pseudo-accords, et cesser, quand Sarkozy montre la lune, de regarder le doigt.

Une stratégie qui ne construit pas la mobilisation

La direction du SNES reconnaît l'incohérence de la succession des grèves de 24 heures, la mettant sur le dos de l'intersyndicalisme alors qu'elle-même refuse d'envisager une grève reconductible. Elle persiste dans les revendications qui divisent (hors-classes) plutôt que celles qui unissent (300 € pour touTEs en points d'indice), et dans le refus de construire les dispositifs d'action à partir des plus mobiliséEs : aucune tentative d'étendre à d'autres secteurs la grève reconductible des cheminotEs en novembre 2007 ; initiatives de centralisation nationale attendues pendant des semaines au printemps dernier, non reconnaissance des structures démocratiques dont se dotent les personnels en lutte...

Elle se targue d'avoir fait reculer le Pouvoir à plusieurs reprises et notamment sur la « réforme » du lycée : pourtant, ce sont les lycéenNEs qui en sont à l'origine et eux seulement qui ont annoncé leur détermination à continuer pour le retrait total de la réforme Darcos et pour l'abandon des 13 500 suppressions de postes. **Ne pas avoir placé d'action de grève avec manifestation Éducation nationale avant le 29 janvier, c'est porter un coup à cette mobilisation** et entériner, à la veille des DHG, les 3 000 suppressions de postes par obligation de remplacer à l'interne, souvenir de l'incapacité du S4 de lutter avec les lycéenNEs contre la loi Fillon... déjà !

Avec une telle direction, à l'inverse de ses promesses, notre métier a de moins en moins de sens, tout comme le SNES. Quelle que soit la tendance dont vous vous sentez proche, **VOTEZ NON au rapport d'(in)activité national** et au rapport financier national qui en est la traduction, pour préparer de façon claire un congrès national qui remette les pendules à l'heure face à Sarkozy.

Voir sur www.emancipation.fr/emancipa/, un « appel à voter contre les RA et pour Émancipation » en cours de signature et un texte sur les entorses du S4 à la démocratie syndicale.

Contact ou abonnement à notre revue :
er.emancipation@free.fr

POUR LA RECONQUÊTE D'UN SYNDICALISME INDÉPENDANT

Pour le retrait définitif de la réforme du lycée et le rétablissement des postes supprimés

Le projet de réforme du Lycée est le problème fondamental auquel les personnels et tout le SNES sont confrontés depuis un an.

La mobilisation des enseignants avec leurs syndicats, notamment lors de la grève massive du 20 novembre avec 500 000 grévistes, des manifestations des lycéens et de leurs parents a contraint le ministre Xavier Darcos à reculer : il a annoncé le 15 décembre le report de la réforme du lycée. **C'est un important succès. C'est le premier recul du gouvernement.**

Ce recul est-il définitif ? C'est toute la question.

Xavier Darcos a annoncé la reprise en janvier des discussions avec les syndicats, « *une large concertation avec les représentants des enseignants, des lycéens et des familles* ».

Le président Nicolas Sarkozy a annoncé lors de ses vœux du 31 décembre qu'il poursuivrait la réforme. Il doit s'exprimer le 12 janvier.

Les discussions peuvent-elles reprendre ?

Les 13 500 suppressions de postes dans le second degré sont maintenues, aboutissant à 28 695 suppressions depuis 2002 : 319 postes supprimés dans l'académie de Versailles, 376 à Lille, 321 à Créteil, 136 à Lyon...

Les représentants de la FSU ont déclaré lors du CSE du 17 décembre « *pour nous le recul obtenu par les luttes ne saurait se solder par le maintien, à terme du lycée actuel* » et ont précisé « *nous sommes prêts au débat* ».

Qu'est-ce que cela veut dire ?

Dans les réunions du SNES, dans les assemblées générales, les personnels en grève ont demandé l'abandon du projet Darcos de « réforme » du lycée, parce qu'ils veulent :

- l'abandon des diminutions d'horaires ;
- le rétablissement des postes supprimés ;
- l'abandon des modules ;
- le maintien des séries et des trois voies (générale, technique et professionnelle) ;
- le maintien du baccalauréat comme examen national terminal anonyme ;
- le maintien des statuts nationaux, le maintien des décrets de 1950, du corps des CPE et CO-Psy.

Le 11 juin, le SNES a signé avec Xavier Darcos les « *16 points de convergence* » sur la réforme du lycée qui contenait toutes les orientations qui fondaient la réforme Darcos. Le 9 octobre, les responsables du SNES ont quitté les discussions avec le représentant du ministre.

Cette décision a été le résultat d'une intense discussion dans tout le SNES. Nous nous sommes félicités de cette décision et nous sommes heureux d'y avoir contribué. Le départ des représentants du SNES des discussions avec de Gaudemar a débouché sur la grève du 20 novembre.

Mais le SNES a payé cher cette signature. Nous perdons 2 000

syndiqués. Le SNES a reculé de deux points aux élections paritaires. Maintenant que nous propose-t-on ? De recommencer ?

Le vœu déposé au Conseil Supérieur de l'Éducation par le SNES et le SNEP le 11 décembre se concluait ainsi : « *Les déclarations que doit faire le ministre le 16 décembre devraient être le point de départ de véritables concertations. Le CSE émet le vœu que le ministre renonce à l'application de son projet à la rentrée 2009 et entame de vraies consultations sur l'avenir du lycée.* »

Peut-on discuter d'une « réforme ambitieuse du lycée » si le projet de « réforme » Darcos est maintenu et sert de base à la discussion ainsi que le demandent le SGEN et la FCPE ?

Que peut-on « négocier » si les suppressions de postes sont maintenues ?

Nous proposons que le mandat du SNES soit : le retrait définitif de la réforme des lycées, le rétablissement des 13 500 postes supprimés.

- l'abandon des diminutions d'horaires ;
- l'abandon des modules ;
- le maintien des séries et des trois voies (générale, technique et professionnelle) ;
- le maintien du baccalauréat comme examen national terminal anonyme ;
- le maintien des statuts nationaux, le maintien des décrets de 1950, du corps des CPE et CO-Psy ;
- le maintien des concours de recrutement, le retrait du projet de « *masterisation* » des concours.

Le recul du gouvernement est un encouragement pour les personnels du primaire à obtenir le rétablissement complet des postes de RASED, pour les personnels de LP à obtenir l'abandon de la « réforme » des bacs pro en 3 ans, pour tous les salariés à exiger l'augmentation des salaires, l'arrêt des licenciements et des suppressions d'emplois.

Si le ministre refuse d'entendre les personnels et les lycéens, la question de **la grève unie jusqu'au retrait de toutes les contre-réformes, le tous ensemble pour les revendications, avec tous les salariés, n'est-elle pas posée ? Nous considérons que la grève interprofessionnelle du 29 janvier va dans ce sens.**

Tous en grève le 29 janvier

Nous sommes persuadés que l'unité l'emportera. La réforme Darcos peut être retirée. Les syndiqués veulent que le SNES joue son rôle et réponde à leur attente. Pour y contribuer, **votez non au rapport d'activité, votez dans les élections académiques, pour les listes PRSI**, pour des élus dans les instances de notre syndicat qui défendront cette orientation.

Contact : jacklefebvre1@free.fr - Jack lefebvre, Collège André Chénier, 2, rue Diderot, 78200 Mantes la Jolie.

Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

(63) Montaigne-le-Bl., 20 mn st. ski, maison 4/6 pers. Calme. 350 à 450 €/sem. selon saison. Tél. 06 63 76 80 20.

Lisbonne.appartement@gmail.com

Paris, loue studios, 2 pièces meublées équipées tout confort à partir de 295 €/sem. Tél. 01 45 45 17 27 / situp@worldonline.fr

Loc. Vacances Méditerranée CÔTE D'AZUR HYÈRES

Studio et apt. 2 à 9 pers. climatisé, cuisine équipée, lave-vaisselle et linge. TV
Tél. : 04 94 58 01 09
Fax : 04 94 58 09 37
www.vac-med.fr

Toscane sud, part loue 5 lgrs ds ferme, calme, cft, piscine, prox. villes d'art - 2/4/6 pers. : www.casesantanna.com

(04) Val-d'Allos, ski 6 km, gde maison, tt confort, 550 €/sem., 6 pers. Tél. 06 86 97 20 48.

Paris 20^e (Gambetta), loue 2 p., 6^e, asc., tt cft, 450 €/sem. Tél. 06 72 51 56 54.

Danemark, près des plages, loue confortable chalet sur la Riviera danoise. Tél. 05 53 49 39 58. ericeirafd@hotmail.com

Sicile. Loue mais., bord de mer, 5 couch. Tél. 04 94 13 01 42.

Portugal Ericeira, bord mer, cote Lisbonne, loue maison, port typique de pêcheurs. Tél. 05 53 40 92 00. ericeirafd@hotmail.com

Savoie, 3 Vallées, F2 de 6 pers., lave-v. 0687448600@orange.fr (Espagne) Andalousie. Loue apt. tt confort, pisc., clim., ds pt village bord de mer, de janv. à octobre. De 210 € à 600 €/sem. Tél. 01 30 82 24 19.

(04) Près Barcelonnette, ski Pra-Loup 1500, col. loue duplex 6 pers. conf., TV, vac., hors-vac., week-ends, prix selon saison. Tél. 04 94 24 33 46 (soir).

Périgord, gîtes 4, 6 ou 12 pers., pisc., poneys. Tél. 05 53 36 07 41 (soir).

(17) Saintes, prox. CV, T2 nf, park., 373 € h.c. Tél. 05 46 32 78 55.

Toulouse, T1, 300 €/s., calme, sécurisé, 2 pers. Tél. 05 65 22 17 48.

(73) Valmeinier, coll. loue apt. 5/6 pers., pied pistes. Tél. 03 23 09 66 92.

(74) Samoëns, séj. ski, duplex bien situé, 4/6 pers. Tél. 04 77 95 81 34.

Paris, Gobelins, studio 3^e ét., cuis., s.-de-bs, WC séparés, 556 € + ch. Tél. 01 46 81 16 89 / 06 61 82 16 89.

Courchevel, centre station, T2, 4/6 personnes. Tél. : 02 47 53 15 74.

(73) Val-Morel, maxi charme, mini village, maxi ski, apt ou studio max. 350 €/sem. Tél. 06 80 03 01 67.

Budapest, loc. bel F2, 70 €/j. //lakas-budapest.over-blog.com

(73) La Toussuire centre, st. Près des pistes, chal. 8 pers. Tél. 06 81 99 35 16.

Serre-che. 1400, loue rez de ch. chalet, 4 pers., sud, proche pistes. Tél. 06 84 11 28 58.

Paris Est, M^o Robespierre, loue maison, vac. scol., 400 €/sem. Tél. 06 24 51 39 39.

Ile-de-Ré, Arp, maison 4-6 pers., ttes saisons. Tél. 06 15 04 86 71.

St-Malo, vue mer, ds villa caract., apt. 3 p. tt cft, 72 €/j. Tél. 06 12 52 56 06.

Toscane et Venise, part loue appts, 2 à 6 pers., tt conf. Tél. 04 73 33 55 95.

Loue stud. meublé St-Denis (93), 10 mn fac, 20 mn centre Paris (RER), 575 € c.c. Libre février. Tél. 06 84 37 18 69.

(05) Névaque, duplex 4 pers., skis fond, alpin (2 pistes), randonnée, raquettes. Tél. 03 23 67 52 84 (soir).

Budapest, bel apt F2, 43 m², 2 pces tt cft, meublé entier, neuf, cuis. tt éq. Au centre de Budapest (50 m de Váci Utca et Danube). 60 €/j. Tél. 06 43 60 95 52.

IMMOBILIER

Nice nord, 2 pces, apt ht stand., 2^e ét., ouest, ss v.-à-v., balc., terrasse, club house, pisc., transats, sauna, salle de fitness, gardien, gar. 310 000 €. Tél. gard. : 06 17 46 50 20. borgovilla@gmail.com

LOISIRS

Reduce'SNES et l'association Chicokids proposent 3 circuits touristiques de 11-13 jours en avril 2009 en Syrie et sur la Route de la soie en Ouzbékistan et en Iran. 2 circuits de 3 semaines à Cuba en juillet et au Mexique en août. Pour de plus amples informations, contactez l'association au 06 09 27 04 31 / 05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition à partir de 1 000 €. Occasion, neufs, px importateur... Livr. et SAV ds tte la France, Bechstein, Baldwin... Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouv. 7/7 sur RV. www.300pianos.fr

SNES-Échanges vous propose

Échanges de logements

Espagne : Couple de professeurs, 40 ans, 2 enfants de 3 et 6 ans, échangerait sa maison, 3 chambres, tout confort, située à Colmenarejo, à 30 km de Madrid, près de Saint Laurent de l'Escorial, bus commode pour la capitale, possibilité de balades en

montagne, contre l'équivalent dans toute région de France.

Échanges scolaires

Espagne : Professeur de français d'Albacete près d'Alicante, recherche des correspondant(e)s pour ses élèves de 12 à 18 ans en vue d'un échange pour cette année scolaire.

Si vous êtes intéressé(e), demandez les coordonnées de nos correspondants en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse à : SNES-Echanges, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Indiquez votre numéro d'adhérent ou le mois d'adhésion.

Vous pouvez aussi consulter les annonces de SNES Echanges sur notre site : www.snes.edu.
Roger Charles Le Breton



un service du SNES

N'hésitez pas à commander en ligne sur www.adapt.snes.edu : rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisée) et le port est gratuit !

Nos livres récompensés



Prix Camille Guérin de l'Académie vétérinaire de France (2007/2008)

Virus émergents...

Vers de nouvelles pandémies ?

SRAS, H5N1, Chikungunya, etc. : l'émergence de maladies virales menaçantes est-elle un phénomène nouveau ? Que se passe-t-il donc ? Un ouvrage lucide et très documenté, écrit pour

un large public par un spécialiste reconnu.

• Claude Chastel, préface du Professeur François, Adapt-Vuibert, 2006, 30 euros.

Plume d'or 2006 du Prix Jean Rostand et Prix Verdickt-Rijdsams 2007 de l'Académie royale de langue et littérature française de Belgique.

L'astronomie au féminin

Les femmes ont joué un rôle important en astronomie, mais elles sont souvent ignorées. L'auteur leur rend justice en racontant leurs vies souvent incroyables et en reliant leurs découvertes au savoir d'aujourd'hui.

Les couleurs de l'Univers, du même auteur publié chez Belin a reçu le Prix du livre d'astronomie de la Haute-Maurienne 2005 et le Prix de vulgarisation du Hainaut (Belgique) 2006.

• Yaël Nazé, Adapt-Vuibert, 2006, deuxième édition 2008, 21 euros.



Prix spécial du livre d'astronomie de l'année 2002

La science au péril de sa vie.

Les aventuriers de la mesure du monde

Ou les fabuleuses aventures des astronomes du XVIII^e siècle qui se sont lancés dans des expéditions souvent périlleuses pour vérifier la mesure de la Terre ou la distance de la Terre au Soleil et même établir un « mètre » universel. Aussi palpitant qu'un roman.

• Arkan Simaan, coédition Adapt-Vuibert, 2002, 20 euros.

Prix Maupassant 1996

De l'écrit à l'écran :

Maupassant, Renoir, Santelli

Quand Renoir, avec *Une partie de campagne*, et Santelli, avec *L'Enfant*, adaptent Maupassant à l'écran, ils invitent à redécouvrir la poésie de l'eau, à regarder au-delà des personnages. L'étude conjointe des nouvelles et des films, par ses va-et-vient constants, permet de comprendre comment les images, renouvellent la lecture de l'œuvre.

• Luc Boucris, Adapt-Éditions, 1996, 10 euros.

BON DE COMMANDE

Nom :

Adresse :

Commande :

À envoyer à Adapt Éditions, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (franco de port) ou à commander sur le site www.adapt.snes.edu

Publicités

ATHENA
Une expérience reconnue depuis 40 ans dans le voyage scolaire.

Exemples de circuits :

- Grece Classique (7 jours) : 253 €
- Rome et la Campagne (10 jours) : 145 €
- Turquie Grands sites antiques (10 jours) : 193 €

www.athenavoyages.com

Nouvelle adresse :
93 rue de la République
93260 Saint-Denis
Tél. : 01 48 14 04 44 - Fax : 01 48 14 04 43
contact@athenavoyages.com

TICK:ART

DES ACTIONS CULTURELLES SUR MESURE !

2008
2009



Enseignants, formateurs,
organisez vos sorties scolaires
avec Tick'Art

RENSEIGNEZ-VOUS

01 41 850 900

www.tickart.iledefrance.fr

 **île de France**